



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Rapport d'activité 2010

Mars 2011

SOMMAIRE

	Introduction	page 3
A.	La coordination du Gouvernement et des Institutions	page 4
B.	Les accents de la politique générale	page 5
C.	Les services et organes	
1.	Le Service Information et Presse	page 9
2.	Le Service des Médias et des Communications	page 19
3.	La Commission d'Economies et de Rationalisation	page 55
4.	Le Centre d'Etudes et de Recherches européennes Robert Schuman	page 61
5.	Le Centre de Communications du Gouvernement	page 68
6.	Haut-Commissariat à la Protection nationale	page 84
7.	Le Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance	page 90
8.	Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé	page 92
D.	Annexes	
-	Visites auprès de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker	page 101
-	Déplacements à l'étranger de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker	page 104
-	Participation de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker à des événements et rencontres sur le plan national	page 108

Introduction

L'objet du présent rapport consiste à fournir une description succincte des principales activités du Ministère d'État pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010. Les informations sur l'activité des services gouvernementaux sont reprises en détail dans les rapports d'activité présentés par les différents Ministères, tandis que Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier Ministre, Ministre d'État aura l'occasion d'exposer à la Chambre des Députés une vue globale de la situation du pays et de l'activité gouvernementale lors de sa déclaration sur la situation économique, sociale et financière du pays.

A. La coordination du Gouvernement et des Institutions

Au cours de la période sous revue, les services du Ministère d'État ont rempli leurs différentes tâches, assurant le secrétariat du Conseil de Gouvernement et assumant les nombreuses fonctions administratives et de coordination qui leur sont confiées.

Sur le plan budgétaire, le Ministère d'État centralise les crédits affectés aux autres institutions de l'État (Cour Grand-ducale, Chambre des Députés, Médiateur, Cour des Comptes, Conseil d'État, Conseil économique et social) qui, étant indépendantes du Gouvernement, ne feront l'objet d'aucun commentaire dans le présent rapport.

La collaboration permanente et intense entre les différentes institutions sur la base des règles constitutionnelles et légales est nécessaire au bon fonctionnement d'un État démocratique. Il revient au Ministère d'État de coordonner les relations, d'une part, entre les différents départements ministériels, en organisant les travaux du Conseil de Gouvernement, et d'autre part, entre le Gouvernement et les autres institutions.

La bonne collaboration entre la Chambre des Députés et le Gouvernement a été poursuivie. Pour faciliter la coordination des travaux, le programme prioritaire élaboré périodiquement par le Gouvernement est transmis régulièrement à la Chambre des Députés, qui l'adapte au rythme de travail de ses commissions.

En ce qui concerne le secrétariat du Conseil de Gouvernement, il convient de relever qu'en 2010, 44 réunions ordinaires du Conseil ont eu lieu, outre les séances extraordinaires consacrées à un sujet particulier, comme p.ex. la situation économique, sociale et financière du pays ou les réunions destinées à l'établissement du projet de budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 2011.

* * * * *

B. Les accents de la politique générale

1. Activités au niveau national

Parmi les événements qui ont fortement marqué l'agenda national tout au long de l'année 2010 figurent les réunions du Comité de Coordination tripartite. C'est dans le contexte plus général de la nécessité qu'il y avait au début de l'année 2010 de prendre des mesures en vue d'assurer la compétitivité de l'économie et l'équilibre des finances publiques avec comme objectif le rétablissement de l'équilibre budgétaire au niveau de l'administration publique en 2014, que le Gouvernement a décidé de lancer une série de concertations au sein du Comité de Coordination tripartite. Dans ce cadre, les services du Ministère d'État ont assuré la convocation, le secrétariat et la coordination des réunions du Comité de Coordination tripartite. Les discussions de la Tripartite 2010 ont permis au Gouvernement et aux partenaires sociaux de se pencher sur l'analyse de la situation économique, sociale et financière du Luxembourg et d'évoquer trois grands thèmes, à savoir la situation sur le marché de l'emploi, la compétitivité de l'économie et la situation des finances publiques.

Après le lancement des travaux de la Tripartite le 17 mars 2010, le Gouvernement et les partenaires sociaux se sont rencontrés en séance plénière à quatre reprises, le 24 mars ainsi que les 10, 20 et 27 avril 2010. Par ailleurs, le Premier Ministre et le Vice-Premier Ministre ont mené parallèlement des consultations avec les différentes parties à la discussion. Les réunions du Comité de Coordination tripartite ont cependant été marquées par le fait qu'il n'y a pas eu de convergence de vues concernant l'analyse de la situation économique, la démarche à suivre, l'urgence avec laquelle il fallait réagir et les voies à emprunter pour notamment réduire le déficit budgétaire. Malgré le constat d'échec de ce premier tour de négociations, le Gouvernement a déclaré rester ouvert au dialogue. Dès l'automne, des réunions « bipartites » entre le Gouvernement et le patronat, respectivement entre le Gouvernement et les syndicats, ont finalement permis de déboucher sur des accords bilatéraux entre le Gouvernement et les organisations syndicales respectivement patronales.

A côté de ces événements plus ponctuels, l'année 2010 aura encore permis de faire avancer sur plusieurs points la mise en œuvre du programme gouvernemental présenté le 29 juillet 2009 et de faire progresser un certain nombre de chantiers législatifs dont le Ministère d'État et ses services ont la charge.

Il en a été ainsi, tout d'abord, du projet de loi portant modification de la loi du 8 juin 2004 sur la liberté d'expression dans les médias et de la loi du 3 août 1998 sur la promotion de la presse écrite (Doc. parl. 6037), devenu la loi du 11 avril 2010, publiée au Mémorial A N°69 du 30 avril 2010. Cette loi apporte quelques adaptations ponctuelles au niveau de la définition du journaliste, de la protection du titre de journaliste ainsi qu'au niveau de l'articulation des

recours en matière de délivrance de la carte de presse. Par ailleurs, le Conseil de Presse se voit doté de la personnalité civile.

Il s'agit, ensuite, de la poursuite des travaux parlementaires au sein de la Commission de la Fonction publique et de la Simplification administrative de la Chambre des Députés au sujet du projet de loi portant création d'un Centre de Communications du Gouvernement (Doc. parl. 6075), déposé le 8 octobre 2009. Après l'analyse des avis de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics du 8 juin 2010 et du Conseil d'État du 16 novembre 2010, le projet devrait pouvoir être voté au cours de l'année 2011. Le député Félix Eischen a été désigné en tant que rapporteur. Le projet a pour objet de créer une base légale pour le fonctionnement du Centre de Communications du Gouvernement (CCG), ainsi qu'un cadre pour son personnel et de fonctionnariser, dans la mesure du possible, le personnel en place lors de l'entrée en vigueur du nouveau texte. Le CCG constitue un élément clé pour le bon déroulement du travail gouvernemental. Il occupe en effet une place prépondérante dans le contexte du maintien de la fonction gouvernementale de par le rôle qu'il joue en matière notamment de gestion et d'exploitation des informations classifiées et non classifiées destinées au Gouvernement luxembourgeois ou générées à son niveau. Ainsi, tant la création d'une base légale que la fonctionnarisation du personnel, qui traite jour après jour des données sensibles, se justifient aux yeux du Gouvernement.

En relation avec l'œuvre de refonte et de révision de la Constitution de 1868, le Ministère d'État a accompagné les travaux menés à ce niveau au sein de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle depuis le dépôt de la proposition de révision (Paul-Henri MEYERS) du 28 avril 2009 portant modification et nouvel ordonnancement de la Constitution (Doc. parl. 6030). Il y a lieu de relever tout particulièrement l'analyse et les discussions à la suite de l'avis intérimaire sur le projet de révision constitutionnelle émis par la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) du Conseil de l'Europe en décembre 2009. Par ailleurs, le Ministère d'État a encore pu rassembler les prises de position individuelles des départements ministériels à l'égard de la proposition de révision afin d'être en mesure d'élaborer le projet de prise de position du Gouvernement, prise de position attendue pour le printemps 2011.

Le groupe de travail interinstitutionnel à haut niveau entre le Gouvernement, la Chambre des Députés et le Conseil d'État prévu par le programme gouvernemental a été institué et s'est réuni une première fois le 13 septembre 2010. Rappelons que le groupe de travail en question a pour objectif de renforcer le dialogue entre les institutions sur certains aspects de la procédure législative.

L'année 2010 a encore permis de faire progresser les travaux de finalisation de la révision en profondeur du projet de loi portant création de la structure de la Protection nationale, qui a été déposé à la Chambre des Députés le 4 juin 2004 (Doc. parl. 5347), travaux qui devraient aboutir au dépôt d'un nouveau projet de texte gouvernemental sur la structure du Haut-Commissariat à la Protection nationale.

Tout au long de l'exercice 2010, la loi sur financement des partis politiques du 21 décembre 2007 a constitué un autre chantier législatif fort intense. Ainsi, le GRECO (Groupe d'États contre la corruption sous l'égide du Conseil de l'Europe) a, dans le cadre de son analyse sur la transparence du financement des partis politiques, émis son rapport de conformité sur le Luxembourg en juin 2010. Dans ce rapport, le GRECO a notamment insisté sur la nécessité de fixer des règles comptables uniformes pour tous les partis politiques bénéficiant d'une dotation publique. Pour se conformer à ladite recommandation, les services du Ministère d'État ont travaillé à l'élaboration d'un projet qui est devenu le règlement grand-ducal du 23 novembre 2010 fixant un plan comptable uniforme à tenir par les partis politiques, précisant la forme des comptes et bilans et déterminant les modalités de la tenue de la comptabilité. Ce plan comptable, obligatoire à compter de l'exercice 2011, facilitera le travail de la Cour des Comptes et rendra plus aisé la comparaison de la situation financière des partis politiques en vue d'assurer davantage de transparence. Dans son rapport, le GRECO a formulé un certain nombre d'autres recommandations dont la mise en œuvre nécessitera une modification de la législation sur le financement des partis politiques. Pour ce faire, la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle de la Chambre des Députés a travaillé, ensemble avec les services du Ministère d'État, dès décembre 2010 sur l'élaboration d'un projet de proposition de modification de la loi du 21 décembre 2007.

À un niveau plus administratif, à savoir le contrôle de l'exécution budgétaire externe, il y a lieu de relever l'audit réalisé au sein du Ministère d'État, les 12 et 13 avril 2010, par les services internes du Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne. L'audit a porté sur la déclaration des frais de transports des délégués luxembourgeois des membres du Conseil de l'Union européenne pour les exercices 2007 et 2008. Précisons que pour se faire rembourser par le budget du Conseil de l'Union européenne, le service financier du Ministère d'État doit rassembler et déclarer l'ensemble des frais de transport avancés par les départements ministériels à leurs délégués qui se sont rendus dans un certain nombre de groupes de travail auprès du Conseil. Ce contrôle, diligenté par les services du Conseil, a lieu environ tous les cinq ans et porte sur les pièces comptables originales (ordonnances, déclarations, billets de train/avion, etc.) pièces qui ont pour finalité de documenter la réalité des inscriptions figurant sur les déclarations. Dans leur rapport, les auditeurs ont retenu que le système mis en place par les autorités luxembourgeoises est bien organisé et fonctionne de manière satisfaisante de sorte que les futurs contrôles seront du type « low-assessment ».

2. Activités dans le domaine de la politique interrégionale et transfrontalière

Dans le domaine de la politique interrégionale et transfrontalière le Ministère d'État a organisé le 10 novembre 2010 une réunion conjointe des Gouvernements luxembourgeois et sarrois. Les discussions portaient sur des sujets européens, de la Grande Région et des dossiers bilatéraux. Le Premier

Ministre a fait un tour d'horizon des questions d'actualité européenne, notamment en ce qui concerne les conclusions du Conseil européen des 28 et 29 octobre 2010. Le ministre-président a informé sur les travaux en cours au niveau des exécutifs de la Grande Région dont la Présidence est exercée par le Gouvernement sarrois. Au niveau bilatéral, les deux Gouvernements ont convenu d'intervenir auprès de la Commission européenne en faveur d'un financement adéquat du réseau de conseil EURES, ainsi que de mettre sur pied un groupe de travail « frontaliers » qui sera mandaté pour proposer des conseils pratiques, notamment en ce qui concerne les questions relatives à la fiscalité et à la sécurité sociale. D'autres sujets concernaient le renforcement des réseaux du transport transfrontalier, l'échange d'instituteurs et d'institutrices ainsi que l'intensification de la coopération dans le secteur de la santé.

* * * * *

C. Les services et organes

1. Le Service Information et Presse (SIP)

1. Au service du Gouvernement

1.1. Information gouvernementale et relations presse

Le département « Information gouvernementale et relations presse » du SIP a connu une année 2010 très chargée. La crise de la dette souveraine dans la zone euro et les réponses politiques à cette crise ont donné lieu à des demandes d'informations et d'interviews quotidiennes, principalement à l'adresse du Premier ministre en sa fonction de président de l'Eurogroupe.

Le département a rédigé des communiqués et articles d'actualité sur une multitude d'activités gouvernementales. Ces textes ont été publiés sur le site :

www.gouvernement.lu

Comme les années précédentes, le département a rédigé les communiqués sur les travaux du Conseil de gouvernement, ceci en étroite collaboration avec le Secrétariat général du Conseil de gouvernement.

Le département est également en charge de l'organisation des émissions politiques « Tribunes libres » diffusées sur les ondes de RTL Radio Lëtzebuerg et rediffusées sur Radio 100,7.

1.2. Relations presse et demandes d'interview

Le même département est le premier point de contact pour la presse nationale et internationale sollicitant des interviews avec les membres du gouvernement luxembourgeois ou encore des informations générales ou ponctuelles sur divers dossiers nationaux et internationaux.

Les demandes d'interviews de la part de la presse internationale furent particulièrement abondantes en 2010, en raison notamment des dossiers européens élargés plus haut. Les interviews réalisées couvrent un très large éventail de médias européens, de grands quotidiens nationaux et internationaux, des hebdomadaires ainsi que des stations de radio et de télévision. Le département a été particulièrement sollicité par les correspondants européens d'une multitude de médias basés à Bruxelles.

Le département a établi les contacts nécessaires, voire transmis des demandes d'informations spécifiques de la part de la presse internationale aux ministères compétents. Ces demandes étaient axées sur divers sujets d'intérêt international.

La plupart des demandes d'interview de la part des médias nationaux et internationaux reçues par le département s'adressent au Premier ministre. Ainsi, en 2010, le Premier ministre a accordé 99 interviews, qui ont toutes été organisées, suivies et archivées par le département. En tout, le département a reçu quelques 400 demandes d'interview pour le Premier ministre.

Il est à noter que des membres du département participaient à chaque déplacement international du Premier ministre, président de l'Eurogroupe, au cours de l'année. Les activités médiatiques au cours de ces déplacements ont été organisées par les membres du département, c'est-à-dire les demandes d'interview ad hoc, les conférences de presse, la couverture photographique, la communication publique ainsi que l'organisation et la transcription des discours et autres interventions.

1.3. Revues de presse et monitoring de la presse audiovisuelle

En 2010, le SIP a poursuivi son monitoring de la presse audiovisuelle. Les principaux bulletins d'information des radios 100,7, RTL et DNR ainsi que de RTL Télé Luxembourg sont systématiquement enregistrés et archivés, de manière à permettre des recherches ultérieures.

Il a été effectué quotidiennement un suivi analytique des bulletins d'information de la radio 100,7 et de RTL Radio Luxembourg les matins et midis. Un rapport succinct de ces bulletins est rédigé et diffusé aux membres du gouvernement et hauts fonctionnaires qui le souhaitent, en général dans l'heure qui suit la diffusion du bulletin d'information en question.

Le SIP a par ailleurs réalisé des transcriptions verbatim d'interviews, de commentaires politiques et de reportages jugés intéressants, diffusés tant par les radios et télévisions nationales qu'internationales. Ces transcriptions sont transmises aux membres du gouvernement, hauts fonctionnaires et missions diplomatiques luxembourgeoises qui le souhaitent.

Ponctuellement, le SIP réalise également des transcriptions de discours et de conférences de presse de membres du gouvernement jugés particulièrement importants.

Le SIP a réalisé quotidiennement trois revues de presse distinctes qui sont mis à disposition des ministres, fonctionnaires et autres personnes habilitées à les solliciter.

La revue de presse nationale se base sur une grande partie de la presse quotidienne, hebdomadaire et mensuelle luxembourgeoise, ainsi que sur les sites Internet des médias luxembourgeois. La revue de presse internationale 1 est constituée d'articles issus d'une trentaine de journaux internationaux et reprend tous les articles traitant du Luxembourg ou citant des membres du gouvernement. De plus, elle fournit un aperçu de l'actualité politique, économique et sociale internationale, des relations internationales, de la politique européenne, ainsi que de la situation des entreprises

luxembourgeoises à l'étranger. La revue de presse internationale 2 reprend sur les mêmes bases essentiellement des articles de fond, des analyses et des débats.

Le département « Revues de presse » a en outre réalisé des revues de presse thématiques pour les membres du gouvernement en guise de préparation de déplacements ou d'entrevues futurs. De même, le département a mis à disposition de la Cour grand-ducale et des ministères concernés une revue de presse spéciale à l'issue de chaque visite d'État ou visite officielle.

1.4. Relations publiques

L'organisation du volet média et l'encadrement de journalistes étrangers lors de visites au Luxembourg sont également des missions qui incombent au SIP. Le SIP a assumé ce rôle aussi lors de la célébration du 25^e anniversaire de la signature des accords de Schengen ainsi que lors des cérémonies s'inscrivant dans le cadre de la commémoration du 65^e anniversaire de la Libération.

La coordination et l'organisation de la couverture médiatique des membres du gouvernement luxembourgeois, à l'occasion de visites officielles, de visites de travail ainsi que de missions de promotion économique à l'étranger, ont également été gérées par le SIP.

1.5. Cour grand-ducale

En 2010, le SIP a continué à assister la Cour grand-ducale dans ses relations avec les médias et plus particulièrement dans le cadre de l'organisation de visites, ceci aussi bien à l'étranger qu'au Luxembourg.

L'encadrement des médias lors de la visite officielle de S.A.R. le Grand-Duc en Croatie, de la visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Portugal, ainsi que lors de la Journée nationale du Luxembourg à l'Exposition universelle de Shanghai, était assuré par les collaborateurs/trices du SIP.

Au Luxembourg, le volet média des visites des présidents de la République fédérale d'Allemagne ainsi que de la République de Lituanie et de Bulgarie, a également été organisé sous la responsabilité du SIP.

2. Au service des ministères et administrations

2.1. Exposition universelle de Shanghai 2010

Bien que le SIP n'ait pas été membre du groupement d'intérêt économique (GIE) Luxembourg@ExpoShanghai2010, et à défaut d'un département Communication interne au GIE, le SIP a assisté ce dernier dans ses efforts de communication et d'information au sujet de la participation du Grand-Duché de Luxembourg à cette exposition universelle.

Outre l'édition d'une brochure sur le Luxembourg en général, et le pavillon luxembourgeois en particulier, intitulée « Tout n'est pas une question de taille », le SIP a accueilli une équipe de production de la chaîne de télévision chinoise CCTV avant l'ouverture même de l'exposition le 1^{er} mai 2010. Il a contribué à la réalisation d'une émission sur le Grand-Duché de Luxembourg, dont les reportages ont été diffusés sur la chaîne CCTV4, atteignant 60 millions de téléspectateurs chinois.

Par ailleurs, le SIP, dans sa qualité de président du groupe de travail interinstitutionnel de l'image du Luxembourg à l'étranger, était également l'interlocuteur privilégié de la société de production en charge de la réalisation du film promotionnel pour le mediawall du pavillon. Les négociations pour la mise à disposition des images réalisées dans le cadre du film promotionnel sur le Luxembourg « *Is it true what they say about Luxembourg ?* » ont été menées par le SIP.

Deux voyages de presse à Shanghai ont été en outre organisés par le SIP, dont le premier à l'occasion de l'ouverture de l'Exposition universelle au mois de mai 2010, et le deuxième lors de la Journée nationale du 10 octobre 2010. L'encadrement des représentants de la presse a été également assuré par les collaborateurs/trices du SIP.

2.2. Groupe des chargés des relations publiques des départements ministériels, dit « groupe Mondorf »

Le « groupe Mondorf » ou groupe des chargés des relations publiques des départements ministériels s'est réuni régulièrement en 2010 et a poursuivi ses travaux afin de permettre une communication du gouvernement plus cohérente vers l'extérieur.

Présidé par le directeur du SIP, l'objectif du groupe est de discuter des thèmes liés à la communication gouvernementale et d'échanger de bonnes pratiques.

Dans ce contexte, le SIP a aussi organisé une rencontre entre les membres du groupe et les rédacteurs en chef et leurs adjoints afin d'améliorer davantage la relation entre les deux parties. Lors de ce séminaire, le SIP a présenté sa nouvelle politique en matière d'envoi de communiqués de presse et de notes aux rédactions (voir plus bas).

L'élaboration de plusieurs modèles d'envois, de même que de lignes directrices, a permis d'uniformiser la présentation des informations envoyées à la presse par les différents ministères et ce dans le but de faciliter davantage la lecture par les rédactions. Un site de diffusion des photos a également été mis en place permettant aux rédactions de trouver en un seul endroit toutes les photos publiées par le SIP ou par les différents ministères. Vu ces nouvelles données, le vade-mecum, recueil mis à disposition des membres du groupe « Mondorf », et résumant les différents services offerts par le SIP aux départements ministériels, a été mis à jour.

En 2010, le groupe a accueilli de nouveaux membres. Toutefois, certains ministères ne sont toujours pas représentés au sein de ce groupe. Le SIP continuera donc à œuvrer dans ce sens afin de développer une collaboration efficace avec tous les départements ministériels et offrir ainsi des prestations qui répondent aux attentes de la presse.

2.3. Systèmes d'information, processus et TIC¹

Plusieurs systèmes d'information ont été mis en place ou ont été lancés comme projet par le SIP en 2010 :

- **Site de diffusion des photos**

Un site dédié à la mise à disposition des photos diffusées à la presse a été mis en ligne en mai 2010. Dans le cadre de ce projet, outre la conception et la réalisation de la solution technique en elle-même, les procédures de diffusion des photos aux médias ont été complètement redéfinies. Les différents chargés des relations publiques des ministères ou administrations peuvent, grâce à ce site, transmettre les photos à la presse en toute autonomie et à une vitesse accrue. La presse peut bénéficier d'un site moderne qui centralise les photos et leur facilite le travail quotidien. 9 formations ont été dispensées aux personnes chargées de mettre à jour le site en question et 55 personnes ont été formées en tout. Près de 200 personnes (presse, chargés des relations publiques et collaborateurs/trices du SIP) l'utilisent régulièrement dans le cadre de leur travail.

- **Procédures et standards de diffusion des communiqués et notes aux rédactions**

Un nouveau système d'information destiné à la diffusion des communiqués et notes aux rédactions à la presse a été mis en production en même temps que le site de diffusion de photos. Les standards et les procédures à appliquer au niveau de la diffusion des communiqués ou notes aux rédactions ont dû être adaptés et complétés dans le cadre de ce projet. La nouvelle solution permet aux chargés des relations publiques des ministères ou administrations d'envoyer, tout en assurant un niveau de qualité élevé, rapidement et de manière autonome les communiqués ou notes aux rédactions à la presse, même en dehors des heures de bureau.

- **Perfectionnement de la diffusion des dépêches**

Le système d'information utilisé depuis des années pour sélectionner les dépêches des agences de presse abonnés et pour diffuser par la suite ces dépêches en interne a été perfectionné afin de gagner en efficacité et en rapidité au niveau de la diffusion.

¹ TIC : Technologies de l'information et de la communication

- **Projet « Extranet »**

Un projet de grande envergure et d'une importance capitale pour le SIP et ses clients a été lancé en 2010. Ce projet, qui vise la mise en place d'un extranet pour les représentants de la presse d'abord, pour les chargés des relations publiques des ministères et administrations ensuite et pour les personnes concernées du SIP enfin, sera réalisé en plusieurs phases. La conception et la réalisation pour les rubriques et fonctionnalités de la première phase ont connu un grand progrès en 2010. L'extranet sera mis en ligne en 2011 et remplacera le site de diffusion des photos ainsi que le système d'information utilisé pour la diffusion des communiqués et notes aux rédactions tout en simplifiant, en unifiant, en rationalisant et en complétant ces 2 systèmes existants.

Au niveau de l'équipement et des infrastructures techniques dans le domaine des TIC, un environnement de travail plus moderne et plus performant a été mis en place pour les collaborateurs/trices du SIP.

Dans le cadre d'un projet de taille importante, la quasi-totalité du parc des PCs ainsi que les logiciels y installés ont été mis à jour. Une telle migration a nécessité la vérification de la compatibilité des applications existantes et le cas échéant, le remplacement par d'autres logiciels, voire l'adaptation du développement d'applications métier propriétaires. Un encadrement étroit des utilisateurs a permis de réussir cette migration, notamment par la mise en place d'un site de « eLearning », de workshops et autres formations et par l'utilisation d'applications virtualisées.

En plus des travaux de maintenance et d'administration habituels, l'infrastructure informatique du SIP a évolué en adoptant une nouvelle version de logiciel pour les systèmes de virtualisation de serveurs et de « disaster recovery » existants.

2.4. Médiathèque

Les services de la médiathèque du SIP, archives virtuelles mises en place en 2007, ont été à nouveau fort sollicités en 2010. Deux cents demandes de photos de la part d'organes de presse nationaux et internationaux, d'organisations et d'associations nationales et internationales ainsi que des représentations du Luxembourg à l'étranger ont été traitées.

Les collaborateurs/trices du SIP gèrent également le site de diffusion des photos du gouvernement, mis en ligne en 2010, permettant aux organes de presse d'accéder par le biais d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe à toutes les photos d'actualité mises à disposition par les ministères, afin d'illustrer l'activité gouvernementale.

La mise en place de ce nouvel outil a été fort appréciée par les rédactions car elles sont averties par un courriel dès la mise en ligne de nouvelles photos. Il

leur permet en outre de trouver à tout moment toutes les photos d'actualité du gouvernement à un seul endroit.

2.5. Image de marque du Luxembourg

Après la réalisation sous sa conduite du film de promotion du Grand-Duché de Luxembourg fin 2009, le SIP a continué à présider le groupe de travail interinstitutionnel qui est en charge de l'analyse de l'image du Luxembourg à l'étranger.

En 2010, ce groupe, composé d'acteurs clés des secteurs économique, touristique, culturel et diplomatique, a réalisé plusieurs études d'image à l'étranger avec l'aide d'experts. Une analyse quotidienne de la presse étrangère, soit une surveillance en continu des articles sur le Luxembourg qui paraissent dans les médias étrangers, a également été effectuée.

Améliorer la connaissance du Luxembourg, à la fois hors de ses frontières mais également à l'intérieur du pays, constitue une base essentielle pour une communication internationale de qualité. C'est dans cette optique que le groupe de travail cherche à développer les synergies entre les différentes institutions luxembourgeoises actives dans la promotion du pays à l'étranger.

Améliorer l'échange d'informations (articles de presse pertinents, études concernant le Luxembourg, organisation de manifestations d'envergure) pour ensuite pouvoir partager des expériences et réaliser ensemble des vrais outils de communication tels sont les objectifs à atteindre lors de cette première phase. C'est dans cet esprit qu'une présentation dynamique et moderne du Luxembourg, sous forme de panneaux, a été élaborée pour le compte de l'ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Berlin.

Cette approche commune a d'ailleurs le grand avantage de rationaliser les ressources humaines et les dépenses.

Dans le moyen et long terme, l'objectif sera d'arriver à une communication internationale plus coordonnée et homogène du pays, tant en ce qui concerne le visuel que les messages afin de mieux positionner le Luxembourg à l'étranger.

2.6. Campagnes de communication

En 2010, le SIP a continué d'offrir son aide aux ministères et institutions dans le domaine de l'organisation de campagnes d'information et de sensibilisation. Il a conseillé un grand nombre de partenaires dans la réalisation de leurs outils de communication spécifiques (ministère de l'Égalité des chances, ministère de la Justice, ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, ministère des Finances, ministère du Travail et de l'Emploi, ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration, ministère de la Santé, Centre de communications du gouvernement, diverses ambassades).

3. Au service du citoyen

3.1. Internet

Dans le domaine de la communication sur Internet, le SIP a assuré la rédaction en chef de deux portails : www.gouvernement.lu et www.luxembourg.lu.

Le portail de l'information gouvernemental www.gouvernement.lu constitue le site public luxembourgeois le plus consulté. L'équipe Internet du SIP a quotidiennement mis à jour le site qui reprend l'ensemble des communiqués diffusés par les ministères à la presse en 2010. Le site retrace au jour le jour les activités du gouvernement. À cet effet, l'équipe Internet a régulièrement couvert les conférences de presse du Premier ministre et des membres du gouvernement. Les transcriptions de discours et d'interviews sont également publiées sur le site.

Au total, 868 communiqués, 592 articles d'actualité, 51 discours et 327 interviews ont été mis en ligne sur www.gouvernement.lu en 2010. Parallèlement à ces activités rédactionnelles a été lancé pendant le second semestre de l'année 2010 un projet de refonte fondamentale du portail www.gouvernement.lu. Ce dernier ira en ligne en 2011 sous une forme plus moderne et plus ergonomique. Il aura, dans l'intérêt de l'utilisateur, encore plus de contenu (notamment au niveau des photos, des vidéos et des documents audio) et davantage de fonctionnalités. En 2010 les travaux de conception de ce projet ont été menés à bonne fin. Ce qui permettra de commencer la réalisation effective du projet à partir de février 2011.

Le portail www.luxembourg.lu, lancé au début de l'année 2009, offre une porte d'entrée unique pour toutes les informations non commerciales et d'ordre général liées au Grand-Duché. Vu l'importance et la complexité de son contenu, ce portail est appelé à subir des adaptations constantes qui vont de pair avec l'évolution de l'image de marque du pays. La mise à jour et la pertinence des informations diffusées via ce portail demandera de la part des partenaires et acteurs promouvant le pays à l'étranger une étroite collaboration avec le SIP.

Une application multimédia sur les arts et la culture au Grand-Duché de Luxembourg, <http://culture.luxembourg.public.lu>, conçue par le SIP, a été mise en ligne en 2010. Accessible via le portail www.luxembourg.lu, ce site de langue française présente à travers textes, photos, illustrations, sons et films un aperçu de la vie culturelle au Luxembourg.

Une version anglaise du portail www.luxembourg.lu a été élaborée en 2010 et sera en ligne à partir du 2^e trimestre de l'année 2011.

En 2010, le SIP a également assuré la mise à jour des sites dédiés aux élections au Luxembourg (www.elections.public.lu) et à la grippe (www.grippe.public.lu).

3.2. Édition

Le SIP a diffusé près de 30.000 brochures au cours de l'année 2010 au Luxembourg ainsi qu'à l'étranger. Ces commandes émanaient principalement :

- des administrations gouvernementales au Luxembourg (42%),
- des entreprises et sociétés (26%),
- des représentations luxembourgeoises à l'étranger (17%),
- des services et personnes liés à l'éducation et aux universités (15%).

En 2010, le département « Édition » a publié un certain nombre de nouvelles brochures ou réédité des publications existantes :

Tout n'est pas une question de taille

Il s'agit d'une brochure de 16 pages qui a été réalisée dans le cadre de l'Exposition universelle à Shanghai et éditée en versions française, anglaise et chinoise, sur demande du GIE Luxembourg@ExpoShanghai2010 et avec leur collaboration.

Le château de Senningen

Cette brochure de 28 pages et trilingue (français, allemand et anglais) est une mise à jour d'une version de 1997, effectuée sur demande du Centre de communications du gouvernement et avec leur collaboration. La brochure est destinée à servir régulièrement à l'organisation de visites de personnalités accueillies au château par les membres du gouvernement.

Tout savoir sur le Grand-Duché de Luxembourg

Disponible en versions française, allemande et anglaise, cette publication de 32 pages est une mise à jour complète (textes et layout) de la version précédente (2006). Elle présente le Luxembourg à travers 9 sujets : géographie, histoire, système politique, symboles nationaux, économie, population, langues, éducation ainsi qu'une nouvelle rubrique consacrée à la culture.

Die Regierung des Großherzogtums Luxemburg 2009

La version allemande de la brochure Le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg 2009 a été éditée à la demande de l'ambassade du Luxembourg à Berlin suite à la parution des versions française et anglaise en 2009. Cette brochure présente le gouvernement issu des élections de juin 2009. Elle informe notamment sur les différentes étapes ayant conduit à la formation du nouveau gouvernement, indique la constitution des ministères et reprend les curriculum vitae des membres du gouvernement.

à propos... de la famille grand-ducale

Cette brochure de 16 pages a été mise à jour dans les langues française, allemande et anglaise. Elle retrace l'histoire de la famille grand-ducale du Luxembourg et présente les différents souverains se sont succédés sur le trône. Elle décrit par ailleurs le rôle constitutionnel du Grand-Duc et présente les symboles de la dynastie ainsi que la résidence officielle du souverain.

Bulletin d'information et de documentation

Le numéro 1/2009 du Bulletin retrace sur 436 pages l'actualité gouvernementale de janvier à juillet 2009, soit la période avant l'entrée en fonction du gouvernement issu des élections de juin 2009. Le numéro 2/2009 retrace sur 300 pages l'actualité gouvernementale de fin juillet à décembre 2009.

Au-delà de ces nouvelles parutions, le Département édition a initié en 2010 la préparation de plusieurs publications à paraître en 2011. Voici les deux principales : les Bulletin d'information et de documentation 1 et 2/2010 ainsi que Les gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg depuis 1848. Une mise à jour complète de cette publication de plus de 250 pages est en cours. Elle comprendra notamment aussi le nouveau gouvernement 2009.

2. Le Service des Médias et des Communications

Introduction

L'année 2010 a été une année particulièrement riche sur le plan des médias et des communications électroniques, avec notamment la présentation de la Stratégie nationale pour les réseaux à « ultra-haut » débit. L'adoption de cette stratégie a comme objectif premier de positionner le Grand-Duché parmi les leaders européens de pénétration du haut débit et de transformer le pays en véritable centre des communications électroniques.

En outre, l'année 2010 fut fructueuse au niveau des travaux législatifs. Le nouveau cadre réglementaire des communications électroniques, dit « Paquet Télécom » a été transposé en droit national. A côté de l'adoption du Paquet Télécom, la directive européenne relative aux Services des Médias Audiovisuels, a également été transposée en droit national.

Finalement, il est important de mentionner les nombreuses initiatives de promotion du Service des médias et des communications (SMC). Ces initiatives ont été menées ensemble avec le ministère de l'Economie et du Commerce extérieur et le ministère des Finances. Le SMC a notamment organisé, ensemble avec la Chambre de commerce, une journée thématique *ICT* dans le cadre de la semaine commerciale luxembourgeoise à l'Exposition universelle 2010 de Shanghai. L'événement a compté 250 participants. Le but principal de ces activités promotionnelles est notamment de consolider les liens avec des entreprises à l'étranger et de stimuler la compétitivité de notre pays sur le plan international.

Dans le souci de renforcer l'identité visuelle et de profiter de certaines synergies, l'initiative de promotion *Luxembourg for ICT* a été fusionnée avec *Luxembourg for business*. Désormais, *Luxembourg for ICT* continuera donc sous le nom de *Luxembourg for business - proud to promote ICT*. Cette nouvelle dénomination prête une valeur particulière à ce secteur et met en évidence l'importance de celui-ci dans la promotion générale.

1. Le paysage des médias en 2010

1.1. La télévision

Après la signature en 2007 des accords entre le Gouvernement et la CLT-UFA visant le renouvellement du dispositif de concessions de cette dernière, les nouvelles concessions et permissions ont été accordées le 3 mars 2008. La durée des concessions et permissions s'étend jusqu'au 31 décembre 2020.

Le renouvellement anticipé donne ainsi à la CLT-UFA la sécurité juridique nécessaire au développement de ses services à partir du Luxembourg.

1.1.1. Le programme RTL Télé Lëtzebuerg

Le programme de télévision quotidien en langue luxembourgeoise diffusé par la CLT-UFA a un statut particulier puisque cette société a pris l'engagement en 1995, engagement qui a été renouvelé dans le cadre du nouvel accord signé en 2007, d'assurer un service public de radio et de télévision en langue luxembourgeoise.

Le financement est couvert en partie par des recettes publicitaires, le solde du coût du programme étant supporté par CLT-UFA en contrepartie des concessions lui accordées par le Gouvernement pour ses autres programmes.

Les recettes publicitaires sont plafonnées. En 2009 le plafond prévu, qui augmente de 6% par an jusqu'en 2010, a atteint 8 595 000 € de recettes publicitaires brutes. Le plafond est appliqué avec une certaine flexibilité et les recettes excédentaires ont été mises en réserve afin de permettre, en cas d'éventuelles insuffisances de recettes publicitaires futures, à financer la production du programme ainsi qu'à réaliser les investissements techniques nécessaires de manière à ce que l'équipement technique soit à tout moment à la pointe du progrès. A noter que le nouveau dispositif de concession prévoit que le plafond n'augmentera plus que de 2,5% à partir de 2011.

Le programme principal et sa déclinaison sont diffusés en numérique terrestre par le canal 27 et sont repris par les différents opérateurs de télédistribution ou d'IPTV.

Le programme RTL Télé Lëtzebuerg comporte un sous-titrage en langue française et allemande du journal télévisé à partir de la deuxième diffusion à 20.30 heures, ainsi qu'un résumé de l'actualité en langue française appelé le « 5 minutes ».

1.1.2. Les programmes luxembourgeois à rayonnement international de la CLT-UFA

Cette catégorie de programmes comprend ceux qui visent, outre le public résidant, également un public d'un ou de plusieurs autres pays. Les programmes relevant de cette catégorie sont diffusés par la CLT-UFA à partir du Luxembourg moyennant une fréquence terrestre luxembourgeoise.

La liste de programmes relevant de cette catégorie figure en annexe du présent rapport.

1.1.3. Les programmes luxembourgeois par satellite

Relèvent de cette catégorie de programmes, les programmes qui bénéficient d'une concession pour programme par satellite accordée par les autorités

luxembourgeoises et qui sont en conséquence diffusés par un système de satellite qui ne doit pas nécessairement être celui opéré par l'opérateur luxembourgeois SES Astra.

La liste de programmes relevant de cette catégorie figure en annexe du présent rapport.

1.1.4. Les programmes luxembourgeois par câble

Les programmes bénéficiant d'une concession pour être distribués principalement par les réseaux câblés figurent sur la liste annexée au présent rapport.

1.2. Les réseaux de communication télévisuelle

1.2.1. La distribution par câble et par ADSL

Le Luxembourg fait partie des pays où le câble est le principal moyen de réception de la télévision.

Le passage au numérique dans le câble poursuit son chemin. Depuis 2008, tous les réseaux importants offrent la télévision numérique. L'offre de base comprend normalement plus de 80 services. L'arrêt de l'analogique dans le câble ne devrait pas intervenir avant la fin 2011. Le Gouvernement avait en effet demandé aux câblo-opérateurs, qui ont accepté, de prévoir une phase de transition et d'offrir encore au moins les 20 à 30 chaînes les plus importantes en analogique jusqu'à la fin 2011.

Depuis 2008, une partie croissante des ménages a en outre la possibilité de recevoir la télévision par le biais de l'ADSL et peuvent dès lors choisir entre deux offres concurrentes pour la réception d'une gamme complète de programmes télévisés.

1.2.2. La diffusion numérique terrestre

Le passage au numérique terrestre a été mené à bien au Luxembourg en 2006, quand la CLT-UFA a fait passer au numérique les différents canaux utilisés pour la télévision terrestre au Luxembourg. Seul le canal 21, utilisé pour la transmission du service RTL9 principalement vers la Lorraine était resté en analogique jusqu'à la mi-2010 quand les transmissions ont été arrêtées. Depuis l'émetteur a été remis en service en numérique, de sorte que les canaux 7, 21, 24 et 27 sont en service, tous en numérique.

1.2.3. Les réseaux satellitaires

La société SES ASTRA, ayant son siège à Betzdorf, bénéficie d'une concession de l'État luxembourgeois pour l'exploitation d'un système de satellites luxembourgeois servant principalement à la transmission de programmes de télévision et de radio. Au 31 décembre 2010, 13 satellites

ASTRA étaient en orbite dans l'arc géostationnaire à quatre positions différentes. En outre, SES Astra opère deux satellites Astra en orbite inclinée.

Les satellites ASTRA servent ensemble plus de 53 millions de ménages pour la réception directe de la télévision par satellite dans 35 pays d'Europe et d'Afrique. 122 millions de ménages reçoivent des programmes d'un satellite du groupe Astra si on inclut la réception par l'intermédiaire du câble.

Ensemble avec les satellites Sirius, les satellites de SES ASTRA diffusent quelque 2500 services de télévision, de radio ou interactifs. De nouveaux services en haute définition sont venus s'ajouter, confirmant ASTRA comme la plus importante plateforme de distribution de télévision haute définition en Europe, avec quelque 110 chaînes diffusées en fin d'année. Le service ASTRA2Connect, permettant l'accès aux communications à large bande grâce à un terminal satellitaire interactif à prix abordable, est désormais offert dans de nombreux pays européens et africains il compte plus de 70.000 abonnés. Il constitue un outil remarquable pour lutter contre la fracture numérique dans les régions rurales.

1.3. La radio sonore

La loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques prévoit différentes catégories de programmes de radio dont certaines relèvent de la compétence de la Commission indépendante de la radiodiffusion (CIR), à savoir les radios locales et les radios à réseau d'émission, tandis que d'autres relèvent de la compétence du Gouvernement, à savoir les programmes à émetteur de haute puissance, mais aussi les programmes radiodiffusés à rayonnement international, les programmes luxembourgeois par satellite et les programmes luxembourgeois par câble.

1.3.1. Les programmes de radio à rayonnement international

Deux programmes de radio diffusés par la CLT-UFA font actuellement partie de cette catégorie : le programme de radio francophone RTL transmis par l'onde longue (234 KHz) et le programme germanophone RTL Radio transmis par les fréquences d'onde moyenne 1440 KHz et par les fréquences FM 93,3 MHz et 97,0 MHz.

La CLT-UFA a également remis en service des émetteurs d'ondes courtes afin de diffuser ses programmes francophone et germanophone ainsi qu'un nouveau programme anglophone dans la nouvelle norme numérique DRM (Digital Radio Mondiale). Les transmissions numériques se font également pendant une partie de la journée en ondes moyennes.

1.3.2. Les programmes de radio à émetteur de haute puissance

1.3.2.1. Le programme RTL Radio Lëtzebuerg

Le service public à assurer par la CLT-UFA depuis le 1^{er} janvier 1996 en contrepartie de ses concessions concerne non seulement le programme de

télévision mais aussi le programme de radio en langue luxembourgeoise, à savoir le programme RTL Radio Lëtzebuerg. La permission pour la diffusion du programme par les fréquences 92,5 MHz et 88,9 MHz a été renouvelée le 3 mars 2008, jusqu'au 31 décembre 2020.

1.3.2.2. La radio socioculturelle

Le programme de l'établissement de radiodiffusion socioculturelle est diffusé moyennant la fréquence 100,7. En 2010, la décision d'accorder une fréquence supplémentaire à l'établissement public afin d'améliorer sa couverture dans certaines parties du territoire a été prise. La diffusion moyennant cette fréquence supplémentaire débutera très probablement au courant de l'année 2011.

Rappelons que le programme 100,7 est essentiellement financé par une dotation étatique et ne diffuse dès lors pas de messages publicitaires.

1.3.3. Les radios à émetteurs de faible puissance

1.3.3.1. Les radios à réseau d'émission

Les quatre radios à réseau d'émission qui émettent leurs programmes depuis 1992/93 sont largement complémentaires dans leur contenu. Radio Latina diffusée par la Société européenne de Communication sociale s.à r.l. est une radio qui s'adresse principalement à la population immigrée. DNR diffusée par la Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise est une radio généraliste. Radio ARA diffusée par la s.à r.l. ALTER ECHOS est une radio de type associatif. Enfin, Eldorado diffusée par la société Luxradio s.à r.l. est une radio essentiellement musicale. Les permissions ont une durée de dix ans. En 2002, elles ont toutes été renouvelées par la Commission indépendante de la radiodiffusion (CIR) au profit des mêmes bénéficiaires pour une nouvelle durée de dix ans. Le Gouvernement a également renouvelé les autorisations d'émettre.

1.4. La presse écrite: la promotion de la presse écrite

11 organes sont actuellement bénéficiaires des effets de la loi du 3 août 1998 sur la promotion de la presse écrite :

Organe	Editeur
Luxemburger Wort	Saint-Paul Luxembourg S.A.
La Voix du Luxembourg	Saint-Paul Luxembourg S.A.
Tageblatt	Editpress Luxembourg S.A.
Le Quotidien	Lumédia S.A.
Lëtzebuurger Journal	Editions Lëtzebuurger Journal S.A.

Zeitung vum Lëtzebuerger Vollek	Zeitung S.A.
Télécran	Saint-Paul Luxembourg S.A.
Revue	Editions Revue S.A.
Le Jeudi	Editpress Luxembourg S.A.
D'Lëtzebuerger Land	Editions d'Lëtzebuerger Land s.à r.l.
Woxx	Grengespoun SC

Le montant annuel de référence 2010 a été fixé par règlement grand-ducal du 7 octobre 2010 à un montant de 424 375 € dont résulte une subvention allouée à chaque organe au titre de part fondamentale de 141 458 € complétée par une subvention par page rédactionnelle de 121 685 €.

Les montants alloués en 2010 aux différents organes, part fondamentale et subventions par pages rédactionnelles confondues sont les suivants:

Luxemburger Wort	1 500 650 €
La Voix du Luxembourg	898 843 €
Le Jeudi	349 532 €
Le Quotidien	1 204 855 €
Lëtzebuerger Journal	529 621 €
Lëtzebuerger Land	268 405 €
Revue	332 813 €
Tageblatt	1 642 507 €
Télécran	376 472 €
Woxx	233 348 €
Zeitung vum Lëtzebuerger Vollek	355 937 €
Total	7 692 983 €

1.5. La révision de la loi du 8 juin 2004 sur la liberté d'expression dans les médias

La loi du 11 avril 2010 a modifié entre autres la définition du journaliste. Est désormais considéré aux termes de cette loi comme journaliste professionnel celui qui exerce à titre régulier une activité dont il tire son revenu professionnel principal. La loi a ensuite précisé que les cartes de journalistes ne sont attribuées qu'aux journalistes professionnels qui remplissent les conditions posées par la définition. Enfin, une des principales modifications opérées par la loi concerne l'introduction d'une protection du titre de journaliste professionnel par le biais de la création de sanctions pénales, ainsi que la mise en place d'une procédure d'appel en matière de décision de la Commission des Cartes du Conseil de presse.

Au courant de 2010, le règlement grand ducal portant création de la carte de journaliste professionnel et de la carte de journaliste professionnel stagiaire a été révisé et un nouveau spécimen servant de modèle aux cartes de presse a été retenu.

1.6. L'évolution du marché publicitaire

Le Service des médias et des communications met à disposition des acteurs de la communication un outil de recensement des investissements publicitaires bruts relevés sur le marché luxembourgeois, à savoir la « pige publicitaire » ou « Luxembourg Ad' Report ».

Fin 2009², selon la pige publicitaire, les investissements publicitaires bruts dans les médias classiques au Luxembourg s'élèvent à 138,78 millions € par rapport à 134,25 millions € fin 2008, ce qui représente une augmentation de 3,8%.

La répartition des investissements publicitaires et la variation des parts de marchés entre 2009 et 2008 se présentent comme suit :

	Total 2009 mio €	%	Total 2008 mio €	%	Δ 2009-2008 %
Quotidiens	54,093	39	52,777	39	2,5
Radios	27,337	20	26,172	19	4,5
Télévision	14,892	11	13,848	10	7,5
Hebdomadaires	14,847	11	14,027	10	5,8
Périodiques	11,661	8	11,859	9	-1,7
Folders	8,897	6	9,313	7	-4,5
Affichage	5,212	4	4,753	4	9,7
Cinéma	1,850	1	1,497	1	23,6
Total	138,789		134,245		3,8

1.7. L'étude Plurimédia : évolution du lectorat et des audiences

L'étude luxembourgeoise « Plurimedia », lancée en printemps 2005, comporte les chiffres clés au sujet du lectorat de la presse écrite et de l'audience des médias audiovisuels.

Voici les résultats de la cinquième édition de l'étude :

		2006/200 7	2007/200 8	2008/200 9
Quotidiens	D'Wort	46,50%	44,40%	43,20%
	Tageblatt	15,10%	14,10%	13,85%
	Le Quotidien	7,30%	7,10%	7,30%

² Les données de fin d'année 2010 ne sont pas encore disponibles lors de la rédaction du présent rapport annuel.

	La Voix du Luxembourg	6,50%	6,60%	5,10%
	Letzebuerger Journal	3,10%	3,10%	2,60%
	Zeitung vum Lëtzebuerger Vollek	0,90%	0,60%	0,50%
	L'Essentiel		23,70%	26,70%
	Point 24		12,00%	14,90%
Hebdomadaires	Télécran	33,60%	31,80%	31,50%
	Lux-Post	26,30%	29,10%	24,80%
	Revue	23,00%	22,20%	21,50%
	Lux Bazar	14,20%	14,20%	11,30%
	De Neie Feierkrop	12,90%	11,90%	9,30%
	Contacto	10,60%	10,50%	11%
	Le Jeudi	7,70%	8,10%	7,10%
	D'Lëtzebuerger Land	3,30%	2,80%	2,90%
	De Letzebuerger Bauer	2,90%	2,60%	3,20%
	Woxx	1,80%	1,90%	1,30%
Bimensuels	Correio	3,00%	3,10%	2,50%
Mensuels	De Konsument	25,10%	24,00%	22,80%
	Auto Revue	23,70%	22,30%	20,80%
	Auto Moto	20,50%	21,20%	17,00%
	Musel Zeitung	10,30%	9,10%	10,30%
	Agenda Lux	6,80%	7,70%	9,70%
	Graffiti	6,30%	4,80%	4,50%
	Femmes Magazine	5,50%	7,40%	7,10%
	Nightlife	•	5,00%	4,80%
	PaperJam	5,30%	5,80%	8,20%
	Rendez-vous Lëtzebuerg	4,10%	4,90%	5,30%
	Sauer Zeitung	3,90%	3,80%	3,90%
	Auto-Loisirs	2,80%	2,60%	2,30%
	Merkur	2,80%	2,50%	1,80%
	Ardenner Express	•	2,10%	2,40%
	Horesca	2,70%	2,70%	2,50%
	D'Handwierk	2,30%	2,00%	2,00%
	Echo de l'Industrie	1,50%	1,30%	0,80%
	Business Review	•	1,10%	1,00%

	Agefi	•	1,00%	0,90%
Périodiques	Autotouring	31,90%	32,50%	30,80%
	Gaart an Heem	13,70%	11,20%	11,20%
	Foyer de la Femme	8,20%	6,60%	6,30%
	Regulus	7,90%	6,80%	6,30%
	Flydoscope	5,20%	5,30%	6,80%
	Ugda	4,50%	4,10%	3,60%
	Fëscher a Jeeër	3,70%	2,90%	2,00%
	Check In	2,40%	3,00%	4,10%
	Elan	1,30%	1,10%	1,10%
	Wunnen	•	2,70%	3,80%
	De Keisecker	•	2,30%	2,00%
	Made in Luxe	•	2,30%	2,40%
	Entreprises Magazine	•	1,70%	1,00%
Dépliants publicitaires	I-Mail	54,50%	58,20%	52,80%
	Dépliants distribués avec Lux-Post	48,90%	47,30%	44,60%
	Autres dépliants	49,70%	50,00%	46,10%

		2006-2007		2007-2008		2008-2009	
		12 ans et plus	15 ans et plus	12 ans et plus	15 ans et plus	12 ans et plus	15 ans et plus
Radio	RTL Radio Lëtzebuerg	46,20%	47,00%	41,70%	42,50%	43,20%	44,00%
	Eldoradio	14,30%	14,10%	16,00%	15,70%	17,80%	17,70%
	DNR	10,70%	10,50%	10,80%	10,80%	10,10%	10,30%
	Radio Latina	4,90%	5,00%	5,40%	5,50%	5,30%	5,40%
	Radio 100,7 (Radio socioculturelle)	4,20%	4,40%	3,90%	4,10%	4,10%	4,20%
	Radio Ara	1,20%	1,30%	1,30%	1,30%	1,30%	1,30%
TV (chaînes luxembourgeoises)	RTL Télé Letzebuerg	35,10%	35,80%	32,90%	33,70%	33,90%	34,60%
	Den 2.ten RTL	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	2,20%	2,20%
	Luxe.tv			0,30%	0,30%	0,60%	0,70%
TV (chaînes étrangères)	TF1	16,80%	17,20%	16,10%	16,40%	16,90%	17,20%
	ARD	15,00%	15,50%	13,30%	13,90%	14,20%	14,70%
	Pro 7	13,20%	12,70%	13,50%	12,80%	13,60%	13,10%
	RTL Television	13,00%	12,70%	13,90%	13,70%	15,10%	14,90%
	ZDF	11,60%	11,90%	14,40%	14,90%	11,80%	12,20%
	M6	7,90%	8,00%	10,00%	10,00%	9,90%	10,10%
	France 2	7,80%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,20%
	Sat 1	7,30%	7,30%	7,60%	7,50%	6,90%	6,80%
Cinéma				9,90%	9,50%	9,50%	9,10%
Télétexte		20,50%	20,10%	22,00%	21,70%	21,30%	21,10%
Internet		44,60%	44,30%	49,20%	48,90%	54,90%	54,70%
	www.rtl.lu	6%	6%	6%	6%	9,60%	9,90%
	www.wort.lu					4,70%	4,80%
	www.lessentiel.lu					2,50%	2,50%
	Administration publique en ligne					5,90%	6,20%
	Autres sites d'actualité					14,80%	15,20%

Préalablement à la cinquième édition de l'étude Plurimedia, un changement de méthodologie a été effectué.

Par conséquent, en juillet 2010, TNS-ILReS a communiqué les données de lectorat/audience comme suit :

RESULTATS : PRESSE ECRITE

Résultats exprimés en nombre de lecteurs par jour moyen (quotidiens), par semaine moyenne (hebdomadaires) Base : résidents au Luxembourg âgés de 15 ans et plus. (Population totale = 412 900 personnes) 2009/2010

Quotidiens payants

	170
Luxemburger Wort	600
Tageblatt	50 500
Le Quotidien	26 400
La Voix du Luxembourg	23 500
Letzebuerger Journal	13 100
Zeitung vum Lëtzebuerger Vollek	2 600

Quotidiens gratuits

	122
L'essentiel	700
Point24	61 200

Hebdomadaires

	123
Télécran	600
Lux-Post	96 800
Revue	84 100
Contacto	48 800
Lux Bazar	39 900
De Neie Feierkrop	34 500
Le Jeudi	28 800
D'Lëtzebuerger Land	14 100
De Letzebuerger Bauer	12 800
Woxx	6 100

Bimensuels

Correio	13 300
---------	--------

Mensuels

	101
De Konsument	000
Auto Revue	86 800
Auto Moto	62 600
Agenda Lux	50 000
Musel Zeitung	44 300
Femmes Magazine	37 800
City Agenda Luxembourg	37 600
PaperJam	31 700

City Magazine (anc. Rendez-vous Lëtzebuerg)	27 500
Graffiti	25 100
Nightlife	24 800
Sauer Zeitung	16 500
Ardenner Express	10 400
Auto-Loisirs	10 100
Merkur	9 600
Horesca	8 900
D'Handwierk	8 800
L'Echo des entreprises (anc. Echo de l'Industrie)	7 300
Luxuriant	5 500
Business Review	5 400
Agefi	3 900
Périodiques	
	125
Autotouring	600
Gaart an Heem	44 000
Regulus	25 900
Flydoscope	25 800
Foyer de la Femme	23 800
Wunnen	16 800
Ugda	14 400
Made in Luxe	13 700
Luxembourg Féminin	12 500
Fëscher a Jeeër	9 600
De Keisecker	9 300
Entreprises Magazine	4 600
Elan	3 200
Dépliants publicitaires	
I-Mail	222400
	182
Dépliants distribués avec Lux-Post	700
	185
Autres dépliants	900
RESULTATS : AUDIOVISUEL	
Résultats exprimés en nombre d'auditeurs / téléspectateurs / spectateurs par jour moyen (Radio /TV) en nombre de spectateurs par semaine moyenne (cinéma). Base: résidents au Luxembourg âgés de 12 ans et plus (Population totale = 431 500 personnes) 2009-2010	
Radio	

RTL Radio Lëtzebuerg	176 800
Eldorado	76 400
DNR	41 400
RTL Radio Die Besten Hits aller Zeiten	30 400
Radio Latina	19 000
Radio 100,7 (Radio socioculturelle)	18 600
Radio Ara	6 500
TV (chaînes luxembourgeoises)	
RTL Télé Lëtzebuerg	132 100
Den 2.ten RTL	9 400
Luxe.tv	2 300
TV (chaînes étrangères)	
TF1	68 900
RTL Television	59 700
ARD	59 100
Pro 7	57 400
ZDF	52 100
M6	43 400
France 2	35 800
Sat 1	32 500
Cinéma	46 600
RESULTATS : INTERNET	
Résultats exprimés en nombre de visiteurs Internet par jour moyen Base : résidents au Luxembourg âgés de 12 ans et plus (Population totale = 431 500 personnes) 2009/2010	
Internet Audience Totale Internet	257 500
www.rtl.lu	56 900
www.wort.lu	30 400
www.lessentiel.lu	18 200
www.tageblatt.lu	7 400
Sites de l'administration publique	31 300
Autres sites d'actualité	71 600
RESULTATS : CHAINES À PERIODICITE SPECIFIQUE	
Résultats exprimés en nombre de téléspectateur par semaine moyenne. Base : résidents au Luxembourg âgés de 12 ans et plus (Population totale = 431 500 personnes) 2009/2010	
TV (chaînes luxembourgeoises à périodicité spécifique)	
<i>Audience hebdomadaire</i>	

Nordlicht TV	23 900
Uelzecht Kanal	14 800
Chamber TV	13 400

1.8. Les travaux réglementaires en matière de médias électroniques

1.8.1. Le Conseil Culture/Audiovisuel et le groupe de travail « Audiovisuel »

Les activités au plan communautaire ont été marquées par les sujets à l'ordre du jour des Conseils Audiovisuel des 10.05.2010 et 18.11.2010, dont un des plus importants fut la numérisation des salles de cinéma. Une réunion ministérielle a également eu lieu sous présidence belge qui a abordé la question du soutien financier au cinéma européen. Aucun dossier législatif n'a été proposé par la Commission européenne en 2010 dans le domaine de l'audiovisuel. Nombre de dossiers relevant du domaine de l'audiovisuel au niveau communautaire tombent sous compétence du ministère de la Culture au Luxembourg.

- La numérisation des salles de cinéma : Dans des conclusions adoptées en mai 2010, les ministres européens en charge de l'audiovisuel reconnaissent que le passage au cinéma numérique « est urgent et nécessaire ». En même temps, le Conseil met l'accent sur les coûts considérables que génère la numérisation et les problèmes financiers plus aigus auxquels peuvent se confronter des petites salles de cinéma (même si la projection numérique elle-même, une fois mise en place, est moins coûteuse) et le risque de voir la disparition des petites salles de cinéma, importantes pour la diversité culturelle. Dans cette perspective, les conclusions appellent les Etats membres à envisager des systèmes d'aide financière à la numérisation des cinémas (aides publiques et investissements privés). Soulignons que la majorité des salles de cinéma au Luxembourg est déjà équipée pour l'ère numérique. En effet, il est à relever que 62% de l'ensemble des salles au Luxembourg (88% des salles exploitées commercialement) sont équipées de la technologie digitale et 32% (46% des salles exploitées commercialement) disposent de projecteurs 3D (état en mars 2010).
- Le soutien financier au cinéma européen : Lors d'une réunion informelle organisée par la présidence belge en octobre 2010, les ministres se sont prononcés sur l'opportunité d'une extension du champ d'application de la «communication Cinéma » à d'autres activités que celles de la production cinématographique. Le Luxembourg estime qu'une œuvre audiovisuelle est à considérer comme un produit éminemment culturel. La Commission européenne a été invitée à tenir compte du fait que toute approche de soutien au cinéma doit tenir compte des nouvelles formes de distribution et prendre en considération toutes les étapes nécessaires à la réalisation d'une œuvre cinématographique (allant au-delà de la simple phase de production).

1.8.2. Le Conseil de l'Europe

1.8.2.1. Le Comité directeur sur les médias et les nouveaux services de communications (CDMC)

Le CDMC est un comité directeur établi dans le cadre des activités intergouvernementales du Conseil de l'Europe qui examine des questions relatives à l'indépendance et au pluralisme des médias, ainsi qu'à la libre circulation et la diversité de leurs contenus.

En 2010, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a adopté

- la Déclaration sur la neutralité du réseau ;
- la déclaration sur la stratégie numérique pour l'Europe ;
- la déclaration sur la gestion dans l'intérêt public des ressources représentées par les adresses du protocole Internet.

Suite à la Résolution « vers une nouvelle conception des médias », adoptée lors de la Première conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables des médias et des nouveaux services de communication de Reykjavik, en 2009, un nouveau groupe d'experts, le Comité d'experts sur les nouveaux médias, travaillant sous la direction du CDMC, a été mis en place afin :

- d'engager une réflexion sur la validité de notre compréhension des services de médias et de communication de masse dans le nouvel environnement de l'information et de la communication et de dégager le cas échéant de nouveaux critères permettant de distinguer les services de médias des autres formes de communication ;
- de préparer un projet de recommandation ou de déclaration du Comité des ministres aux États membres sur la protection des droits de l'homme dans le contexte des moteurs de recherche ;
- ainsi qu'un projet de lignes directrices à l'intention des fournisseurs de réseaux sociaux.

1.8.2.2. Le Comité permanent sur la télévision transfrontière

Le Comité Permanent sur la Télévision Transfrontière a finalisé en 2008 la révision de la Convention européenne sur la Télévision Transfrontière visant surtout à aligner la Convention sur la nouvelle directive Service de médias audiovisuels. L'approbation du protocole est cependant actuellement en suspens en attendant la clarification de la relation entre les deux instruments juridiques que sont la directive de l'Union européenne et la convention du Conseil de l'Europe couvrant la même matière.

2. Les services de communications électroniques

2.1. Tableau de bord des technologies de l'information et des communications (TIC)

Dans le cadre de sa politique de développement des infrastructures de communications électroniques et du suivi de la diffusion des TIC, surtout de l'Internet à haut débit au Luxembourg, un « tableau de bord » d'indicateurs de mesure de

l'évolution du pays en matière de TIC a été mis en place par le Service des médias et des communications.

Il en résulte que, fin 2008, 4% de la population luxembourgeoise accédait à Internet via un dispositif 3G ; en décembre 2010, ce chiffre a augmenté à 20% (source : Eurostat).

Aussi, en juin 2010, 43% de la population utilisait des services mobiles, toutes plateformes d'accès confondues, pour accéder à Internet haut débit. Le Luxembourg devance en cela les pays limitrophes France, Allemagne et Belgique (source : OECD).

Fin 2010, 90 % des ménages luxembourgeois avait accès à Internet (source : Eurostat). 63% des ménages luxembourgeois disposaient d'un accès Internet à haut débit. Le Luxembourg se situe ainsi au troisième rang dans l'UE concernant l'accès au haut débit.

Rappelons que le Luxembourg a été le premier pays de l'OCDE à offrir une couverture DSL universelle.

2.2. Programmes communautaires

2.2.1. Programme d'appui stratégique TIC du Programme-cadre pour la Compétitivité et l'Innovation (CIP TIC PSP³)

Le programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité CIP a été lancé le 24 octobre 2006 par la décision n° 1639/2006/CE du Parlement européen et du Conseil, pour la période 2007-2013. Il s'articule autour de trois programmes pluriannuels spécifiques:

- le programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise;
- le programme d'appui stratégique en matière de technologies de l'information et des communications (ci-après programme d'appui « CIP TIC»);
- le programme Énergie intelligente – Europe.

Le Service des médias et des communications se concentre sur le 2^e pilier, c'est-à-dire le programme d'appui CIP TIC, en représentant le Luxembourg dans le Comité de gestion du programme communautaire en question. Ce comité a comme tâche principale d'approuver les programmes annuels de travail du programme d'appui stratégique - volet TIC - du CIP (*CIP ICT*) inhérent aux appels à propositions successifs.

Le programme CIP TIC appuie financièrement les Etats membres à travers des appels à propositions annuels.

En 2010, huit organismes luxembourgeois ont participé à des projets éligibles pour un financement dans le cadre du 4^{ième} appel à propositions CIP TIC.

³ PSP : Policy Support Program

2.3. Les activités au plan national

2.3.1. La transposition du nouveau cadre réglementaire en droit national

Les préparatifs pour la mise en conformité du cadre réglementaire national avec le nouveau cadre communautaire ont été entamés dès la publication des directives modificatrices dans le journal officiel de l'Union européenne le 18.12.2009.

Cette mise en conformité nécessite la modification des quatre lois composant le « Paquet Télécom » de 2005.

La première loi à être modifiée, est la loi modifiée du 30 mai 2005 portant sur: 1) l'organisation de l'Institut Luxembourgeois de Régulation; 2) la modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat. Les adaptations requises en vertu des modifications imposées par le cadre communautaire (renforcement de l'indépendance de la direction de l'Institut Luxembourgeois de Régulation) sont adoptées par la Chambre des députés en date du 14 juillet 2010 et publiées au Mémorial après signature de S.A.R. le Grand-Duc pour devenir la *loi du 26 juillet 2010 portant modification de la loi modifiée du 30 mai 2005 portant: 1) organisation de l'Institut Luxembourgeois de Régulation; 2) modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat.*

Concernant la loi du 30 mai 2005 sur les réseaux et les services de communications électroniques, le Conseil de Gouvernement accepte, en date du 4 juin 2010, un avant-projet d'une nouvelle loi, renonçant ainsi à une modification qui aurait nui à la lisibilité d'une loi qualifiée de « très technique ». Le projet est déposé à la Chambre des députés le 21 juin 2010 et inscrit au rôle sous le numéro 6149. Le Conseil d'Etat a finalisé son avis sur le projet le 17 décembre 2010, la Chambre des députés pourra se prononcer sur le projet dès le début de l'année 2011.

Un avant-projet de loi portant modification de la loi sur les fréquences radioélectriques est soumis au Conseil de Gouvernement le 30 juillet 2010 et déposé à la Chambre des Députés le 23 août 2010 (Projet de loi N° 6180 modifiant la loi du 30 mai 2005 portant organisation de la gestion des ondes radioélectriques). L'avis du Conseil d'Etat sur le projet a été publié le 17 décembre 2010 de sorte que le projet pourra être présenté en séance plénière de la Chambre des députés au courant des premiers mois de l'année 2011.

Le dernier texte composant le nouveau Paquet Télécom – l'avant-projet de loi portant modification de la loi du 30 mai 2005 concernant la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques - a été approuvé par le Conseil de Gouvernement le 17 décembre 2011. Il sera déposé à la Chambre des députés début 2011.

2.3.2. Stratégie nationale pour le « ultra-haut débit »

Le programme gouvernemental prévoit que le gouvernement « réserve (...) les moyens nécessaires pour assurer définitivement la place du Grand-Duché parmi les centres européens de télécommunications. Cette perception doit être soutenue sur

le plan de l'infrastructure nationale par des réseaux fixes et mobiles à la pointe du progrès et par une offre de services variée et complète soutenue par une concurrence réelle entre opérateurs. »

Dans cet ordre d'idées, le Ministre des Communications et des Médias, François Biltgen, et le Ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont élaboré début 2010 la « stratégie nationale pour les réseaux à *ultra-haut* débit », présentée au public lors d'une conférence de presse conjointe tenue le 9 mars 2010. Comme les nouvelles applications en ligne liées au streaming, au téléchargement et au Web interactif nécessitent de plus en plus de bande passante, il s'avère indispensable de moderniser les réseaux pour offrir tant aux citoyens qu'aux entreprises les bénéfices d'un Internet performant.

Le Gouvernement a ainsi décidé d'agir en vue d'augmenter rapidement la vitesse des réseaux Internet existants. Dans sa stratégie, il incite les opérateurs de réseaux à offrir au plus tard pour 2015 une connexion Internet de 100 Mbits à l'ensemble de la population. En tant que propriétaire de l'Entreprise des Postes et Télécommunications, le Gouvernement est intervenu pour que tout soit mis en œuvre pour que cet objectif puisse être effectivement atteint. A terme, des vitesses de 1 Gbit sont visées.

Pour contribuer à réduire les coûts d'investissement et accélérer la mise en œuvre du déploiement des réseaux de nouvelle génération, le Gouvernement a décidé plusieurs mesures d'accompagnement, notamment la mise en place d'un registre national des travaux et des infrastructures afin de faciliter le cas échéant les interventions techniques au niveau des réseaux et de la pose de gaines et tubes vides.

La stratégie s'insère parfaitement dans la nouvelle stratégie Europe 2020, une stratégie européenne pour une croissance intelligente, durable et inclusive, qui fait suite à la stratégie de Lisbonne.

2.4. Les activités au plan communautaire

2.4.1. Une stratégie numérique pour l'Europe

Le « Digital Agenda for Europe » est une des sept initiatives phares (*flagship initiatives*) de la stratégie EU 2020, qui succède à la stratégie de Lisbonne. Publiée par la Commission européenne le 19 mai 2010, elle est prévue de durer jusqu'à 2015. La Commission se propose dans ce document non seulement un programme de travail pour les années à venir (avec un calendrier précis d'initiatives législatives qu'elle entend prendre) mais fixe aussi les grandes orientations dans le domaine du numérique. Le Luxembourg soutient entièrement l'initiative de la Commission pour proposer cette stratégie numérique et peut souscrire aux objectifs mis en avant – d'autant plus en temps de crise économique étant donné que les technologies de l'information et des communications contribuent à 5% du PIB européen et favorisent l'inclusion sociale. Il s'agit donc d'une stratégie cruciale pour l'économie numérique, pour les entreprises et pour les citoyens.

Formellement, il s'agit d'une communication, c'est-à-dire un document adopté de manière unilatérale par la Commission qui ne sera pas négocié par le Conseil ou le

Parlement européen. Néanmoins, la Commission met en place un système de gouvernance qui assurera un suivi régulier au niveau national pour opérationnaliser la stratégie numérique dans les Etats membres.

La Commission identifie 5 priorités et pour chacune de ces priorités des actions et des projets concrets à réaliser.

Voici les 5 priorités finalement retenues:

1. marché unique dynamique pour le numérique (ce qui implique la libre circulation de contenu culturels en ligne et services numériques)
2. interopérabilité et standards
3. confiance et sécurité
4. accès Internet rapide et ultra-rapide
5. digital literacy, skills et société numérique inclusive
6. « ICT-enabled benefits for EU society »
7. recherche et développement.

Les propositions sur le marché intérieur du numérique se concentrent surtout sur l'aspect des contenus culturels en ligne, qui doivent pouvoir circuler et être accessibles de manière transfrontière. Il s'agit là aussi d'une priorité pour le Luxembourg. Si on peut se féliciter que la Commission reconnaît que le régime des licences de droits d'auteur est organisé sur base territoriale et mène à une fragmentation du marché du contenu en ligne, elle ne s'engage pas à faire des propositions législatives dans ce domaine, du moins en ce qui concerne la musique et l'audiovisuel (où le problème d'accès est le plus grave). D'une perspective luxembourgeoise, on peut regretter que le volet du commerce électronique semble jouer un rôle secondaire dans la stratégie, avec un accent sur des aspects pratiques comme la signature électronique, la facturation électronique et *eAuthentication* sans pour autant s'attarder sur les obstacles réglementaires qui subsistent toujours dans le commerce en ligne transfrontalier. Mentionnons encore le projet de la Commission de créer un Code de droits en ligne dans l'UE qui devrait récapituler et compiler les droits existants des citoyens européens dans un environnement numérique.

Concernant les infrastructures de communications électroniques, la Commission européenne propose trois objectifs de haut débit au niveau européen : haut débit de base (2 Mbps) pour tous en 2013, très haut débit (30 Mbps) pour tous en 2020 et ultra-haut débit (100 Mbps) pour 50% des citoyens UE en 2020. Si ces objectifs sont ambitieux au niveau européen, la stratégie nationale du Luxembourg en la matière va bien au-delà et ce en termes de couverture, de vitesses et de calendrier. Le Luxembourg est donc à la pointe des développements en termes d'infrastructure en ayant anticipé les objectifs au niveau communautaire. Par ailleurs, la Commission a lancé une consultation publique sur le sujet de la neutralité des réseaux (*net neutrality*) à laquelle le Luxembourg a contribué.

En termes de gouvernance, la Commission établit un mécanisme de coordination interne (avec un groupe de commissaires concernés en premier lieu par l'agenda numérique) qui assurera la coordination des initiatives. Un groupe à haut niveau est établi avec les Etats membres, où le Service des médias et des communications est représenté, ainsi qu'une Assemblée numérique annuelle à laquelle participeront Etats membres, institutions européennes, représentants des citoyens européens et

l'industrie. Un « Digital Annual Scoreboard » sera publié chaque année au mois de mai.

Signalons encore que la Commission européenne a effectué une tournée des capitales en juin/juillet 2010 pour promouvoir sa stratégie numérique et entrer dans un dialogue durable avec toutes les parties intéressées au niveau national. Le 9 juillet 2009, la Représentation de la Commission européenne à Luxembourg a organisé une conférence regroupant tous les acteurs concernés par la stratégie numérique pour un échange fructueux et constructif.

Pour la mise en œuvre nationale de la stratégie numérique pour l'Europe, le Luxembourg a choisi une méthode ouverte de coordination. La coordination ne revient donc pas aux compétences d'une seule autorité mais passe par plusieurs ministères, services publics et organismes qui collaborent de manière étroite. La répartition des responsabilités entre plusieurs acteurs clés permet la prise en charge des initiatives phares par le groupe le plus compétent pour l'objectif en question et le plus apte à la mise en pratique de celui-ci, fidèle au principe de subsidiarité. Le Service des médias et des communications gardera une vision globale des différents travaux réalisés au niveau national.

En outre, plusieurs portefeuilles majeurs directement liés à la stratégie numérique sont gérés par un seul ministre, à savoir le Ministre François Biltgen, qui cumule notamment les fonctions de Ministre des Communications et des Médias, de Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de Ministre de la Justice et de Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative. Ce regroupement de compétences assure un haut niveau de cohérence et de coordination dans la mise en œuvre des différentes mesures regroupées sous la stratégie numérique.

2.4.2. Programme pluriannuel en matière de politique du spectre radioélectrique

En date du 20 septembre 2010, la Commission européenne a proposé une décision établissant le premier programme pluriannuel en matière de politique du spectre radioélectrique. Lors des négociations sur le nouveau cadre réglementaire des communications électroniques (« Paquet Télécom ») en 2008-2009, un des compromis concernant les dispositions ayant trait à la politique des fréquences était en effet d'inscrire la possibilité pour la Commission de proposer un « programme pluriannuel sur le spectre radioélectrique » qui définit « les orientations et les objectifs de la planification stratégique et de l'harmonisation de l'utilisation du spectre radioélectrique »⁴. Le programme désormais proposé est négocié en procédure législative ordinaire (anciennement codécision) et un premier échange de vues des ministres en charge des télécommunications a eu lieu lors du Conseil sous présidence belge en décembre 2010.

Ce programme stratégique vise à promouvoir une gestion et une utilisation efficace du spectre radioélectrique et, plus particulièrement, à assurer que suffisamment de spectre soit disponible pour le haut débit sans fil. A part de définir les objectifs politiques et principes généraux pour la politique des fréquences, le programme

⁴ Article 8a, Dir 2002/21/CE modifiée, appelée Directive « cadre »

propose également des actions très concrètes pour coordonner davantage les politiques nationales. Par exemple, un calendrier précis et contraignant est mis en avant pour l'ouverture de la bande des 800 MHz aux services de communications électroniques, jusqu'alors réservée à la radiodiffusion (« dividende numérique »). De plus, la Commission européenne propose, en étroite collaboration avec les Etats membres, la réalisation d'un inventaire détaillé des différentes utilisations du spectre. L'objectif étant d'identifier les usages non-efficaces du spectre pour éventuellement y remédier à une étape ultérieure au niveau européen.

Pour le Luxembourg, l'objectif sera d'aboutir à un programme pluriannuel cohérent par rapport au cadre réglementaire existant, permettant la coexistence et le développement des différents types d'usage du spectre, y compris les communications satellitaires, et ne réduisant pas la capacité des Etats membres de défendre leur point de vue dans les enceintes internationales.

2.4.3. La modernisation de l'Agence européenne en charge de la sécurité des réseaux (ENISA)

L'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ci-après dénommée « l'ENISA ») a été créée en mars 2004 pour une période initiale de cinq ans. Elle avait pour principal objet « d'assurer un niveau élevé et efficace de sécurité des réseaux et de l'information au sein de [l'Union] et [...] de favoriser l'émergence d'une culture de la sécurité des réseaux et de l'information dans l'intérêt des citoyens, des consommateurs, des entreprises et des organismes du secteur public de l'Union européenne, contribuant ainsi au bon fonctionnement du marché intérieur ». Si son mandat a été prolongé à l'identique jusqu'en 2012, la Commission européenne a proposé en date du 30 septembre 2010 un texte législatif pour moderniser le mandat de l'agence et l'adapter aux nouveaux défis en matière de sécurité des réseaux et de l'information.

Le Luxembourg soutient pleinement l'initiative de la Commission européenne. S'il est utile de renforcer les tâches d'ENISA, l'agence doit rester un centre de compétences pour tous les acteurs privés et publics, promouvoir les meilleures pratiques identifiées dans les différents Etats membres et aider les différents acteurs à surmonter le clivage sécuritaire en fournissant une plateforme d'échange continu et structurée. Le Luxembourg considère la valeur ajoutée d'ENISA dans son rôle de facilitateur d'échange et de dialogue entre toutes les parties concernées – du secteur public et privé –, et se félicite de l'implication prévue des autorités chargées du respect de la loi et de la vie privée en tant que parties prenantes de plein droit. Une coopération étroite entre Etats membres est ultimement importante pour pouvoir augmenter le niveau de sécurité en Europe et pour pouvoir lutter contre la cybercriminalité. L'ENISA doit fédérer cette coopération tout en restant un centre de compétences, de confiance et d'échange, et en s'inscrivant dans un contexte européen et international plus large. En ce sens, le Luxembourg est favorable à une adoption rapide du règlement proposé par la Commission européenne, important pour la coopération intracommunautaire dont l'ENISA est le meilleur catalyseur.

2.4.4. Autres dossiers

- Les ministres en charge des télécommunications ont adopté en décembre 2010 des conclusions sur l'enrichissement mutuel des initiatives phares « Une union pour l'innovation » et « Une stratégie numérique pour l'Europe ». Les conclusions reconnaissent le rôle important des technologies de l'information et de la communication (TIC), de la recherche TIC, et, partant de l'innovation dans ces secteurs, pour la productivité et la compétitivité européennes. En ce sens, les investissements dans la recherche et le développement TIC sont à considérer comme une priorité, malgré les contraintes budgétaires actuelles. Le déploiement des nouveaux réseaux de communications électroniques est considéré comme une condition pour encourager la mise en ligne de contenus scientifiques, créatifs et éducatifs dans tous les secteurs.
- Lors d'une conférence intergouvernementale qui s'est tenue en marge du Conseil des ministres en charge des télécommunications en mai 2010, la décision a été prise d'attribuer le siège de l'ORECE (Organe des régulateurs européens des communications électroniques, BEREC en anglais) à Riga. Seule la Lettonie s'est portée candidate pour le siège de cette nouvelle agence. Le Luxembourg a soutenu la candidature lettone, dans le plein respect du « gentleman's agreement » de 2004 (nouvelles agences dans les nouveaux États membres) et pour des considérations horizontales d'une perspective « politique de siège ».

2.5. Les activités au plan international

2.5.1. L'Union internationale des télécommunications (UIT)

La Conférence de plénipotentiaires, organe suprême de l'UIT, s'est tenue, sur invitation du gouvernement du Mexique, à Guadalajara du 4 au 22 octobre 2010. La conférence a réélu M Touré (Mali) au poste de Secrétaire général et a confirmé M Johnson (UK) à son poste de directeur du bureau de la normalisation. M Rancy (France) fut élu directeur du bureau des radiocommunications en remplacement de M Timofeev (Russie) dont le mandat venait à expiration. M Sanou (Burkina Faso) fut élu directeur du développement.

La conférence a adopté le plan stratégique pour la période 2012-2015 (*Résolution 71 rev Guadalajara 2010*). Le plan stratégique a pour objectif de renforcer d'une part l'efficacité de l'Union dans la réalisation de ses objectifs qui doivent être orientés sur les coûts et d'autre part les liens entre les différents programmes de travail et les objectifs du plan stratégique.

2.5.2. Les activités du SMC dans le cadre de l'OCDE

Le Service des médias et des communications représente le Luxembourg au niveau du Comité de la politique de l'information, de l'informatique et des communications (ICCP) auprès de l'OCDE ainsi qu'aux groupes de travail mandatés par ce comité.

En 2010, le Luxembourg a contribué aux domaines d'actions suivants :

- Intermédiaires Internet : en 2010, l'OCDE a entamé un travail majeur sur la responsabilité des intermédiaires Internet. Le SMC, en coordination avec le secteur privé, a activement coopéré en vue de la rédaction d'un document de l'OCDE dédié à ce dossier; sachant que Luxembourg ne vise aucune responsabilisation des intermédiaires Internet outre celle prescrite par la directive européenne sur le commerce électronique ;
- le recensement par l'OCDE des politiques TIC au sein des pays membres afin de rédiger son « IT Outlook » (Perspectives des Technologies de l'Information);
- la fourniture des chiffres clés sur Internet et surtout Internet à haut débit et les ménages et les entreprises pour alimenter une autre publication importante de l'OCDE, à savoir le « Communications Outlook » (Perspectives de télécommunications);
- la déclaration de Séoul, qui émane de la réunion ministérielle OCDE de juin 2008 et qui fixe les lignes directrices du travail du Comité ICCP. Ces *guidelines* sont actuellement en révision. Le SMC participe activement aux travaux en question.

2.5.3. Les activités du SMC dans l'ICANN

L'*Internet Corporation for Assigned Names and Numbers* (ICANN) est une organisation de droit privé à but non lucratif, chargée d'allouer l'espace des adresses de protocole Internet (IP), d'attribuer les identificateurs de protocole, de gérer le système de nom de domaine de premier niveau pour les codes génériques (gTLD) et les codes nationaux (ccTLD), et d'assurer les fonctions de gestion du système de serveurs racines.

Dans l'ICANN, les gouvernements sont rassemblés dans un Comité Consultatif des Gouvernements (« GAC », *Governmental Advisory Committee*) qui formule des conseils de politique publique à l'adresse du Comité directeur de l'ICANN. Le Service des médias et des communications représente le Luxembourg dans le GAC et a participé à toutes les réunions y relatives, traitant notamment de l'introduction des nouvelles extensions de noms de domaine générée par la libéralisation du marché des noms de domaine.

3. Les activités de promotion du secteur des médias et des communications électroniques

3.1. L'initiative *Luxembourg for ICT*

Le Service des médias et des communications s'est vu confier par la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques le rôle de « favoriser (...) la promotion du Grand-Duché comme un centre européen pour les activités de l'audiovisuel et de la communication ».

Cette promotion était réalisée sous le sigle de *Mediaport Luxembourg* depuis les années 1990. Etant donné qu'au cours des 3-4 dernières années, cette promotion

s'était de plus en plus étendue aux nouvelles technologies et aux services de la société de l'information en général (commerce électronique et TIC au sens large), il a été jugé nécessaire de répercuter cette convergence, ce qui explique qu'en janvier 2009, *Mediaport Luxembourg* fut remplacée par l'initiative de promotion *Luxembourg for ICT*.

En octobre 2010, le Ministre des Communications et des Médias, François Biltgen, et le Ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont annoncé l'intégration de l'initiative sectorielle de promotion *Luxembourg for ICT*, assurée par le Service des Médias et des Communications, avec l'initiative plus horizontale de *Luxembourg for Business*, afin d'uniformiser davantage l'image identitaire du Luxembourg à l'étranger. C'est ainsi que désormais, les actions de développement et de promotion du secteur des TIC (technologies d'information et de communication) et du commerce électronique sont menées sous le sigle commun *Luxembourg for Business - Proud to promote ICT*. L'ajout de la *tag line* « proud to promote ICT » permet de mettre en évidence ce secteur dans la promotion générale du site économique luxembourgeois.

Une nouvelle brochure de promotion intitulée *Luxembourg, your European eBusiness Platform* avec la nouvelle identité visuelle a été publiée en octobre 2010. Le Service des médias et des communications, en charge de *Luxembourg for ICT*, continue d'être responsable de la promotion sectorielle, en étroite collaboration avec le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur.

3.2. Activités de promotion au Luxembourg et à l'étranger

Le Service des médias et des communications (sous la dénomination *Luxembourg for ICT*) était présent à plusieurs conférences et foires internationales, au Luxembourg et à l'étranger, afin d'informer sur le secteur TIC au Luxembourg, entrer en contact avec de nouvelles sociétés et se familiariser en même temps avec de nouveaux modèles d'affaires et les technologies les plus récentes.

Il a ainsi assuré une présence et un stand d'information aux conférences suivantes, organisées au Luxembourg pour un public international:

- conférence européenne *ICT Spring Europe 2010* (15-16 mars 2010) ;
- premier sommet européen sur l'avenir de l'Internet (2-3 juin 2010) ;
- premier congrès européen EuroCloud (21 juin 2010).

Quant aux présences à l'étranger, *Luxembourg for ICT* a proposé un stand d'information et a activement participé à des tables rondes aux foires suivantes :

- «Webhosting Day» à Brühl, près de Cologne (17-19 mars 2010). Le «Webhosting Day» est la foire la plus importante du secteur de l'hébergement de sites Internet et un rendez-vous particulier pour les représentants du secteur des technologies de l'information et des communications (TIC) en général.

- « Streaming Media Europe » à Londres (14 -15 octobre 2010). Il s'agit d'un événement majeur du secteur des contenus numériques où le Luxembourg a informé sur ses atouts en tant que centre médiatique d'excellence.

Dans le cadre de la Semaine commerciale luxembourgeoise à l'Exposition universelle 2010 de Shanghai, le Service des médias et des communications a organisé, ensemble avec la Chambre de Commerce, une journée thématique *ICT* à Shanghai, en date du 11 octobre 2010, en présence de son Altesse Royale le Grand Duc. Plus de 250 participants chinois ont assisté au séminaire.

Enfin, le Service des médias et des communications a assuré deux missions de promotions à la Côte Ouest des Etats-Unis, la première avec le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur Jeannot Krecké et le Prince Héritier (24-26 mars 2010), la seconde au niveau fonctionnaires (10-15 mai 2010), en collaboration avec le Consul général du Luxembourg à San Francisco.

3.3. Accueil et encadrement des entreprises au Luxembourg

Les efforts de promotion du Luxembourg des dernières années ont donné lieu à un environnement propice aux activités TIC et de commerce électronique, confirmé par l'implantation de grands noms du secteur.

L'encadrement et l'assistance des entreprises déjà présentes au Luxembourg, ainsi que l'accueil et l'accompagnement des nouvelles entreprises intéressées à s'implanter au Luxembourg, fait l'objet d'efforts continus par le SMC, poursuivis tout au long de 2010. Les fruits de ces efforts s'illustrent par le développement encourageant de certains de ces acteurs à Luxembourg (tels que Amazon.com, Skype, Vodafone), ainsi que par l'implantation de nouveaux acteurs du secteur (p.ex. : Rovi).

4. La Protection des Données

4.1. La protection des données au niveau national

Le Conseil de Gouvernement a adopté le projet de loi portant modification de la loi modifiée du 30 mai 2005 concernant la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques qui transpose en droit national le volet « protection des données » de la directive 2009/136/CE du nouveau « paquet télécom ».

Les modifications se situent dans le contexte de la réforme du cadre réglementaire de l'Union européenne pour les réseaux et services de communications électroniques. Cette réforme est devenue nécessaire suite à l'évolution des technologies et du marché. Les modifications ont pour objet d'instaurer un niveau de protection élevé de la vie privée et des données à caractère personnel qui soit équivalent pour chaque consommateur et utilisateur quelle que soit la technologie utilisée pour fournir un service donné.

La principale modification est celle qui introduit une nouvelle procédure de notification en cas de violation des données à caractère personnel. L'introduction d'une procédure de notification des violations est la réponse communautaire aux cas

de vol, perte et détérioration de données personnelles qui se sont produits récemment dans certains Etats membres de l'Union européenne.

La procédure de notification se traduit d'une part par l'obligation pour le fournisseur de services de communications électroniques accessibles au public d'avertir la Commission nationale pour la protection des données et l'abonné ou le particulier en cas de violation des données de ces derniers et d'autre part par une précision des exigences en matière de sécurité des traitements de données. Le responsable du traitement est ainsi obligé de mettre en œuvre toutes les mesures de protection techniques et organisationnelles appropriées afin de minimiser les pertes économiques ou dommages sociaux éventuels pouvant découler de ces violations.

Le projet de loi a été déposé à la Chambre des députés le 26 janvier 2011⁵.

4.1.1. La protection des données au niveau communautaire

En décembre 2010 la Commission a publié sa communication intitulée « *Une approche globale de la protection des données à caractère personnel dans l'Union européenne* ». La communication sera suivie au cours de 2011 d'une proposition législative qui vise à modifier *la directive 95/46/CE du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données*.

5. Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle

Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle, placé sous la tutelle conjointe des ministres ayant dans leurs attributions le secteur audiovisuel et la culture, met en œuvre l'ensemble de la politique de soutien à la production audiovisuelle du Gouvernement. Ainsi il est en charge notamment de la gestion des aides financières sélectives (AFS), du régime des certificats d'investissement audiovisuel (CIAV), des initiatives européennes comme Eurimages, ainsi que de toutes autres opérations dans le domaine du soutien à la production audiovisuelle, telles que la promotion, les accords de coproduction, les certificats de nationalité des œuvres, etc.

Le Conseil d'administration du Fonds est composé de représentants des membres du Gouvernement ayant dans leurs attributions le secteur audiovisuel, la culture, les finances, l'économie, ainsi que d'un représentant de l'Administration des contributions et d'une personnalité reconnue pour ses compétences en matière cinématographique et audiovisuelle. La gestion journalière du Fonds est assurée par une équipe de huit personnes.

5.1. Aides financières sélectives

Le Fonds a bénéficié en 2010 d'une dotation budgétaire de 6,5 millions €, soit une dotation identique à l'année précédente.

⁵ Projet de loi n° 6243

Le Conseil d'administration du Fonds a statué sur 36 demandes d'aides financières sélectives.

21 projets ont bénéficié d'une aide financière sélective pour un montant total de 4 184 497 €.

Le montant de ces aides financières sélectives se répartit comme suit :

- 6 aides à l'écriture et/ou au développement pour un montant total de 192 000 €,
- 15 aides à la production pour un montant de 3 992 497 €.

5.2. Les certificats d'investissement audiovisuel

Au niveau du régime des certificats d'investissement audiovisuel, 57 demandes ont été examinées par le Fonds.

Les estimations du montant total des certificats d'investissement à émettre pour l'année 2010 s'élèvent à 51 338 491 €. La contribution financière du gouvernement au secteur de la production audiovisuelle par le biais du régime des certificats d'investissement audiovisuel s'élèverait donc à 15 401 537 € (soit 30% du total du montant investi).

5.3. Promotion

5.3.1. Festivals et marchés

Dans le cadre de sa mission de promotion du développement du secteur de la production audiovisuelle, le Fonds a participé à plusieurs manifestations et festivals internationaux.

Le Fonds a participé pour la première fois au Marché International du court-métrage qui s'est tenu à Clermont-Ferrand début février et au 12^e Cartoon Movie, Forum européen de la production du film d'animation, qui s'est déroulé du 3 au 5 mars à Lyon.

Le Fonds a renouvelé sa présence à Cannes à l'occasion du Marché du Film et a accordé une bourse au jeune réalisateur luxembourgeois Ady el Assal afin de lui permettre d'y participer.

Le Marché International du Film d'Animation d'Annecy a eu lieu du 9 au 11 juin. Neuf sociétés d'animation luxembourgeoises étaient inscrites sous l'ombrelle du pavillon luxembourgeois. Les étudiants du Lycée Technique des Arts et Métiers (LTAM) sont une fois de plus venus nombreux pour rencontrer les professionnels de l'animation.

Le Fonds a, pour la deuxième année consécutive, collaboré au Marché International du Documentaire « Sunny Side of the Doc » du 21 au 24 juin à La Rochelle. Le Fonds s'est associé avec Wallonie Bruxelles Images (Belgique), la SODEC (Québec) et l'Office fédéral de la culture (Suisse) sous l'ombrelle Café Doc.

5.3.2. Nominations et Prix internationaux

En marge du Festival de Berlin, le documentaire luxembourgeois « Sunny's Time now » du réalisateur Antoine Prüm et du producteur Paul Thiltges, a reçu le prestigieux « Preis der Deutschen Schallplattenkritik ».

Trois jeunes luxembourgeois (Laure Roldan, Claire Thill et Jeff Kieffer) ont été sélectionnés au Festival International du Film de Berlin pour participer au « Berlinale Talent Campus ». L'évènement rassemble chaque année environ 350 jeunes créateurs de l'audiovisuel pour six journées de séminaire et de tables-rondes avec des experts de renommée internationale. Il leur offre la possibilité d'étudier les différents aspects de leur domaine de travail (ex. la réalisation, l'écriture de scénarii, la musique de film, les décors, ...) et de promouvoir l'idée d'un « cinéma de collaboration ».

Grand succès au Festival de Cannes pour « Illégal » réalisé par Olivier Masset-Depasse et coproduit par Iris Productions : le film a été sélectionné à la « Quinzaine des réalisateurs » et repart avec le Prix SACD.

« Illégal » a ensuite voyagé dans une douzaine de festivals où il a été primé à plusieurs reprises, notamment au Festival du Film Francophone d'Angoulême (« Valois d'or ») et au Festival du Film Francophone de Namur (« Bayard d'or » de la meilleure comédienne).

Au Festival International de Rome, deux films luxembourgeois étaient en compétition dans la section « Alice nella città », à savoir « Quartier lointain » réalisé par Sam Garbarski et coproduit par Samsa Film et « The Runway » réalisé par Ian Power et coproduit par Lucil. Ce film a par ailleurs reçu le « Prix du Public » en Irlande au Galway Film Fleadh.

Succès également pour « La Petite chambre » de Stéphanie Chuat et Véronique Reymond, une coproduction d'Iris Productions qui était en lice pour le « Léopard d'Or » au Festival du Film de Locarno. Le film a également été sélectionné dans la section officielle « Focus on World Cinema » au Festival des Films du Monde de Montréal et en compétition officielle au 25^{ème} Festival international du Film Francophone de Namur.

Notons encore qu'au Festival International de Toronto, « Sans queue ni tête », réalisé par Jeanne Labrune et coproduit par Samsa Film, a été retenu dans la section « Special Presentation ». Le long-métrage d'animation « Allez raconte », réalisé par Jean-Christophe Roger et coproduit par Melusine Productions, a pour sa part concouru en sélection officielle au Festival du Film d'Animation d'Annecy.

5.3.3. Autres activités

Le 3 mai ont eu lieu au Centre Culturel de Rencontre de l'Abbaye de Neumünster les premières « Assises du film luxembourgeois » dont l'objectif était de dresser un bilan de 20 ans de fonctionnement du Fonds et de discuter de l'évolution du secteur ainsi que des nouveaux défis et objectifs à atteindre. Les agents du Fonds, membres de l'ULPA, de l'ALTA, du LARS et de nombreux professionnels du secteur ont répondu présents à l'invitation des ministres en charge de l'audiovisuel.

Du 18 au 24 octobre, Berlin a été le théâtre d'un festival cinématographique entièrement dédié à la production luxembourgeoise. Lancé à l'initiative de l'Ambassade du Luxembourg à Berlin, ce festival intitulé « Luxembourg = Film » est organisé par le Fonds en partenariat avec le CNA et la Cinémathèque et permet au public de découvrir un panorama de la production « made in Luxembourg ».

Enfin, le Fonds a fêté officiellement ses vingt ans lors d'une séance académique organisée le 13 décembre en présence de nombreuses personnalités, dont le Prince Guillaume, Grand-Duc héritier, ainsi que les ministres de tutelle du Fonds.

5.4. MEDIA Desk

MEDIA est le programme de soutien de l'Union européenne pour l'industrie audiovisuelle européenne. MEDIA intervient à la fois en amont et en aval de la production: en cofinçant la formation continue des professionnels, le développement de projets de production (films, téléfilms, documentaires, animations et multimédias), la distribution et la promotion des œuvres européennes. Le programme MEDIA est géré conjointement par la Direction Générale Education et Culture sous l'autorité de la Commissaire Androulla Vassiliou et par l'Agence Exécutive Education, Audiovisuel et Culture.

Le Fonds héberge le MEDIA Desk Luxembourg depuis 1992. Le MEDIA Desk Luxembourg a un rôle d'interface entre le programme MEDIA et les producteurs luxembourgeois. Afin de participer aux programmes MEDIA, les professionnels de l'audiovisuel sont invités à soumettre des projets suite aux appels à propositions qui sont régulièrement publiés au Journal officiel de l'Union européenne.

Annexe 1 : Les organes créés par la loi sur les médias électroniques

La Commission indépendante de la radiodiffusion (CIR)*

Au cours de l'année 2010, la Commission indépendante de la radiodiffusion (la « CIR ») s'est réunie sept fois pour évacuer des questions d'actualité.

En mars, lors d'une visite organisée de la station fixe de mesurage de la puissance apparente rayonnée auprès de l'ILR, la CIR s'est informée sur les méthodes de mesurage de l'Institut et il a été convenu qu'un contrôle régulier de la puissance des différentes radios locales sur place est initié deux fois par an par l'Institut.

Aux termes de l'article 30(3) de la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques, les membres de la CIR ont été renommés respectivement nommé (sur proposition du Conseil de Presse Monsieur Joseph Anen a été remplacé par Monsieur Gusty Graas) par arrêté grand-ducal du 27 mai 2010 pour une période de cinq ans. La CIR se compose actuellement comme suit : Président : Georges Santer, Membres : Gusty Graas, Thierry Hoscheit, Joseph Lahr, Marc Thewes.

Dans l'avis rendu dans la réunion du 11 juin 2010 concernant le renouvellement de la permission accordée à DNR pour la transmission du programme de radio sonore à émetteur de haute puissance par la fréquence 107,7 MHZ, la CIR a soulevé qu'il y

a lieu de vérifier la possibilité d'accorder une telle fréquence également aux autres programmes à réseau, dans une optique de traitement égal de tous les exploitants. Sur demande du Ministre des Communications et des Médias, la CIR a marqué son accord dans la nouvelle démarche concernant l'attribution de fréquences supplémentaires pour les besoins des radios à réseau d'émission sans appel public.

En matière de radio à réseau la CIR n'a pas d'objections à formuler sur un déplacement de l'émetteur de Radio Latina tant que la coordination internationale est respectée.

En matière de radios locales : deux permissions de radios locales ont été renouvelées. Entre autre la CIR a procédé à différentes adaptations des cahiers de charges pour tenir compte de modifications dans la programmation ou dans la composition des organes dirigeants. Quant aux problèmes d'interférence des radios locales, l'adoption du projet de loi en cours d'instance prévoit d'accorder plus de moyens à la CIR pour régler les problèmes des radios concernées.

En application de la procédure de consultation prévue à l'article 23 de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques, la CIR a rendu 4 avis pour programmes de télévision par satellite et 4 avis pour programmes de télévision par câble.

* Ce chapitre a été rédigé par la CIR, organisme indépendant.

Le Conseil national des programmes

Le Conseil national des programmes, organe de surveillance des médias audiovisuels, a été mis en place par la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques. Il émet son avis sur le contenu des programmes audiovisuels. Il est le garant de la dignité humaine, veille à la protection des mineurs et des minorités et intervient aussi sur demande expresse du public. Son rapport d'activité se trouve sur son site Internet www.cnpl.lu.

Annexe 2 : Liste des programmes luxembourgeois sur antenne pendant l'année 2010

TELEVISION

Programmes radiodiffusés à rayonnement international

Programme	Mode de diffusion	Organisme de radiodiffusion
<i>RTL TVi</i>	Terrestre numérique Canal 24 Câble luxembourgeois et belge	CLT-UFA S.A.
Club RTL	Terrestre numérique Canal 24	CLT-UFA S.A.

	Câble luxembourgeois et belge	
Plug TV	Terrestre numérique Canal 24	CLT-UFA S.A.
<i>RTL9</i>	Terrestre Canal 21 à Dudelange Câble luxembourgeois et français ASTRA bouquet Canal Sat	CLT-UFA S.A.
<i>RTL Shopping</i>	Terrestre Canal 21 à Dudelange Câble luxembourgeois et français ASTRA bouquet CanalSat	CLT-UFA S.A.
RTL4	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA (en numérique) Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
<i>RTL5</i>	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA (en numérique) Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
RTL 7	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA en numérique Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
Teleshop 4	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA en numérique Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
Teleshop 5	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA en numérique Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.

Teleshop 7	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA en numérique Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
RTL8	Terrestre numérique canal 7	CLT-UFA S.A.
Téléshop 8	Terrestre numérique canal 7	CLT-UFA S.A.
RTL24	Numérique DVB-H via réseaux mobiles néerlandais	CLT-UFA S.A.
RTL Lounge	Numérique DVB-H via réseaux mobiles néerlandais	CLT-UFA S.A.

Programme radiodiffusé visant le public résident

Programme	Mode de diffusion	Organisme de radiodiffusion
RTL Télé Lëtzebuerg (den 2ten RTL)	Terrestre numérique canal 27 Satellite ASTRA en numérique réseaux câblés Terrestre numérique canal 27 réseaux câblés	CLT-UFA S.A.

Programmes luxembourgeois par satellite

Programme	Mode de diffusion	Organisme de radiodiffusion
Nordlicht TV	Satellite ASTRA en numérique	Nordlicht s.à.r.l.
Chamber TV	Satellite ASTRA en numérique	Chambre des députés
Luxe.TV en langue française*	Satellite ASTRA en numérique	DVL. TV S.A.
Luxe.TV en langue allemande*	Satellite ASTRA en numérique	DVL. TV S.A.
Luxe TV en langue anglaise	Satellite ASTRA en numérique	DVL TV S.A.
Setanta Sports 1	Satellite ASTRA en numérique	Setanta Sports s.à r.l.
Current TV	Satellite ASTRA en numérique	Current Media Europe s.à r.l.
Footschool TV	Satellite ASTRA en numérique	Premium to Home S.A.
Ciné First*	Satellite Eutelsat en numérique	AB Luxembourg S.A.
Current TV (Italie)	Satellite Eutelsat en numérique	Current Media Europe s.à r.l.
EuroStar	Turksat 42°	Osmose Media S.A.
EuroD	Turksat 42°	Osmose Media S.A.

Programmes luxembourgeois par câble

Programme	Mode de diffusion	Organisme de radiodiffusion
Nordlicht TV	Certains réseaux câblés	Nordlicht s.à r.l.
Uelzechtkanal	Certains réseaux câblés	Uelzechtkanal a.s.b.l.
DOK	Certains réseaux câblés	DOK TV S.A.
Chamber TV	Certains réseaux câblés	Chambre des députés
TEST (Television Steesel)	Réseau câblé de la Commune de Steesel	Luxembourg Movie Production
TOPTV Store	Certains réseaux câblés	TEK Distributions s.à r.l.
Luxe TV	Certains réseaux câblés	DVL TV S.A.

*Les programmes de télévision marqués ne sont plus diffusés à la date actuelle du rapport.

RADIO SONORE

Programmes radiodiffusé à rayonnement international

Programme	Fréquences	Organisme de radiodiffusion
RTL	234 KHz OL 5990 KHz OC en numérique	CLT-UFA S.A.
RTL Radio	1440 KHz OM 93,3 FM 97,0 FM 6095 KHz OC en numérique Par satellite	CLT-UFA S.A.

Programmes de radio à émetteur de haute puissance

Programme	Fréquences	Organisme de radiodiffusion
RTL Radio Lëtzebuerg	92,5 FM 88,9 FM	CLT-UFA S.A.
Honnert,7 De soziokulturelle Radio	100,7 FM	Etablissement de Radiodiffusion Socioculturelle, établissement public
Den Neie Radio	107,7 FM	Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise s.à r.l.

Programmes de radio à réseau d'émission

Programme	Fréquences	Organisme de radiodiffusion
Radio Latina	101,2 FM 103,1 FM	Société européenne de communication sociale s.à r.l.
Den Neie Radio	102,9 FM 104,2 FM	Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise s.à r.l.
Radio ARA	103,3 FM 105,2 FM	Alter Echos s.à r.l.
Eldoradio	105,0 FM 107,2 FM	Luxradio s.à r.l.

Programmes de radios locales

Programme	Fréquences	Organisme de radiodiffusion
RADIO LORA	102,2 FM	Association pour la création et l'exploitation d'émissions radiophoniques par antenne et par câbles a.s.b.l.
RADIO LNW	102,2 FM	Coraly a.s.b.l.
RADIO DIDDELENG	103,6 FM	Radio locale de la Ville de Dudelange a.s.b.l.
RADIO INTERCULTURELLE	103,9 FM	Radio Interculturelle de Gilsdorf a.s.b.l.

LRB	103,9 FM	Radio locale Réiserbann-Bétebuerg a.s.b.l.
RCB	106,1 FM	Radio Classique Bergem a.s.b.l.
RADIO GUDD LAUN	106,1 FM	Radio Gudd Laun a.s.b.l.
RADIO AMIZADE	106,1 FM	Radio Amitiés a.s.b.l.
RADIO R.S.RECKENG	106,5 FM	Radio Sympa a.s.b.l.
RADIO ACTIF 106,5 EECHTERNOACH	106,5 FM	Info Loisirs a.s.b.l.
ROM –LOKALRADIO VU MIEDERNACH	106,5 FM	Radioorganisatioun Medernach a.s.b.l.
RADIO BELLE VALLEE	107,0 FM	Lokal Radio Bieles, Suessem, Zolver, Eilereng a.s.b.l.
CITY FM	100,2 FM	Imagine Music Luxembourg a.s.b.l.
LRB2	105,7 FM	LRB 2 a.s.b.l.

Annexe 3: liste groupes de travail où le SMC est représenté

Groupes internationaux :

- CEPT:
Com-ITU en relation avec travaux de l'UIT
- EUTELSAT
- comité consultatif
- Assemblée des parties
- Union postale
- Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE)
- Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN)

Groupes dans le cadre de l'Union européenne :

- Protection des données
-Groupe art 31
-DAPIX
- Groupe de Travail « Audiovisuel »
- Groupe de Travail « Télécommunications et Société de l'Information »
- Digital Agenda for Europe, High level Group
- Expert Group on Conditional access

3. La Commission d'Economies et de Rationalisation

En 2010, les activités principales de la Commission d'Economies et de Rationalisation ont été axées sur les points suivants :

1. Les travaux préparatoires en vue du renforcement des cadres du personnel des services de l'Etat au cours de l'exercice 2011 (numerus clausus).

Comme le Gouvernement, en raison de la situation budgétaire précaire, a décidé de poursuivre une politique de développement des effectifs prudente avec comme corollaire un numerus clausus fortement limité, le Conseil de Gouvernement, sur proposition de la Commission d'Economies et de Rationalisation, a retenu 240 nouveaux engagements à opérer en 2011, dont 55 postes d'enseignants pour les besoins de l'enseignement postprimaire et 95 postes pour les besoins de l'enseignement fondamental. La réserve de 90 postes, destinée à couvrir les besoins les plus urgents et prioritaires des différents administrations et services de l'Etat, sera répartie par le Conseil de Gouvernement sur le vu de l'avis de la Commission d'Economies et de Rationalisation.

Les statistiques reproduites ci-après documentent l'évolution du nombre de nouveaux postes créés annuellement depuis 1970 :

	Numerus Clausus			Hors Numerus Clausus	Total
	Ministères/ Administrations/ Services	Enseignement Postprimaire / Enseignement fondamental	Autres Engagements		
1970	100			n.d.	100
1971	100			n.d.	100
1972	100			n.d.	100
1973	100			n.d.	100

1974	100			n.d.	100
1975	100			n.d.	100
1976	75			n.d.	75
1977	100			n.d.	100
1978	100			n.d.	100
1979	75	75		n.d.	150
1980	75			n.d.	75
1981	75	33	1	n.d.	109
1982	30	30	29	n.d.	89
1983	45	35	6	n.d.	86
1984	76	35	50	n.d.	161
1985	83	40	10	n.d.	133
1986	108	30	20	n.d.	158
1987	83	30	16	n.d.	129
1988	65	30	25	n.d.	120
1989	136	35	10	n.d.	181
1990	139	30	10	6	185
1991	139	30	20	15	204
1992	122	35	5	/	162
1993	121	30	5	76	232
1994	44	10	6	13	73
1995	108	42	/	24	174
1996	109	26	6	25	166

1997	94	20	6	86	206
1998	56	44	/	16	116
1999	77	40	50	220	387
2000	210	40	50	115	415
2001	191	50	50	50	341
2002	250	90	50	45	435
2003	311	50	50	128 ⁽¹⁾	539
2004	90	50	50	422 ⁽²⁾	612
2005	230	50	50	131 ⁽³⁾	461
2006	209	50	36	57 ⁽⁴⁾	352
2007	130	50	45	174 ⁽⁵⁾	399
2008	225	50	50	154 ⁽⁵⁾	479
2009	200	50	50	589 ⁽⁶⁾	889
2010	120	50 + 95 ⁽⁷⁾	50	53	368
TOTAL	4.901	1.355	806	2.399	9.461

N.B. : Le présent relevé ne comprend pas les régularisations de postes entreprises depuis 1999, ni les renforcements dits « hors numerus clausus » d'avant 1990.

⁽¹⁾ y compris 100 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.

⁽²⁾ y compris 100 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et 270 ouvriers forestiers à tâche complète.

⁽³⁾ y compris 80 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.

⁽⁴⁾ y compris 40 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.

⁽⁵⁾ y compris 20 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.

⁽⁶⁾ y compris 343 postes pour les besoins de l'enseignement fondamental.

⁽⁷⁾ 95 postes pour les besoins de l'enseignement fondamental.

2. L'élaboration de 1.388 avis en matière d'engagement et de remplacement de personnel.

Ces 1.388 avis se décomposent comme suit :

- 1) 488 avis concernant les remplacements pour cause de maladie, de congé de maternité, soit une double occupation du poste, pour lesquels la dépense a été imputée sur la provision globale inscrite sub 1) f) de l'article 08.0.11.310 du budget des dépenses de 2010, ainsi que les remplacements pour cause de congé parental.
- 2) 552 avis de remplacement suite à une vacance de poste (mise à la retraite, démission, etc...).
- 3) 348 avis qui couvrent des aspects qui ne sont pas traités dans les rubriques ci-dessus et qui touchent souvent à des questions de principe.

3. L'allocation de postes réservés à des personnes handicapées à charge du budget de l'exercice 2010.

Sur base de l'article 24(3)g de la loi du 18 décembre 2009 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2010, la Commission d'Economies et de Rationalisation, en collaboration avec le Service des Travailleurs handicapés de l'Administration de l'Emploi, a accordé 2000 hommes-heures/semaine pour la création de postes réservés à des personnes handicapées.

Compte tenu de la formation, du handicap, des contre-indications et de l'activité proposée par le Service des Travailleurs handicapés, ainsi que des besoins annoncés par les administrations, la Commission a proposé l'engagement de 56 candidats avec les affectations suivantes :

Affectations	Heures/semaine
Ministère de la Famille et de l'Intégration	40
Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	40
Ministère de la Culture	40
Département de l'Environnement	40
Département des Sports	40
Administration de l'Emploi	260
Administration des Ponts et Chaussées	100
Administration des Contributions directes	40

Administration de la Nature et des Forêts	40
Administration des Services vétérinaires	40
Administration du Personnel de l'Etat	30
Administration de l'Environnement	20
Administration judiciaire	20
Centre des Technologies de l'Information de l'Etat	80
Laboratoire national de Santé	80
Officie national de l'enfance	80
Institut national des Sports	40
Direction de la Santé	40
Centre de Logopédie	40
Musée national d'Histoire et d'Art	40
Armée	40
Service central des Imprimés et des Fournitures de l'Etat	40
Conseil d'Etat	40
Service de Renseignement de l'Etat	40
Ecole national de l'Education physique et des Sports	40
Institut national d'Administration publique	40
Centre national de l'Audiovisuel	40
Centre national de Formation professionnelle continue, Ettelbruck	40
Centre national de Formation professionnelle continue, Esch/Alzette	40
Inspection du Travail et des Mines	40

Service des Restaurants scolaires	40
Direction de l' Aviation civile	40
Institut viti-vinicole	40
Musée national d'Histoire naturelle	20
Caisse nationale des Prestations familiales	40
Lycée Aline Mayrisch	40
Lycée de Garçons d'Esch/Alzette	40
Lycée du Nord	80
Lycée technique agricole	40
Artert-Lycée	30
Neie Lycée	20
Lycée technique hôtelier Alexis Heck	20

Total : 2000 hommes-heures/semaine

* * * * *

4. Le Centre d'Etudes et de Recherches européennes Robert Schuman

Le Centre d'études et de recherches européennes Robert Schuman (CERE) a son siège dans la maison natale de l'ancien ministre français des Affaires étrangères et père fondateur de l'Europe.

1. Travaux d'extension du CERE

Par suite des contraintes budgétaires consécutives à la crise financière, le projet d'extension du CERE a été remanié dans le but de réduire au maximum le coût par la limitation des dépenses au strict minimum indispensable. Par ailleurs, la réalisation se fera en deux étapes, c'est-à-dire qu'au cours d'une première phase il sera paré aux besoins les plus pressants par la rénovation de l'ancien presbytère de Clausen avant d'attaquer, à un stade ultérieur, la construction d'une structure complémentaire destinée à accueillir la bibliothèque et les archives de l'institut.

2. Exposition «Quand l'Europe emménageait à Luxembourg»

Réalisée en coopération avec la Photothèque de la Ville de Luxembourg et Europaforum.lu du Ministère des Affaires étrangères, et inaugurée en mai 2010 dans le cadre des manifestations du 60^e anniversaire de la fameuse déclaration de Robert Schuman, l'exposition «*Quand l'Europe emménageait à Luxembourg*» était placée sous le haut patronage de la représentation de la Commission européenne et du Bureau d'Information du Parlement européen à Luxembourg. Exhibée jusqu'à la mi-juillet au Grand-Théâtre de la Ville de Luxembourg, elle illustre à l'aide d'une sélection de 84 photographies anciennes extraites notamment des fonds de Tony Krier, de Pol Aschman, d'Edouard Kutter et de Théo Mey l'impact de l'implantation de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA), puis de la Communauté Économique Européenne (CEE) sur le Grand-Duché et ses habitants.

À commencer par les retombées du défilé des célébrités politiques étrangères venues très nombreuses pour rendre hommage aux nouvelles institutions communautaires et, du coup, pour saluer le pays qui les a accueillies. C'était d'ailleurs là précisément l'objectif principal jadis recherché par notre ministre des Affaires étrangères: lorsqu'en juillet 1952 il proposa à ses homologues français, allemand, italien, belge et néerlandais de s'accorder sur le Luxembourg comme «lieu de travail provisoire» de la première Europe unifiée, Joseph Bech caressait l'espoir fondé que l'arrivée de la Haute Autorité, du Conseil de ministres et de la Cour de Justice du Plan Schuman établiraient durablement sa patrie sur le mappemonde en attirant non seulement des hommes d'État et des missions diplomatiques, mais encore des journalistes de la presse internationale qui propageraient le nom du plus petit des six pays fondateurs du Marché commun jusque dans les coins les plus reculés du globe.

L'installation progressive des fonctionnaires européens contribua à modifier petit à petit le visage urbanistique de la capitale. Au centre-ville un nombre croissant de bâtiments souvent peu appropriés avaient été réquisitionnés pour y installer des bureaux. Leur éparpillement à travers le quartier de la gare et la ville haute rendaient toutefois difficile un travail efficace au sein des différents départements des

Communautés. Aussi, le gouvernement de Pierre Werner décida-t-il à l'issue des années cinquante d'aménager au plateau du Kirchberg un «centre européen» où fut érigé un building administratif haut de 22 étages. En même temps les quartiers périphériques du Limpertsberg, de Belair et de Merl connurent une forte extension. De nouveaux lotissements à caractère résidentiel et, surtout, la construction d'appartements devaient permettre de faire face à la demande pressante de logements suscitée par le développement constant des services communautaires. Une modernisation des infrastructures routières, ferroviaires, aériennes et téléphoniques s'ensuivit quasi impérativement.

Abstraction faite de ces mutations visibles du tissu urbain, l'exposition tentait également de faire découvrir au spectateur le changement de mentalités déclenché autrefois par les «envahisseurs venus d'un autre monde» (dixit: Jean Monnet). Sous l'influence de la CECA, beaucoup de Luxembourgeois commencèrent peu à peu à échanger leur mode de vie plutôt traditionnaliste – pour ne pas dire provincial – contre une certaine mondanité inconnue auparavant. Les thés-dansants, les défilés de mode, les concerts symphoniques patronnés par les fédéralistes européens, le bazar international, ... et le grand prix Eurovision de la chanson étaient soudain très en vogue. Par ailleurs, beaucoup de fonctionnaires de la CECA respectivement de la CEE décidèrent de s'installer durablement dans leur nouvelle patrie. L'Europe a ainsi largement contribué à l'éclosion de notre société multiculturelle d'aujourd'hui.

Un catalogue d'exposition reproduisant près de la moitié des images ainsi que les textes explicatifs qui les accompagnaient a été distribué gratuitement aux visiteurs.

3. Colloques, conférences, rencontres et séances d'information

Les collaborateurs du CERE ont organisé/assisté à de nombreux colloques scientifiques, conférences, rencontres internationales, dont nous n'aimerions citer que quelques exemples:

- colloque «*Quelles architectures pour quelle Europe*», deuxièmes journées d'études de la maison Schuman de Scy-Chazelles;
- colloque «*From Crisis to New Dynamics: the European Community 1973-83*» du Groupe de liaison des professeurs d'histoire contemporaine auprès de la Commission européenne à Aarhus;
- XXI^e colloque du Comité International des Sciences Historiques (CISH) à Amsterdam;
- colloque «*Innovations, réglementations et transferts de technologie en Europe du Nord-Ouest aux XIX^e et XX^e siècles*» à l'Université de Lille 3;
- work shop organisé par l'Université du Luxembourg dans le cadre du programme de recherche international EMERENO de l'Université de Lille 3;
- colloque «*The Coal-based Rhine Economy. Development of an Industrial Region from Basel to Rotterdam, 1850-1950. Second Transnational Rhine Conference*» à la Goethe Universität zu Frankfurt am Main;
- pré-*Presidency Conference* du réseau TEPSA à Bruxelles. Préparation de la présidence belge de l'Union européenne; recommandations du réseau TEPSA relatives à la crise grecque et ses conséquences, la stratégie EU 2020, le changement climatique, le budget de l'UE, l'agriculture et les ressources naturelles, les nouvelles institutions communautaires à mettre en

- place, la place de l'UE dans le monde, l'élargissement de l'UE et les perspectives du marché unique;
- pré-*Presidency Conference* du réseau TEPSA à Budapest. Préparation de la présidence hongroise de l'Union européenne par les recommandations du réseau TEPSA en matière de gouvernance économique européenne, de la compétitivité et de la stratégie EU2020, de l'espace liberté, de sécurité et de justice, de la citoyenneté européenne, de la clause de solidarité, de la stratégie de l'UE pour la région du Danube, de l'élargissement de l'UE, de la politique européenne du voisinage et du service d'action externe européenne;
 - concours international organisé à l'occasion du 60^e anniversaire de la déclaration Robert Schuman en co-régie avec le CVCE, les Fondations Robert Schuman de Paris et de Varsovie, le ministère luxembourgeois de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, le Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz (France) et la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg;
 - workshops avec des groupes de journalistes et de fonctionnaires turcs, croates, macédoniens, serbes et monténégrins invités tantôt par le ministère des Affaires étrangères tantôt par le *European Institute of Public Administration*;
 - journée européenne à l'École Sainte Anne d'Ettelbruck;
 - conférence Mercury «*Challenges for Global Europe*» à Bruxelles (crise financière, migrations et changement climatique, UE et défis de la globalisation);
 - conférence sur «*Pierre Dupong, père de la politique sociale du Parti de la Droite et du Parti chrétien social*»;
 - conférence sur les relations belgo-luxembourgeoises depuis la création de l'UEBL jusqu'au lendemain de la Seconde guerre mondiale;
 - conférence sur la naissance et le développement des accords de Schengen;
 - contribution à la publication «Robert Schuman on Hungary and Europe» par Graham Avery;
 - collaboration active au réseau de recherche international «*LISBOAN Erasmus Academic Network on teaching and Researching the Lisbon treaty*»;
 - aide et conseils pour la création du musée de Schengen;
 - aide et conseils pour la mise en place d'un fonds d'archives Émile Reuter dans le cadre des activités la Maison de l'Histoire et du Souvenir Aloyse Linster;
 - organisation à Luxembourg d'une des deux rencontres annuelles du Groupe de liaison des professeurs d'histoire contemporaine auprès de la Commission européenne;
 - interviews accordées à des journalistes nationaux et étrangers dans le but de les renseigner sur l'histoire du Grand-Duché en général, et sa place dans la construction européenne en particulier;
 - etc.

Par ses collaborateurs le Centre Robert Schuman est représenté à l'Institut grand-Colpach, à l'Académie de Yuste, au comité scientifique de la maison Schuman à Scy-Chazelles, à l'Association internationale d'Histoire contemporaine de l'Europe (AIHCE), au conseil d'administration du Centre virtuel sur la connaissance de l'Europe.

4. Activités au sein du Groupe de liaison des professeurs d'histoire de la construction européenne

Le CERE dirige le secrétariat scientifique du «Groupe de liaison des professeurs d'histoire auprès de la Commission européenne». À ce titre, il s'occupe entre autres de l'édition de la *Revue d'Histoire de l'Intégration Européenne / Journal of European Integration History*. Cette publication, qui doit son existence à l'appui financier du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, paraît deux fois par an.

Le premier volume sorti en juin 2010 sous la direction de Mesdames les Professeurs Anne Deighton du Wolfson College, Oxford, et Ilaria Poggiolini du Dipartimento di Scienze Storiche e Geografiche "Carlo M. Cipolla", Pavia, est consacré à la thématique de la fin de la Guerre froide dans la perspective britannique. Il comprend les sept articles suivants: * POGGIOLINI Ilaria, PRAVDA Alex, *Britain in Europe in the 1980s: East & West. Introduction* * BROWN Archie, *Margaret Thatcher and Perceptions of Change in the Soviet Union* * BRAITHWAITE Rodric, *Gorbachev and Thatcher. Witness Remarks* * GRACHEV Andrei, *Political and Personal: Gorbachev, Thatcher and the End of the Cold War. Witness Remarks* * WALL Stephen, *Making the Single Market. Witness Remarks* * CERAMI Carola, *The Open Society and "British Soft Power" in Central/Eastern Europe at the End of Cold War* * TAVANI Sara, *British Ostpolitik and Polish Westpolitik: 'push and pull' diplomacy*.

Le second fascicule – également un numéro thématique – est édité en décembre sous la direction du Professeur Antonio Guirao de l'Université Pompeu Fabra de Barcelone. Il examine la Politique Agricole Commune: * GERMOND Carine, *The Agricultural Bone of Contention: The Franco-German Tandem and the Making of the CAP, 1963-1966* * FATTMANN Rainer, *Die europäische Gewerkschaftsbewegung und die Gemeinsame Agrarpolitik (1958-1972): Annäherung an einen neuen Forschungsgegenstand* * ALLERS Robin M., *Attacking the sacred cow. The Norwegian challenge to the EC's acquis communautaire in the enlargement negotiations of 1970-72* * SEIDEL Katja, *Taking Farmers off Welfare. The EEC Commission's Memorandum "Agriculture 1980" of 1968* * ELTON Chris, *Paradigm Change within the CAP 1985-92: The European Commission's Construction of an Alternative Policy Narrative in the Late 1980s* * KAY Adrian, ACKRILL Robert, *Problems of composition, temporality and change in tracing the Common Agricultural Policy through time* * SPOERER Mark, *"Fortress Europe" in Long-term Perspective: Agricultural Protection in the European Community, 1957-2003*.

5. Activités au sein du réseau TEPISA (TransEuropean Policy Studies Association)

L'année 2010 était caractérisée par:

- la poursuite du programme «*EU 27 Watch*» au sein duquel le Luxembourg a participé à travers différents rapports (Implementation of the Lisbon Treaty; Enlargement and European Neighbourhood Policy; Climate and Energy Policy and Other Current Issues);
- le lancement du programme «*Erasmus Academic network teaching and researching the Lisbon Treaty*», LISBOAN;
- une recherche sur la mise en route et les conséquences du traité de Lisbonne pour le Luxembourg et la Cour européenne de justice.

6. Projet Terres rouges – histoire de la sidérurgie luxembourgeoise aux XIX^e et XX^e siècles

101 interviews avec des gens qui ont travaillé dans la sidérurgie ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé; 93 transcriptions ont été finalisées. Simultanément la collecte d'informations nouvelles pour la base de données biographiques s'est poursuivie.

L'année 2010 a en outre vu sortir le second fascicule de la collection «Terres rouges». Ce volume met l'accent sur le contexte européen dans lequel évolue l'industrie lourde nationale, notamment au moment de la remise en marche de la production après la Deuxième Guerre mondiale lorsque les nouvelles données géopolitiques imposent aux États occidentaux une collaboration accrue. Celle-ci permet au Luxembourgeois Tony Rollman, un agent de la Columeta promu directeur du département de l'acier de la *United Nations Economic Commission for Europe*, puis de la *Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier* (CECA), de jouer un rôle clé dans la réorganisation de la métallurgie continentale. C'est ce que suggère la contribution de Josef Brandt en insinuant que Rollman a peut-être influencé la genèse du Plan Schuman beaucoup plus qu'on ne le supposerait.

Non moins surprenantes sont les révélations de Charles Barthel au sujet du naufrage fait par la Haute Autorité du Marché commun, lorsque la chute des prix de l'acier au cours des années 1960 confronte la sidérurgie à une grave crise qui préfigure à bien des égards le désastre subi une décennie plus tard. Hélas, paralysé par des querelles intestines et privé du soutien des gouvernements, l'organe suprême du Plan Schuman s'avère impuissant. Les barons du fer profitent de son éclipse pour créer un super-cartel régulateur des prix, de la production d'acier brut et des livraisons de produits finis. Leur «CECA fantôme» ne résiste cependant pas aux intérêts souvent divergents des différents groupements sidérurgiques européens.

Dans le cadre des efforts entrepris pour valoriser les archives industrielles, Corinne Schroeder et Michel Kohl présentent une série de courts extraits des témoignages recueillis auprès d'anciens ouvriers métallurgistes, d'employés, des cadres d'usines, de dirigeants d'entreprises ..., sans oublier la première femme-ingénieur recrutée par l'Arbed, qui, tous, racontent leurs débuts de carrière dans la sidérurgie. Quitte à confirmer certains clichés, les interviews lèvent le voile sur un tas d'aspects moins connus, comme l'ambiance très spéciale qui a dû régner dans les étages de direction des sociétés métallurgiques, les démêlés entre jeunes et anciens ou entre travailleurs luxembourgeois et italiens, belges ou allemands.

Gilles Regener présente finalement en annexe le plus récent inventaire confectionné par les Archives Nationales de Luxembourg: le fonds des anciens plans, cartes et dessins hérités de l'Arbed.

7. Travaux de recherche en cours/projets

Parmi les travaux de recherche en cours, qui se poursuivent en-dehors des activités routinières du CERE, mentionnons entre autres:

- la poursuite des recherches sur la politique étrangère et européenne du Luxembourg dans les années 1960 et 1970 (archives des ministères des Affaires étrangères allemandes, belges, françaises et luxembourgeoises);
- la poursuite de la recherche sur l'action des Premiers ministres luxembourgeois Pierre Reuter, Pierre Dupong et Pierre Werner;
- l'organisation, en coopération avec les Établissements Paul Wurth du cycle de conférences «*Un soir pour l'histoire*»;
- la réunion d'une documentation sur la crise sidérurgique des années 1970/80 et les débuts d'Eurofer;
- la participation au projet HISTCOM 2. Dirigé par le Professeur Michel Dumoulin de l'Université de Louvain-la-Neuve, ce projet commandité par la Commission de l'UE se propose de retracer l'histoire de la Commission grâce à des documents d'archives et des interviews avec le personnel supérieur de l'organe exécutif de l'Union;
- la préparation d'un colloque international en collaboration avec TEPSA et la Cour européenne de justice à Luxembourg sur les conséquences du traité de Lisbonne pour la Cour européenne de justice;
- la préparation du 3^e volume Terres rouges;
- l'actualisation du site internet du CERE.

8. Publications

- BARTHEL Charles, KIRPS Josée (éds.), *Terres rouges. Histoire de la sidérurgie luxembourgeoise*, vol.2, Ministère d'État/Ministère de la Culture, mediArt, Luxembourg, 2010
- BARTHEL Charles, *La crise sidérurgique des «Golden Sixties». La renaissance du pacte international de l'acier et l'effacement de la Haute Autorité de la CECA (1961-1967)*, in: Barthel Charles, KIRPS Josée (éd.), *Terres rouges...*, op.cit., pp.36-217
- BARTHEL Charles, *Les péripéties de l'amitié belgo-luxembourgeoise, d'une guerre à l'autre*, in: ABELUX (éd.), *Amitiés Belgo-Luxembourgeoises 1990-2010*, reka print, [Luxembourg], 2010, pp.10-14
- BARTHEL Charles, *Comptes rendus du livre de Hans-Erich Volkmann, Luxemburg im Zeichen des Hakenkreuzes. Eine politische Wirtschaftsgeschichte, 1933 bis 1944*, in: Hémecht, et, in: *Das politisch-historische Buch*, à paraître en 2011
- BARTHEL Charles, *La formation du Benelux et la conquête du marché néerlandais par les maîtres de forges luxembourgeois (1944-1949)*, à paraître en 2011
- KOHL Michel, SCHROEDER Corinne, «*Wéi ech ugefaangen hunn ...*». *Rétrospectives de sidérurgistes sur leur entrée dans la vie active*, in: Barthel Charles, KIRPS Josée. (éd.), *Terres rouges...*, op.cit., pp.218-273
- MAJERUS Jean-Marie, *Pierre Werner et Gaston Thorn: La perception de la politique européenne du Luxembourg dans les années 70*, in: *Quelles architectures pour quelle Europe? Des pères fondateurs à l'union européenne, 1945-1992*, Actes du colloque de Metz, Peter Lang, à paraître
- MAJERUS Jean-Marie, *Luxembourg and the Implementation of the Lisbon Treaty, Enlargement and European Neighbourhood Policy, Climate and energy policy and other current issues*, in: *EU 27 Watch*, Office international de formation européenne et Institut für Europäische Politik, Berlin, 2010

- MAJERUS Jean-Marie, *Pierre Dupong, den éischte Sozialpolitiker vu Rechtspartei an CSV*, in: *Die Warte*, 18.11.2010
- MAJERUS Jean-Marie, *Gaston Thorn et la perception de la politique étrangère luxembourgeoise de 1969 à 1981*, à paraître en 2011
- MAJERUS Jean-Marie, *Großherzog Jean wird 90*, in: *Télécran*, à paraître en 2011

* * * * *

5. Le Centre de Communications du Gouvernement

1. Organisation du Centre de Communications du Gouvernement (CCG)

Suite à l'accord de principe de la part du Gouvernement en Conseil en mai 2009, Monsieur le Premier Ministre a déposé à la Chambre des Députés le projet de loi portant création d'un Centre de Communications du Gouvernement (Doc. parl 6075) en octobre 2009. En 2010, le projet a été avisé par le Conseil d'Etat.

1.1. Historique

A la fin de la 2^e Guerre Mondiale, après l'instauration du service militaire obligatoire, l'Armée créa un premier centre de transmissions au sein du Château de SENNINGEN. Les messages et informations y traités n'avaient qu'un caractère purement militaire et national.

Avec l'adhésion du Luxembourg à l'OTAN, l'exploitation de liaisons militaires internationales s'y ajouta. Bientôt le centre établissait des contacts avec les états-majors interalliés ainsi qu'avec les Gouvernements de pays membres pour la consultation politique.

Dès 1967, année d'abolition du service militaire obligatoire, le centre de transmissions cessa d'être attaché à l'Etat-major de l'Armée, pour passer sous la tutelle du Ministère d'Etat, avec affectation au Haut-Commissariat de la Protection Nationale (HCPN). En décembre 1991 le centre passe sous contrôle direct du Ministère d'Etat. Il est chargé de la modernisation et de la gestion du central téléphonique gouvernemental ainsi que de l'acquisition et de la maintenance des téléphones mobiles de l'administration gouvernementale.

1.2. Problèmes de sécurité de l'information

Afin de remplir sa mission de protection des informations classifiées, le CCG utilise différents moyens, dont notamment le chiffrement des flux d'information, la protection contre les rayonnements compromettants ainsi le concept des zones de sécurité physique.

L'augmentation générale des besoins d'échange d'informations classifiées en temps réel vient de multiplier le nombre des ordinateurs clients connectés ainsi que la complexité des mesures de sécurité nécessaires pour maintenir les niveaux de protection exigés par des normes nationales, que par des conventions internationales. C'est ainsi que le Luxembourg se doit de se doter des fonctions formelles et techniques requises par la loi nationale et par les accords de sécurité internationaux.

1.3. Projet de loi

Le projet de loi prévoit les missions suivantes :

- 1) Transmettre des informations officielles entre les gouvernements, les organismes internationaux et les administrations de l'État, selon les directives de sécurité en vigueur;
- 2) Planifier, mettre en place, gérer, exploiter et assurer la disponibilité des systèmes de communication et d'information classifiés permettant la consultation politique et l'échange d'informations au profit de l'administration gouvernementale et sur demande du ministre au profit d'autres administrations;
- 3) Assurer la fonction d'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information;
- 4) Exercer la fonction d'Autorité nationale de distribution ;
- 5) Exercer la fonction de bureau d'ordre central désigné par l'Autorité nationale de sécurité telle que définie à l'article 2 (1) de la loi du 15 juin 2004 relative à la classification des pièces et aux habilitations de sécurité;
- 6) Exercer les fonctions de représentant du Gouvernement auprès des organismes internationaux dans le domaine des systèmes de communication et d'information gouvernementaux et de la sécurité y relative;
- 7) Conseiller les ministères, administrations et services de l'État en matière de systèmes de communication et d'information, fixes et mobiles, classifiés et non-classifiés;
- 8) Exercer, sur demande du ministre, des représentations au sein des comités de planification, d'études et de recherche en matière de systèmes de communication et d'information;
- 9) Mettre à la disposition de l'administration gouvernementale et, sur demande du ministre, à d'autres administrations, des systèmes de communication et d'information, fixes et mobiles, non-classifiés;
- 10) Assurer un service de permanence 24 heures sur 24 au niveau:
 - du standard téléphonique de l'administration gouvernementale;
 - des réseaux et moyens de communications exploités par le Centre ;
 - de la transmission d'informations urgentes reçues par les réseaux et moyens de communications exploités par le Centre ;
- 11) Fonctionner comme centre national de crise, par la mise à la disposition de la Structure de Protection nationale, d'une infrastructure sécurisée et des ressources administratives, logistiques, de communications électroniques et de traitement de l'information nécessaires à la gestion de crises ;

- 12) Fonctionner comme centre de conférences nationales et internationales du ministère ;
- 13) Assurer le service courrier du gouvernement.

2. Modernisation et maintenance des infrastructures

2.1. Modernisations au profit du Centre de Communications du Gouvernement

Lors des débuts du centre dans les années cinquante, les communications sécurisées se basaient principalement sur des lignes terrestres louées et des liaisons radio sous contrôle militaire. Les appareils de communications représentaient des équipements finaux et isolés. Les messages, nécessitant oui ou non un déchiffrement, furent imprimés et acheminés selon besoin par courrier physique.

Depuis lors, on a connu la convergence entre les technologies des communications électroniques et le traitement des informations. Avec cette évolution, les ordinateurs et serveurs se sont multipliés au sein du centre. Il y a seulement une dizaine d'années, on a pu se débrouiller en utilisant d'anciens bureaux comme salle d'ordinateurs. Or, à l'heure actuelle, une telle approche s'interdit par la simple application des règles de l'art actuelles.

C'est ainsi que le centre, en coopération avec l'Administration des bâtiments publics, a élaboré en 2009 un concept d'agrandissement de l'actuel bâtiment communications, prévoyant la mise en place d'une salle d'ordinateurs, équipée des installations de sécurité nécessaires. Malheureusement, la réalisation vient d'être reportée à cause des difficultés budgétaires générées par la crise économique. Néanmoins, on a continué les planifications nécessaires à la modernisation des réseaux en se basant sur la disponibilité des fonctionnalités et pièces prévues par la modernisation proposée.

2.2. Modernisations au profit d'autres administrations

Si le centre voit l'exploitation de son infrastructure de conférences en progression constante, il est indiqué de plus en plus de reloger les ateliers et dépôts du centre, situés en dessous des salles de réunions. Il s'avère possible de réutiliser l'ancien terrain de tennis pour réaliser une structure capable de recevoir les quartiers pour le personnel civil et les soldats volontaires, les ateliers électricien, maintenance de véhicules et parc. Cette manière de procéder permettra d'éviter des bruits de travail lors des nombreuses conférences et d'améliorer le rendement des différents ateliers. La relocation des quartiers et ateliers permettra également d'augmenter les réserves d'espace pouvant être allouées au futur centre national de crise (voir sub 11 des missions reprises par le projet de loi). Des travaux d'élaboration du concept nécessaire ont déjà débuté en 2009 en coopération avec le Haut-Commissariat à la Protection Nationale et d'autres administrations et services concernés.

2.3. Maintenance des bâtisses et du parc

En 2010, il a été possible de réaliser le 2^e tronçon du remplacement de l'ancienne enceinte, long d'environ 1200 mètres et datant des années cinquante. Le long de la route N1, 330m très visibles de l'extérieur, ont été équipés d'une clôture moderne.

3. Centre de conférences et d'accueil

Les événements majeurs en 2010 étaient :

- 14 février 2010 : Réunion informelle des Ministres des Finances des pays germanophones.
- 12 avril 2010 : Visite de travail de SEM José Maria NEVES, Premier Ministre de la République du Cap Vert.
- 26 avril 2010 : Réunion des Ministres des Affaires étrangères de l'UE et les MAE des pays du Proche-Orient.
- 3 juin 2010 : Visite de travail de SEM Manouchehr MOTTAKI, MAE de la République Islamique d'Iran.
- 14 juin 2010 : Visite de travail de SEM Vladimir FILAT, Premier Ministre de la République de Moldavie.
- 30 juin 2010 : Visite protocolaire de l'Amiral James G. STAVRIDIS, Commandant suprême des Forces alliées en Europe (SACEUR).
- 20 septembre 2010 : Visite officielle de M. Pieter De CREM, Ministre de la Défense du Royaume de Belgique.
- 29 octobre 2010 : Réunion du Ministre des Affaires étrangères avec les Chefs de mission des payas arabes.
- 10 novembre 2010 : Réunion de travail entre les Gouvernements luxembourgeois et sarrois.

Le Gouvernement s'est réuni à 5 reprises pour son Conseil périodique. Cinq événements se sont déroulés un samedi et/ou un dimanche. Néanmoins, les installations du CCG ont servi de cadre pour de nombreuses conférences et de réunions nationales ou internationales de grande ou de moins grande envergure et importance. L'une ou l'autre des salles de conférences ou des divers salons au château étaient occupés en total pendant 112 journées, incluant 54 déjeuners, 3 dîners et 3 conférences de presse, ce qui implique que la fréquence d'utilisation des diverses installations du CCG a été comparable à 2009.

4. Les réseaux de communication internationaux

4.1. Les réseaux classifiés du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

Le CCG opère différents réseaux spécifiques connectés aux réseaux de l'OTAN :

- a) Le Réseau TARE/AIFS (Allied Information Flow System) permet l'échange de messages formels entre pays membres de l'OTAN, les destinataires sont essentiellement situés au niveau du Ministère des Affaires Etrangères et de la

Défense et de l'Etat-Major de l'Armée. Le CCG opère également le nœud national de ce réseau pour les besoins de la NAMSA, agence de logistique de l'OTAN.

- b) Le réseau NNCCRS (NATO Nuclear Command Control and Reporting Systems) pour le besoin du Ministère d'Etat dans le contexte de la Consultation Nucléaire n'a pas subi de modifications au cours de 2010.
- c) Le réseau BICES (Battlefield Information, collection and exploitation system) pour le besoin du renseignement militaire et civil du service de Renseignement et du Chef d'Etat-Major de l'Armée est opérationnel au Centre Militaire à Diekirch pour permettre une communication efficace avec les Etats-Majors et commandements des missions auxquelles l'armée luxembourgeoise participe.
- d) Le réseau NCN/BME (Nato Core Network / Bandwith Management Equipment) assure une interconnexion digitale avec les réseaux de l'OTAN (NSWAN), permettant notamment une communication téléphonique de qualité digitale avec les agences de l'OTAN et notamment le Quartier Général de l'OTAN à Bruxelles et le SHAPE à Mons/Maisières.
- e) Le réseau CRONOS/NSWAN (Crisis Response Operations in NATO Open Systems), réseau opérationnel du SHAPE permet l'échange d'informations classifiées de commandement avec les représentations militaires luxembourgeoises à l'étranger et notamment avec les contingents luxembourgeois en mission en Afghanistan et au Kosovo. La connexion est également utilisée pour l'opération du réseau DEKMS cité plus loin.
En attendant le déploiement futur d'une station NATO SECRET nationale, l'Armée accède au réseau NSWAN par le biais du réseau BICES.
- f) En 2010, il a été possible de clôturer la mise en place du réseau DEKMS (DACAN Electronic Key Management System) suite à un accord (memorandum of agreement) signé avec la NSA US permettant d'accueillir l'équipement fourni par les Etats-Unis. La finalité du système consiste à supprimer à moyen terme la distribution de clés cryptographiques sous forme physique. L'homologation du système se fera en 2011.

4.2. Les réseaux classifiées de l'Union Européenne (UE)

- a) Le réseau Cortesy relie les Ministères des Affaires Etrangères, la Commission et le Secrétariat Général du Conseil. Il permet aux capitales des Etats Membres, l'échange d'informations relatives à la PESC (Politique étrangère et de sécurité Commune), la préparation des décisions PESC et l'adoption des déclarations de l'Union (par procédure de silence).
Plusieurs mises à jour du logiciel ont dû être appliquées en 2010 et la distribution nationale sur le réseau LUSECNET vient de nouveau d'être adaptée.
Nombreux documents classifiés du réseau Cortesy sont imprimés de façon personnalisée au centre (20 000 pages par mois) et distribués par le courrier gouvernemental opéré par le centre.
- b) Le réseau ESDP-NET sert à l'Union européenne pour mettre en œuvre la

4.3. Le réseau de l'Organisation pour la Coopération et la Sécurité en Europe (OSCE)

Dans le contexte du Document de Vienne de 1999, le réseau OSCE en place au centre est utilisé par le Groupe d'Inspection, de Vérification et d'Observation (GIVO) du Ministère des Affaires Etrangères et de la Défense pour suivre l'application des différents traités signés par le Luxembourg :

- Open Skies (OS)
- Conventional Forces Europe (CFE)
- Confidence and security building measures (CSBM)

5. Les réseaux de communication nationaux

5.1. Le réseau « LUSECNET »

Le réseau informatique national sécurisé LUSECNET (LUXEMBOURG SECURE NETWORK) a été mis en place à l'occasion de la dernière présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne. Conformément à ses attributions, le centre est responsable aussi bien de la transmission de toute information officielle d'organismes internationaux que de la mise à disposition du gouvernement et des principales administrations de moyens de télécommunications et d'informatique spécifiques.

En 2010, on a continué la planification du nouveau réseau LUSECNET II, devant remplacer le matériel sur place et mettre à jour les logiciels. Le projet s'annonce ambitieux, vu les ressources limitées du centre et vu l'ensemble des contraintes de sécurité imposées par l'Otan et l'UE. Il s'agit néanmoins de fournir un système convivial aux utilisateurs, tout en permettant une maintenance la plus efficace possible.

Une infrastructure de communication téléphonique sécurisée par voix sur protocole internet (VoIP) a été conçue et acquise. Sa mise en place a été finalisée en 2010 et a permis l'intégration de nouvelles fonctions.

5.2. Le réseau RESTREINT

Le réseau LURESNET mis en place pour les besoins de la présidence 2005 ne correspond plus aux besoins évolués du gouvernement. Il y a lieu de mettre en place, en collaboration avec le Centre de technologies de l'information de l'Etat, une nouvelle structure de distribution d'informations classifiées RESTREINT en provenance de l'UE et de l'OTAN. Une solution satisfaisante de la problématique RESTREINT est au premier plan des efforts aussi bien au plan national qu'au niveau international. Les réunions de coordination avec les utilisateurs et les services concernés ont continué en 2010.

5.3. Les infrastructures informatiques du CCG

La gestion quotidienne des différents réseaux cités ci-avant qui comportent plus de 300 stations de travail, plus de 40 serveurs plus de 90 équipements de réseau et une cinquantaine d'équipements cryptographiques, nécessite une attention permanente du personnel technique du CCG dans les domaines de la gestion des utilisateurs, des pannes d'équipements, d'assistance aux utilisateurs (Helpdesk).

En 2010, les travaux d'infrastructures de réseaux et des installations du service de la permanence des communications du gouvernement ont continué afin de répondre aux normes actuelles.

Le système de surveillance caméras sur le site du centre nécessitait une mise à jour. La migration de ce système de câbles coaxial vers une structure IP et la conversion digitale des images à enregistrer, a été réalisée déjà en 2009. En 2010, des éléments complémentaires de surveillance et d'alarme ont été ajoutés.

Le réseau propre du CCG, servant à assurer ses tâches administratives et budgétaires comporte une soixantaine de stations de travail. Pour assurer la disponibilité des services offerts (messagerie, accès Internet et Intranet de l'Etat, bases de données) l'infrastructure des serveurs a été consolidée déjà en 2009 par une virtualisation du storage et des serveurs en utilisant les technologies de matériels et de logiciels actuelles. En 2010, des stations de travail ont été remplacées.

5.4. Le support informatique aux autres administrations

Outre les systèmes et réseaux énumérés ci-dessus le CCG assiste d'autres administrations et services pour des tâches qui font partie de ses missions.

Le service informatique du CCG prend en charge la gestion du réseau informatique de sa maison mère, le Ministère d'Etat. Des installations et des dépannages ont été nécessaires sur une vingtaine de postes de travail.

En collaboration avec le CTIE, le CCG assure le fonctionnement de la messagerie mobile sécurisée sur les téléphones portables (PDA) mis à la disposition de nombreux ministres et fonctionnaires du gouvernement. La particularité de la sécurité de cette configuration nécessite une collaboration très étroite entre spécialistes informatiques et de télécommunications.

5.5. La sécurité des systèmes d'information (INFOSEC)

Depuis quelques années les institutions internationales comme l'OTAN et l'UE ne s'occupent plus elles-mêmes de l'homologation des systèmes classifiés déployés dans les pays membres. Les responsabilités sont repoussées dans les pays, et tout un travail administratif lié à l'homologation incombe maintenant aux pays. Depuis 2004 le service de renseignement dispose d'une base légale pour les missions d'autorité nationale de sécurité. Le CCG prend en charge les volets techniques de la sécurité des systèmes d'information.

Le processus d'homologation nécessite des connaissances avancées dans les différents domaines techniques de la sécurité (INFOSEC), mais exige également un effort administratif important, puisque toutes les actions, analyses et conclusions doivent être actées dans des documents formels opposables aux exigences internationales.

Une grande partie du savoir-faire technique étant disponible au CCG, la partie administrative et les volets inspections et rédaction de documents d'homologation représente toutefois une charge de travail supplémentaire non-négligeable.

En 2010 a eu lieu la première inspection de sécurité de l'Union Européenne. Le CCG a assisté l'autorité Nationale de Sécurité lors de cette visite.

6. Les représentations

6.1. Généralités

Les membres du CCG font partie de nombreux comités nationaux et représentent le Luxembourg au sein de comités internationaux traitant les questions de communications électroniques sécurisées.

Pour le représentant désigné et le cas échéant pour son remplaçant, la charge de travail liée à une participation active au comité dépasse de loin la présence aux réunions. La lecture des publications du comité, le traitement de la correspondance, la coordination avec les autres membres ainsi que le suivi du processus de décisions sont en principe des tâches considérables.

6.2. Le CONATEL

Sur proposition du Chargé de direction du centre et avec autorisation de Monsieur le Premier Ministre, l'ancien comité mixte des télécommunications (COMIXTELEC), datant de la guerre froide, avait repris ses activités en 1998. Suite au Règlement grand-ducal du 6 avril 2001 portant création d'un comité national des télécommunications (CONATEL), ce dernier a repris les travaux en question.

D'une part, la dépendance de la société moderne ainsi que des autorités nationales et internationales vis-à-vis des moyens de communications électroniques ne cesse d'augmenter. D'autre part, les développements rapides des technologies utilisées nécessitent une analyse régulière des besoins de l'Etat et de sa capacité de s'assurer des services essentiels en situations d'exception.

6.2.1. Activités courantes

Exceptionnellement, le CONATEL a eu une seule réunion plénière en décembre. Les discussions animées ont encore une fois souligné la dépendance de l'Etat par rapport aux services de communications électroniques commerciaux pour ses fonctions de routine, mais surtout dans le contexte de toute gestion de crise.

Tenant compte de la panoplie des services offerts ainsi que la capacité confortable des réseaux commerciaux, ce sont surtout les éléments du cadre légal répondant

aux besoins spécifiques de l'Etat pour ses services de secours et de sécurité, ainsi que pour la gestion de crises, qui font défaut.

Lors de la seule réunion plénière, le comité a encore une fois signalé l'utilité de la coopération de l'Etat avec le centre Security and Trust (SnT) de l'Université du Luxembourg dans les domaines des communications d'urgence, de la gestion de crises et de la protection de l'infrastructure critique.

6.2.2. Développement AlarmEmergency v5

En 2010, il a été possible d'augmenter d'avantage l'utilisation du logiciel AlarmEmergency. Ce logiciel, développé par une jeune firme luxembourgeoise, permet de mobiliser en un clin d'oeil nombreux agents par une panoplie de technologies comme : GSM, UMTS, courriel, téléphone classique ou encore le fax. Pour la plupart des technologies, des réponses automatisées sont possibles, et l'opérateur peut suivre sur écran le nombre des agents ayant confirmé réception et le nombre de ceux qui sont disponibles pour l'intervention en question.

Vu la complexité de l'organisation et des responsabilités de l'Etat, il a été nécessaire d'adapter la version originale aux besoins spécifiques de l'Etat. Surtout la hiérarchie prononcée ainsi que les attributions bien distinctes des différents départements, administrations et services de l'Etat ont dû être prises en compte. En 2010, la version 5 du logiciel a été mise à disposition d'un nombre d'administrations. Elle est capable de couvrir l'ensemble des besoins des services publics et de former des groupes d'alarmes dépassant la séparation des départements et administrations. Ce logiciel représente un autre élément clé nécessaire à la mise en place d'une infrastructure sécurisée de communications électroniques et de traitement de l'information nécessaire à la gestion de crises

6.3. Les comités nationaux

Les responsables du centre participent au Conseil Supérieur de la Protection Nationale (CSPN) et selon besoin aux autres comités nationaux de la structure de la Protection Nationale.

Le Groupe des experts radio du réseau intégré (GERRI) est un comité rattaché au Ministère d'Etat chargé de la maintenance du réseau radio commun utilisé par la Police Grand-Ducale, l'Administration des Services de Secours et l'Administration des Douanes et Accises. Le réseau analogue en place est à remplacer à court terme afin de combler l'absence de chiffrement des communications vocales et afin d'éviter les risques de disponibilités liés aux problèmes d'approvisionnement en pièces de rechange.

Cette modernisation est indispensable pour garantir le rendement adéquat des services de sécurité et d'urgence, et afin de réaliser l'interopérabilité avec les services des pays voisins, comme stipulé au sein d'accords internationaux. En suivant les concepts élaborés par le projet de recherche U2010, il sera possible d'intégrer ce réseau numérique au sein de l'infrastructure sécurisée de communications électroniques et de traitement de l'information nécessaire à la gestion de crises prévue par le projet de loi du centre.

6.4. Les comités internationaux

6.4.1. Comités suivis par le centre auprès de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

Au sein de l'OTAN, les responsables du centre assurent la représentation nationale au sein de la structure du Bureau des C3 (NC3B : NATO Consultation, Command and Control Board) ainsi qu'au comité de la planification des communications civiles (CCPC : Civil Communication Planning Committee).

Le NC3B est un bureau du niveau le plus élevé de l'OTAN et responsable de l'établissement, la tenue à jour et la réalisation des politiques générales, des plans, des programmes et des objectifs stratégiques appropriés et nécessaires pour mettre sur pied, dans l'ensemble de l'OTAN, des moyens de C3 rationnels, efficaces, protégés et répondant aux besoins d'interopérabilité. Le Bureau est l'organe directeur de l'Organisation des C3 de l'OTAN (NC3O)

Dans le temps, le NC3B possédait huit sous-comités différents, chargés d'aspects spécifiques du domaine des communications électroniques et de l'informatique. En 2010, l'OTAN a procédé à une réorganisation et rationalisation importante. Les sous-comités ont été remplacés par trois paquets de capacités. Il sera important de retrouver les responsabilités de l'ancien groupe de travail 2 du sous-comité 6, qui travaillait sur les satellites. Cette activité intéresse particulièrement dans le contexte du développement de services gouvernementaux par satellites à partir du Luxembourg.

Le comité des télécommunications civiles du groupe de planification des urgences civiles avait une double mission. Il préparait l'utilisation des communications civiles ou commerciales en vue de l'effort militaire commun, et conseillait les nations sur le plan de la gestion de crises dans le domaine des télécommunications.

6.4.2. Comités suivis par le centre auprès de l'Union Européenne

6.4.2.1. Correspondants en télécommunications (COTEL)

Au sein du deuxième pilier (Politique Etrangère et Sécurité Commune), le COTEL propose la politique à suivre dans le domaine des systèmes d'informations et de communication. Il supporte le développement des directives et instructions dans le cadre INFOSEC.

6.4.2.2. Global Navigation Satellite System (GNSS)

En coopération avec d'autres départements et services de l'Etat, le centre assure la représentation nationale au sein des comités « Global Navigation Satellite Systems » (GNSS) auprès de l'Union Européenne.

Le comité GNSS est en charge des aspects globaux se rapportant aux systèmes européens comme GALILEO (projet européen de navigation par satellites) et EGNOS (European Global Navigation Overlay System) ainsi que des implications en provenance des systèmes non européens comme GPS (US), GLONASS (Russie) ou encore BEIDU (Chine).

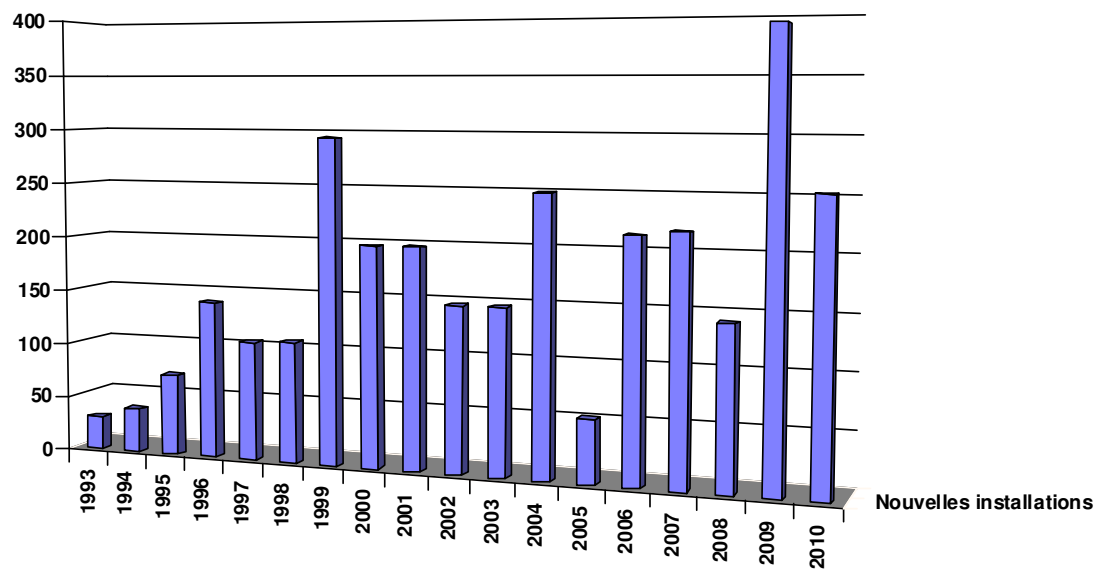
Le comité 3SC (System Safety and Security Committee) s'occupe des aspects de sécurité et de sûreté en relation avec la navigation par satellites en général, ainsi que des systèmes européens GALILEO et EGNOS en particulier.

Le comité de surveillance de l'Agence de Supervision GALILEO (GSA) est responsable du fonctionnement de l'agence ainsi que de la certification des systèmes GALILEO et EGNOS. Cette certification est mandataire pour tout usage des systèmes ayant trait à la sécurité de la vie humaine.

Il reste à remarquer que les projets GALILEO et EGNOS représentent des enjeux commerciaux majeurs pour le Luxembourg. C'est ainsi que l'opérateur national de satellites a su remporter l'attribution des marchés EGNOS I et EGNOS II, tandis qu'une autre entreprise luxembourgeoise a fourni les composantes essentielles de deux antennes TT&C (Telemetry, Tracking and Control) de GALILEO. Ce sont deux antennes d'un diamètre très impressionnant de 13 mètres et à orientation contrôlée avec justesse, capables de suivre les satellites en vol et de déterminer avec précision élevée les positions. Entre-temps, les antennes ont été installées au nord de la NORVEGE et en NOUVELLE GUINEE et fonctionnent selon les spécifications poussées. En 2010, le Centre de Communications du Gouvernement a continué à supporter cette firme en vue de la fourniture des trois antennes supplémentaires nécessaires à compléter l'architecture de référence de GALILEO. (<http://www.hitec.lu/web/index.php?id=84>)

7. Le Central Téléphonique du Gouvernement 247- (CTG)

Le nombre des abonnés du CTG vient d'atteindre à la fin 2010 le chiffre de **5.405**. Le diagramme ci-dessous reprend le nombre des nouvelles installations depuis 1993 :



La capacité des connexions vers l'extérieur (actuellement le réseau P&T) a dû être adaptée pendant les dernières années afin de pouvoir garantir à tout moment la capacité souhaitée. Le CTG dispose aujourd'hui de 570 canaux à 64 Kbit/s

Central Téléphonique du Gouvernement (CTG)



7.2. Modernisations de l'année 2010

En 2010, le CCG a procédé aux modernisations et changements suivants du CTG :

- Mise en service des nouvelles installations téléphoniques au profit :
 - des Archives Nationales de l'Etat (bâtiment Plateau du St. Esprit et annexe à Luxembourg-Gare)
 - des Agences de l'ADEM à Wiltz et Differdange
 - du Garage du Gouvernement
 - de l'Atelier / Dépôt OLAI à Hesperange
- Echange de 100 postes téléphoniques datant de 1998 vers un modèle plus récent
- Ajout de 3 liens à 2 Mbit/s (90 canaux) du numéro d'appel 247-7
- Rénovation du bâtiment du Ministère de l'Education Nationale
- Mise en service d'un système d'accueil pour la « ligne Info » du Projet de recensement de la population (STATEC)
- Préparation en cours pour l'installation téléphonique au :
 - Bâtiment « TOUR »
 - Agence de l'ADEM à Dudelange
 - Bâtiment « Hôtel de la Monnaie »
- Basculement de l'installation téléphonique vers le nouveau câblage au Ministère des Finances et au Ministère de l'Agriculture
- Changement et adaptation des adresses IP pour répondre aux besoins et normes du CTIE

Actuellement, tous les nœuds sont raccordés par deux fibres optiques empruntant des accès physiques différents. Les accès physiques distincts permettent la continuation des services en cas d'endommagement d'un raccord. Des multiplexeurs à technologie SDH (Synchronous Digital Hierarchy) répartissent le trafic sur les deux accès et en cas de panne redirigent l'ensemble des communications vers le raccord encore en état de service.

7.3. Planification

Le CTG doit suivre l'évolution générale des technologies des télécommunications afin de pouvoir garantir à l'Administration Gouvernementale des services de qualité. Les programmes de modernisation nécessaires pour les années à venir sont les suivants:

- Réalisation de systèmes de standard automatique (l'utilisateur choisit des

- options proposées par un texte enregistré pour aboutir au poste de son choix)
- Divers remplacements de composantes vétustes et principalement l'échange des appareils téléphoniques
- Possibilité pour la transmission de la voix par le biais du protocole I.P. surtout au profit des sites distants (travail à domicile)
- Remplacement de la technologie actuelle fonctionnant sur des câbles en cuivre par des liens en fibre optique.
- Gestion améliorée du réseau par biais d'intégration des consoles d'administration des centraux téléphonique sur le réseau informatique de l'Etat
- Dans le cadre de la réforme administrative il est envisagé de mettre en place une solution permettant une analyse régulière des statistiques relatives à l'accueil téléphonique sur l'ensemble du réseau CTG.

7.4. Appareils téléphoniques mobiles et messagerie mobile

Actuellement le CCG gère 850 appareils et abonnements mobiles GSM. Cette gestion prend de plus en plus d'importance étant donné que de nombreux fonctionnaires se déplacent fréquemment et qu'ils doivent être joints à tout moment.

Aujourd'hui, la joignabilité ne se limite plus à la téléphonie, mais le CCG reçoit de plus en plus de demandes de support pour accéder en permanence aux messages électroniques. Ainsi le CCG et le CTIE ont mis en place une plateforme pour permettre l'accès aux serveurs de messagerie du Centre Informatique de l'Etat par le biais de GSM/PDA Windows Mobile 6.5. Un lien dédié a été mis en place entre l'opérateur GSM et le Centre des Technologies de l'Information de l'Etat (CTIE) permettant d'assurer les directives de sécurité internes au réseau informatique de l'Etat. 335 équipements mobiles sont autorisés à accéder ce lien sécurisé.

La gestion, l'accès et la sécurité de ces équipements GSM/PDA est contrôlée de manière centralisée 24h/24 et 7j/7. Actuellement les membres du Gouvernement ainsi que 235 agents disposent de cette possibilité GSM/PDA, ce qui représente une augmentation de 55 unités en 2010.

A noter que ce type d'équipements nécessite de nombreuses interventions auprès des différents agents et ne se limite pas à une simple distribution de nouveaux appareils.

8. Les services de permanence des communications

Le centre assure la permanence des communications électroniques gouvernementales 24 heures sur 24 et 7 jours sur sept. Une douzaine d'agents travaillent selon le régime des équipes successives. Ils sont complétés par les soldats volontaires du détachement militaire.

8.1. Réseaux internationaux

Les réseaux sécurisés internationaux sont surveillés en permanence. En cas de messages urgents, le centre contacte le destinataire en question et s'occupe de l'acheminement de l'information endéans les délais imposés par les accords de sécurité en vigueur.

8.2. Réseaux nationaux et applications

Les standardistes du centre assurent l'accueil téléphonique du central téléphonique du gouvernement (2478-2478) pendant les heures de services. En dehors des heures de service, les soldats volontaires reprennent cette fonction.

Une base de données fournit les informations requises pour un accueil téléphonique efficace. Elle sert en même temps à la production des annuaires en ligne que des annuaires imprimés distribués au public.

A toute heure, le centre est capable d'alerter des groupes de personnes prédéfinies. Le logiciel AlarmEmergency v5 permet de générer des messages et de les faire parvenir par GSM, UMTS, courriel, téléphone classique ou encore le fax.

8.3. Courrier national et international

Le centre est en charge du service courrier gouvernemental. Ce service relie les départements et administrations une ou deux fois les jours de travail. Par semaine, deux navettes sont effectuées sur BRUXELLES.

* * * * *

6. Haut-Commissariat à la Protection nationale

1. Personnel

Au 31 décembre 2010, l'effectif du HCPN comprend

- le Haut-commissaire
- deux fonctionnaires dans la carrière supérieure de la police
- deux fonctionnaires dans la carrière de l'attaché de gouvernement
- deux secrétaires de direction à tâche partielle (mi-temps)
- un sous-officier hors cadre détaché de l'Armée
- un employé secrétaire du bureau d'ordre.

2. La structure de Protection Nationale

2.1. Base légale pour la structure de Protection Nationale

Un projet de loi avait été déposé à la Chambre des Députés le 4 juin 2004 sous le No 5347. En raison de l'extension des missions confiées à la Protection Nationale, ce projet est en voie d'adaptation.

2.2. Les organes de la structure de Protection Nationale

Le **Conseil supérieur de la protection nationale** s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2010. Les principaux sujets abordés furent :

- la piraterie ;
- la coordination de la lutte contre le terrorisme ;
- la sûreté et la sécurité des systèmes d'information :
 - projet de Centre national de secours pour systèmes d'information (CeNSSI) ;
 - recensement de l'infrastructure réseau au niveau national ;
- la protection de l'infrastructure critique :
 - planification d'urgence au profit des institutions communautaires sises à Luxembourg ;
 - transposition de la Directive 2008/114/CE du Conseil relative à la protection des infrastructures critiques européennes ;
- le futur Réseau opérationnel digital intégré et sécurisé des services d'intervention (RODIS) ;
- la pandémie grippale A(H1N1) ;
- la réforme des services de secours et de lutte contre l'incendie.

La **cellule de crise** s'est réunie à plusieurs reprises dans le cadre de la gestion de la prise d'otage de deux marins du navire « Amerigo Vespucci » battant pavillon maritime luxembourgeois (cf. point 3.3).

Le **Comité national de sûreté de l'aviation civile** s'est réuni quatre fois en 2010.

Au plan de l'organisation des travaux, l'élément marquant était la mise en place du Comité de sûreté aéroportuaire (CSA) imposée par l'Union européenne. Le CSA réunit les entités opérationnelles actives à l'aéroport, y compris des acteurs du secteur privé.

Au plan technique, en raison de l'entrée en vigueur du nouveau règlement 300/2008 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2008, le Programme National de Sûreté de l'Aviation Civile (PNS) aurait dû être adapté pour avril 2010. En raison de l'envergure des adaptations nécessaires, la rédaction d'un PNS entièrement nouveau a paru plus judicieuse.

De même, un nouveau Programme National de Contrôle de la Qualité en matière de sûreté de l'aviation civile (PNCQ) devra être élaboré. Un avant-projet de règlement grand-ducal fixant la structure du PNCQ a été élaborée en 2010. En matière d'audit par l'UE, un échange intensif avec la Commission européenne (COM) a eu lieu.

La discussion sur la mise en place de "Full Body X-ray Scanner" avait été relancée au début de l'année 2010. Bien que le dossier n'ait à ce stade pas abouti à une décision contraignante au niveau international, la mise en place de ce type d'équipement a été soumise au respect de quatre conditions préalables par le Conseil européen compétent. La COM entend fixer des critères y afférents pour le premier semestre 2011. Le sujet sera poursuivi en 2011, et un concept de mise en œuvre sera élaboré. Ce type d'équipement est censé constituer un avantage de commodité pour les passagers désireux de s'y soumettre alternativement à une inspection filtrage classique qui continuera à être offerte.

Il appartient à la Direction de l'Aviation Civile de préparer un arrêté ministériel portant définition des différentes zones aéroportuaires, sur base d'un plan aéroportuaire à élaborer par lux-Airport.

Reste à noter que le scanner X-ray à grand gabarit pour le contrôle du fret devrait être acquis sous peu.

2.3. Infrastructure de la Protection nationale

2.3.1. Centre national de secours pour systèmes d'information (CeNSSI)

Sous l'optique de confier le projet de construction du Centre National de Secours pour Systèmes Informatiques au secteur privé, le HCPN a pris contact avec plusieurs fournisseurs ayant des expériences dans la construction et l'exploitation de centres de secours pour systèmes informatiques. Ensemble avec les services étatiques intéressés, le HCPN a concrétisé et homogénéisé les demandes et attentes pour la construction et l'exploitation du centre de secours en collaboration étroite avec le fournisseur retenu.

2.3.2. Centre national de crise et centres opérationnels

La modernisation du centre national de crise est tributaire de travaux d'infrastructure à réaliser sur le site. Ce projet est actuellement en attente.

3. Activités et projets du HCPN sur le plan national

3.1. Terrorisme

En 2010, certains progrès ont pu être réalisés dans le cadre des plans d'actions relatifs à la lutte anti-terrorisme. Suite au rapport d'évaluation du GAFI, le gouvernement a mis en place un paquet de mesures dont certaines se confondent avec des mesures des plans d'actions en question.

Pour d'autres mesures des plans d'action, le HCPN a coordonné le suivi des travaux menés sous la responsabilité d'autres entités dont notamment la division de la radioprotection du Ministère de la Santé en ce qui concerne les travaux dans le cadre du plan d'action NRBC (nucléaire, radiologique, biologique, chimique).

La mise en œuvre des plans d'actions n'est pas facilitée par le nombre de mesures y contenues qui s'approche de 300, l'absence d'objectifs clairs, la multitude d'acteurs concernés au plan national et international, ainsi que par l'absence d'un échéancier contraignant et d'un suivi de cet échéancier.

Une stratégie nationale de lutte contre la radicalisation et le recrutement élaborée par les administrations et services concernés est à l'étude.

Cette stratégie, prévue dans le plan d'action radicalisation et recrutement, gagne en importance en raison de la récente modification de la stratégie d'Al Qaïda de se concentrer davantage sur des actions isolées perpétrées par des individus radicalisés ou auto-radicalisés.

Le **Comité National de Sûreté** (CONATSUR) s'est réuni fin 2010 dans le but d'avancer en matière d'analyse des risques semi-annuelle. La Direction de l'Aviation Civile peut utiliser l'analyse pour adapter la fréquence de certaines inspections filtrage de sûreté au niveau de l'aéroport.

3.2. Planification d'urgence au profit des institutions européennes

Suite à la demande des autorités communautaires, l'élaboration d'un plan d'urgence externe au profit des institutions communautaires sises à Luxembourg a été confiée à un groupe de travail du CONATIC. Ledit groupe de travail a pour mission d'élaborer un plan d'urgence externe au profit de la Cour de justice européenne (CJUE) qui par la suite pourra servir de modèle pour les autres institutions européennes. Le groupe de travail a procédé, en étroite collaboration avec les responsables de la CJUE, à la définition et à l'élaboration des mesures à mettre en œuvre par les autorités luxembourgeoises en cas d'incident majeur sur le site de la Cour de justice.

3.3. Sûreté maritime

L'année 2010 fut marquée par le premier incident en matière de piraterie impliquant des intérêts luxembourgeois. Le 10 septembre 2010, deux marins furent enlevés d'un navire battant pavillon luxembourgeois et appartenant à un armateur belge dont une partie considérable des activités est domiciliée au Luxembourg. Les négociations en vue de la libération des otages étaient menées sous la

responsabilité de l'armateur. Les autorités luxembourgeoises ont soutenu la démarche de l'armateur dans les pourparlers bilatéraux avec les autorités des États concernés, dont notamment le Cameroun.

Parallèlement à cet incident concret, la discussion générale entamée depuis 2009 a continué en vue de développer notamment le cadre légal dans le contexte duquel un tel incident devrait pouvoir être géré.

4. Activités du HCPN sur le plan international

4.1. Travaux suivis dans le cadre de l'Union européenne

Le HCPN coordonne la contribution du Luxembourg dans le cadre du Programme européen de protection des infrastructures critiques (EPCIP). L'objectif de l'EPCIP est de garantir des niveaux de sûreté suffisants et uniformes pour les infrastructures critiques, de réduire au minimum les défaillances et de fournir, pour l'ensemble de l'Union européenne, des moyens de réaction appropriés. A cet égard, le HCPN participe au groupe de travail « Protection civile » (PROCIV) auprès du Conseil de l'Union européenne pour ce qui est de la partie ayant trait à la protection des infrastructures critiques européennes.

Ces travaux ont abouti à l'adoption de la « Directive 2008/114/CE du Conseil du 8 décembre 2008 concernant le recensement et la désignation des infrastructures critiques européennes ainsi que l'évaluation de la nécessité d'améliorer leur protection ». Ladite directive constitue la première étape d'une approche progressive visant à améliorer la protection des infrastructures critiques européennes (ICE). Ses principes se fondent sur une approche « tous risques », à savoir une approche globale qui tient compte des risques d'origine humaine, des menaces technologiques, des catastrophes naturelles et des menaces terroristes. Elle instaure, au niveau de l'UE, une procédure harmonisée de recensement et de désignation des infrastructures critiques européennes et définit une approche commune pour évaluer la nécessité d'améliorer la protection de ces infrastructures. Dans une première phase, la directive se concentre sur le secteur de l'énergie et celui des transports - déterminés comme prioritaires -, mais son application sera élargie à d'autres secteurs après un réexamen auquel il sera procédé dès l'année 2013. Au Grand-Duché, le HCPN a élaboré le projet de règlement grand-ducal portant application de ladite Directive, en concertation avec le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur et le Ministère du Développement durable et des Infrastructures. En outre, le HCPN a procédé au recensement d'infrastructures critiques européennes potentielles qui, en cas de défaillance de leurs fonctions, auraient un impact significatif sur notre pays.

En tant que point de contact national dans le domaine de la protection des infrastructures critiques, le HCPN participe à divers groupes de travail pilotés par la Commission européenne. Les principaux sujets abordés dans ce contexte furent :

- le projet CIWIN (Critical Infrastructure Warning Information Network) mené par la Commission européenne, dont la finalité est la création d'un système sécurisé d'information et de communication entre les Etats-membres dans le domaine de la protection des infrastructures critiques européennes. Une phase de test du système a eu lieu au cours de l'année 2010 ;

- l'approche européenne concertée en matière de sécurité des réseaux de l'information. Par sa communication intitulée « Protéger l'Europe des cyberattaques et des perturbations de grande envergure : améliorer l'état de préparation, la sécurité et la résilience », la Commission a lancé une initiative politique visant à améliorer, dans le cadre de la protection des infrastructures d'information critiques, la capacité en matière de préparation et de réaction dans toute l'Europe, de promouvoir l'adoption, de manière adéquate et cohérente, de mesures de prévention, de détection, d'action en cas d'urgence et de récupération et d'encourager la coopération internationale, en particulier la stabilité et la résilience de l'Internet. Le 4 novembre 2010, un exercice sur échelle européenne a été conduit afin de tester la préparation de l'Europe contre des cyber-attaques. Le HCPN a participé à cet exercice en tant qu'observateur ;
- le projet European Reference Network for Critical Infrastructure Protection (ERN-CIP) : la Task Force mise en place au cours de l'année 2009, chargée de faire une étude de faisabilité et de préparer une proposition de décision du Conseil relative à la création du réseau européen a finalisé la première phase du projet en question. Un rapport intermédiaire fut présenté aux Etats-membres qui ont donné leur accord en vue de poursuivre les travaux. Le Luxembourg appuie cette initiative par le détachement temporaire d'un membre du HCPN au Joint Research Centre de la Commission européenne à Ispra (IT) depuis le 1^{er} août 2009 ;
- la coopération avec les pays tiers en matière de protection des infrastructures critiques : définition de la dimension extérieure du programme EPCIP. A cet égard, le HCPN a participé à une réunion d'experts EU-US qui s'est tenue à Madrid les 4 et 5 mars 2010.

4.2. Les réunions OTAN

Le HCPN continue à représenter les intérêts du Luxembourg au sein du CEPC (Comité des plans d'urgence dans le domaine civil) à l'OTAN en format soit à 26 Alliés, soit avec les pays partenaires à 49 (CPEA). Le HCPN est membre du comité traitant du NCRS (NATO Crisis Response System).

4.3. Coopération Benelux – accords de Senningen

Le Mémoire d'accord Benelux concernant la coopération dans le domaine de la gestion des crises pouvant avoir des conséquences transfrontalières au niveau des trois pays, signé à Senningen le 1^{er} juin 2006, vise à renforcer la coordination des politiques nationales au travers notamment de l'identification des risques, de la communication et de l'information de la population, de l'échange de bonnes pratiques et de la tenue d'exercices communs.

Dans ce contexte, les groupes de travail « gestion de crises » et « identification des risques et cartographie » se sont réunis plusieurs fois en 2010. Les principaux sujets abordés furent :

- l'état de la procédure de ratification du Mémoire d'accord susmentionné dans les trois pays : à cet égard, le HCPN a procédé à l'élaboration de l'avant-projet de loi portant application du mémorandum d'accord en question ;
- la définition des priorités thématiques dans le domaine de la gestion des crises

- dans le cadre du plan Senningen 2010 – 2012 ;
- l'évaluation de l'arrangement technique relatif à l'information de la population en situation d'urgence ;
- les modalités de l'échange de données en matière de risques transfrontaliers (dans un premier temps, cet échange vise les données relatives aux établissements classés Seveso) et les récents développements en matière de cartographie commune de ces risques ;
- l'actualisation de l'inventaire des points de contact des trois pays pour la gestion des crises et la planification d'urgence ;
- l'actualisation de l'inventaire des accords transfrontaliers d'assistance réciproque en matière de gestion de crises ;
- la coopération transfrontalière au niveau local et l'élaboration d'une liste commune des obstacles concernant la lutte transfrontalière contre les catastrophes.

4.4. Autres réunions internationales

Le HCPN a participé entre autres aux conférences, séminaires et réunions suivants :

- National Safety & Security, La Haye, 08-09.02.2010
- Réunion des points de contact / Protection des infrastructures critiques européennes, Bruxelles, 08.02.2010, 11-12.11.2010.
- Critical Information Infrastructure Protection, Madrid, 18-19.02.2010.
- Zukunftsforum Öffentliche Sicherheit, Berlin, 25.02.2010, 25.11.2010.
- European Corporate Security Association, Predictive Profiling & Terrorist Threat Mitigation, Anvers 02-03.03.2010, Amsterdam 29-30.11.2010.
- Formation Critical Infrastructure Warning Information Network, Bruxelles, 22.03.2010, 22-23.03.2010.
- European Emergency preparedness in the field of fixed and mobile telecommunications and internet, THALES, Paris, 25.03.2010.
- Workshop on multisectoral issues during crises: an influenza pandemic as an example, Bruxelles, 29-30.04.2010.
- Réunion Commission Européenne Sécurité transport collectif, Bruxelles, 07.05.2010.
- Séminaire EU Protection des infrastructures critiques (secteur électricité), Budapest, 19-20.05.2010.
- MIA Final Conference / Definition of a methodology for the assessment of mutual interdependencies between ICT and electricity generation / transmission infrastructure, Rome, 19-21.05.2010.
- Conférence EU / Lessons learnt from Pandemic A(H1N1), Bruxelles, 01-02.07.2010.
- OCAM, Bruxelles, 15.07.2010, 20-21.12.2010.
- ASTRID, Bruxelles, 16.07.2010.
- Conférence Interpol, Bruxelles, 30.09.2010.
- Conférence internationale de hauts représentants chargés des questions de sécurité, Sotchi, 04-05.10.2010.
- Risk Assessment and mapping experts meeting, La Haye, 06.10.2010.
- European Reference Network for Critical Infrastructure Protection / Information Meeting for Member States, Ispra, 08.10.2010.
- COTER-Comité terrorisme UE, Bruxelles, 20.10.2010.
- Cyber Europe 2010, Athènes, 03-05.11.2010.
- Sûreté maritime, Amsterdam, 12.11.2010.
- Groupe de Madrid, Bruxelles, 21-22.12.2010.

* * * * *

7. Le Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance

En 2010, le CDRR a commencé la seconde décennie d'activités au Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance (CDRR), installé dans la « Villa Pauly », ancien siège de la Gestapo de 1940 à 1944. Le CDRR continue à focaliser ses activités sur l'histoire de la résistance des Luxembourgeois pendant la Seconde guerre mondiale au sens le plus large du terme. De par ses recherches, il est également devenu un centre de documentation sur la Shoah au Luxembourg. Ces activités comprennent deux volets : la collecte, la conservation et la mise en valeur d'une documentation spécifique ainsi que la recherche scientifique.

Le CDRR, instauré à la demande du Conseil national de la Résistance, a repris les archives et la bibliothèque de ce dernier et a entrepris de créer des inventaires électroniques et un classement basé sur des normes archivistiques reconnues, ce qui facilite l'accès à ces collections aux chercheurs. En 2010, le CDRR a encore pu acquérir quelques petits fonds qui complètent bien ses collections et établir de nouveaux inventaires.

Sa bibliothèque se compose actuellement de quelque 3000 volumes. A ceux-ci sont venus s'ajouter quelque 10000 volumes hérités de feu M. le professeur Emile Krier. Le CDRR a terminé la réorganisation de la bibliothèque par un reclassement selon une structure thématique qui permet au visiteur de voir de suite tous les livres disponibles pour un sujet.

En 2010, le CDRR a continué l'extension de la copie des archives du Service International de Recherches (SIR). A côté de l'actualisation du programme d'archives spécialisé, le CDRR a reçu deux nouvelles livraisons de données d'une envergure de 356,1 gigabits, pour 2,44 millions de dossiers. Ainsi, le CDRR dispose des documents relatifs à l'emprisonnement (prisons, camps, ghettos) des travailleurs forcés et des « displaced persons » (DPs) conservés au SIR. Le Centre des technologies de l'information de l'Etat s'occupe désormais de la gestion technique du Serveur, alors que l'un des collaborateurs du Centre se spécialise dans l'accueil et l'assistance aux chercheurs.

Le nombre des visiteurs reçus à la « Villa Pauly » est resté stable au cours de l'année écoulée. S'ils proviennent de toutes les couches sociales et de toutes les classes d'âge, les étudiants et élèves constituent cependant la majorité de nos visiteurs. Leurs intérêts sont multiples : histoire familiale, questions administratives, informations journalistiques, recherches scolaires, recherches scientifiques universitaires.

Dans le domaine international, le CDRR a continué son travail au sein du « Fachbeirat zur Gedenkarbeit in Rheinland-Pfalz » (deux réunions annuelles), présidé par le professeur Wolfgang Benz, Directeur du Centre de recherche sur l'antisémitisme de l'université technique de Berlin. Par ce biais le CDRR est en contact avec de nombreux mémoriaux en Allemagne, en Autriche et en France (Hinzert, Dachau, Sachsenhausen, Ravensbrück, Mauthausen, Natzweiler).

Le site Internet commun développé en collaboration étroite avec le Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé (CDREF), a été présenté au grand public le 28 octobre 2010. Son adresse est la suivante :

www.secondeguerremondiale.public.lu

Le site informe d'une part sur l'histoire de la seconde guerre mondiale au Luxembourg, d'autre part sur les Centres de Documentation et de Recherche créés par le gouvernement depuis 2002. Il présente succinctement les Comités directeurs pour le souvenir de la Résistance et de l'Enrôlement forcé et offre l'hospitalité du site au « Comité pour l'étude des biens juifs spoliés », à la « Fondation nationale de la Résistance » et à la « Fondation du Mémorial de la Déportation ».

La « Commission spéciale pour l'étude des spoliations des biens juifs au Luxembourg pendant les années de guerre 1940-1945 » a présenté son rapport final en juin 2009. En 2010, une question parlementaire adressée par le député Ben Fayot au Premier ministre a permis de recueillir les premières réactions aux recommandations du rapport (cf. Réponse du 25 novembre 2010 à la question parlementaire N° 1004 du 12 novembre 2010 de Monsieur le Député Ben Fayot).

Comme par le passé le CDRR a continué de répondre, au cas par cas, à des demandes d'information sur les dédommagements attribués ou refusés à des victimes de la persécution raciale perpétrée au Luxembourg.

L'avis du Centre a été sollicité par l'administration publique et par la société civile dans de nombreux cas. Le CDRR a essayé de répondre à ces démarches dans la limite de ses possibilités. Le CDRR a développé ses contacts avec les différentes ambassades établies à Luxembourg. Ayant été chargé de participer à l'organisation des cérémonies de commémoration pour le 65^{ème} anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, le 8 mai, le CDRR y a contribué à mesure de ses possibilités.

Le rapport élaboré en 2009 (How the memory of crimes committed by totalitarian regimes in Europe is dealt with in the Member States) par le Centre a trouvé son entrée dans le rapport final. Fin 2010, la Commission européenne a transmis un rapport au Parlement européen. Ce rapport est accessible à l'adresse :

http://ec.europa.eu/commission_2010-2014/redirect/pdf/com%282010%29_873_1_en_act_part1_v61.pdf

Le CDRR a participé à deux colloques scientifiques intéressants pour le Luxembourg. Un colloque a été organisé à l'université de Southampton et portait sur les gouvernements en exil. Un autre a été organisé par le CEGES de Bruxelles et l'université de Lille et portait sur l'invasion de mai 1940 et ses conséquences.

Le CDRR a présenté deux contributions relatives au Luxembourg dont la publication devrait se faire en 2011.

Comme par le passé, la « Villa Pauly » a mis à disposition des amicales et autres associations de la Résistance des locaux pour les réunions de leurs comités ou leurs assemblées générales.

* * * * *

8. Le Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé

1. Le cadre légal

Créé par la loi du 4 avril 2005 le Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé est placé sous l'autorité du Premier Ministre, Ministre d'Etat.

Sa mission consiste à :

- Recenser, rassembler, archiver et conserver la documentation relative à l'enrôlement forcé
- Mettre en valeur cette documentation
- Entreprendre ou soutenir la recherche historique et scientifique sur l'enrôlement forcé des hommes et des femmes luxembourgeois nés entre 1920 et 1927
- Soutenir et animer par tous les moyens disponibles la sauvegarde de la mémoire collective en ce qui concerne l'enrôlement forcé
- Assurer l'étroite collaboration avec le CDRR (Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance).

Le CDREF peut accepter des prêts ainsi que, avec l'approbation du Gouvernement en Conseil, prendre en dépôt des objets et des collections y compris ceux provenant de dons et de legs au profit de l'Etat.

Il est implanté à l'Ancienne Gare de Hollerich, 3A, rue de la Déportation L-1415 Luxembourg où il accueille le public de 9.00 à 12.00 heures et de 14.00 heures à 17.00 heures

2. Les travaux de transformation et l'équipement

La surface de travail du CDREF fut agrandie de 92m². L'ancienne Gare de Hollerich est dotée des équipements nécessaires à pouvoir organiser des conférences, des séminaires et des colloques.

La dernière phase des travaux put également être entamée : la restauration de la façade et de l'éclairage extérieur du bâtiment ainsi que la restauration des fenêtres.

Le réaménagement de la Place *Ons Jongen*, du parvis de la Gare, du Monument de la Déportation et de l'espace qui l'entoure feront l'objet d'une étude sur l'évolution future du site.

3. Les structures

Le CDREF est responsable de la gestion du site de l'ancienne Gare de Hollerich. Il veille à la cohabitation entre les divers organismes y représentés, à savoir le Comité Directeur pour le souvenir de l'Enrôlement forcé, la Fédération des victimes du nazisme, enrôlées de force, l'Amicale des Volontaires de Guerre 1940-1945 Corps Charlotte et la Fondation du Mémorial de la Déportation.

Le travail du CDREF est axé sur 3 branches : un département scientifique, un département pédagogique et un département public.

Le CDREF et le CDSEF s'échangent régulièrement. Un représentant du CDREF assiste à titre consultatif aux réunions du CDSEF. Le CDREF entretient un contact permanent avec les associations des victimes du régime nazi, en première ligne celles représentées à la Gare de Hollerich.

De plus, le CDREF assure la gestion administrative et encadre les visites du Mémorial de la Déportation. Dans le même esprit, Monsieur Steve Kayser est membre du Conseil d'administration du Mémorial de la Déportation.

4. Les voyages de service et les missions à l'étranger

Les déplacements se firent dans l'optique de préparer nos activités 2010-2014, dans le cadre de nos engagements et partenariats internationaux, ainsi que pour faire avancer nos recherches scientifiques.

- 5 mars : visite des locaux de l'entreprise « Club Aktiv » à Trèves, afin de préparer l'opération de réfection de nos fonds d'archives.

- 5 mai: participation au voyage de la mémoire organisé par le Consistoire israélite de Luxembourg à destination du complexe concentrationnaire d'Auschwitz.

- 2 juin: rencontre avec le responsable du Mémorial national du Fort de Breendonk, afin de coordonner le voyage d'études du 9 mai 2011.

- 4 juin: invitation à la présentation du livre de Robert Steegmann sur le camp de concentration de Natzweiler-Struthof en version allemande au Consulat de la RFA à Strasbourg.

- 24 juin: rencontre avec les responsables du Centre de documentation et de rencontre de Hinzert dans le cadre d'une réunion de travail et remise d'une série complète et reliée du périodique « Les Sacrifiés ».

- 15 novembre: participation à séminaire organisé par le Mémorial de la Shoah à Paris.

- 18 novembre: rencontre avec les responsables du « Mémorial d'Alsace-Moselle » à Schirmeck, pour un échange sur l'exposition sur Tambow et l'état de la recherche sur cette thématique; rencontre avec Madame Francine Mayran artiste-auteur de l'exposition, accueillie en 2012 à la Gare de Hollerich.

- 19 novembre: rencontre avec Monsieur Frédéric Stroh, historien et auteur de l'ouvrage « Les Malgré Nous de Torgau » pour discuter du projet de réalisation d'un film-documentaire français, présentant aussi le cas des enrôlés de force luxembourgeois, victimes de la justice militaire allemande.

- 29 novembre: visite à Osthofen, afin de préparer le passage de l'exposition « La langue confisquée » qui sera au CDREF en octobre et novembre 2011.

- 17 décembre : rencontre avec les historiens Alphonse Troestler et Christophe Heitz au Conseil Général du Bas-Rhin à Strasbourg, pour nous échanger et nous concerter sur un projet de recherche commun sur les enrôlés de force, prisonniers de guerre dans les camps soviétiques et notamment à Tambow.

5. Le travail et les réalisations

5.1. Le département scientifique

5.1.1. La mise ne valeur du fonds de la bibliothèque-médiathèque

En 2010, la bibliothèque du CDREF atteignit 2400 titres. Les thématiques embrassent l'enrôlement forcé, l'histoire militaire et l'histoire générale de la Seconde Guerre mondiale, les conflits internationaux d'après 1945, le droit international, les droits de l'homme, les crimes contre l'humanité, ainsi que les questions d'actualité, telles que les extrémismes politiques, les relations internationales et les institutions internationales.

La famille de feu Monsieur le Président de la LPPD, Monsieur Aloyse Rath, fit don à la bibliothèque du CDREF d'une documentation complète sur les Procès de Nuremberg selon la volonté du défunt.

Notre inventaire fut complété et confié à la société Educdesign, afin de le mettre en valeur et de le transformer en base de données accessible au grand public en 2011. Comme prévu, les ouvrages seront consultables et un système de prêt public, lié à une carte de lecteur pourra fonctionner vers la fin de l'année 2011.

5.1.2. L'aménagement du fonds d'archives

Nos archives comprennent des documentations personnelles et officielles, des publications, des photos, des témoignages oraux, des objets d'art, ainsi que divers objets d'exposition.

Au bout de longues négociations, les dossiers du fonds des « Dommages de Guerre Corporels – dossiers militaires », ainsi que nos fonds d'archives généraux furent confiées à l'entreprise « Club Aktiv » de Trèves, spécialisée en la désinfection, la restauration et la numérisation de documents d'archives.

Des documents personnels relatifs à l'histoire du Luxembourg durant la Seconde Guerre mondiale furent légués aux archives du CDREF, parmi lesquels une collection de manuels scolaires imposés durant l'Occupation.

Selon la volonté du feu Président de la Fédération des Victimes du Nazisme, Enrôlés de Force, Monsieur Jos Weirich, la FVNEF légua un fonds d'archives comprenant les dossiers relatifs à la Médaille de la Reconnaissance nationale, les dossiers personnels du Président, comprenant une vaste documentation. Par ailleurs, une collection de cartes commémoratives fut également léguée par la FVNEF.

5.1.3. Les projets de recherche

Malgré le fait qu'une quinzaine d'administrations communales n'ont toujours pas répondu à notre appel lancé en 2007 et réitéré au cours des années précédentes, la saisie de données sur les lieux de mémoire nationaux fut clôturée en 2010 et sera élaborée en base de données accessible au grand public au cours de 2011/2012.

En 2010 le CDREF resta en contact avec le service d'archivage et de documentation WaSt à Berlin.

Avec des historiens et des institutions à l'étranger nous engageons des recherches sur les enrôlés de force luxembourgeois, prisonniers de guerre dans les camps soviétiques, et notamment le camp de Tambow, dans le cadre d'un projet scientifique européen.

De même, le CDREF s'engagea à soutenir la réalisation d'un film documentaire sur les « malgré nous » victimes des tribunaux militaires allemands et plus particulièrement les prisonniers de Torgau. Le cas des enrôlés de force luxembourgeois sera présenté.

Les liens avec l'Université de Luxembourg se concrétisèrent, afin d'encourager des étudiants d'histoire, respectivement des jeunes chercheurs à se pencher sur des sujets concernant l'enrôlement forcé.

5.1.4. Les partenariats nationaux, internationaux et transrégionaux

Nous poursuivions notre coopération avec la Landeszentrale für politische Bildung Rheinland-Pfalz à Mayence, le Centre européen du Résistant déporté au Struthof, ainsi que le Mémorial National du Fort de Breendonk.

Du 27 au 29 mai nous participâmes au « Quatrième séminaire international sur la pédagogie des lieux de mémoire » organisé par la LZPB Rheinland-Pfalz à Trèves et à Hinzert.

5.1.5. Le Groupe de réflexion et de travail sur le Monument national de la Solidarité luxembourgeoise

A l'initiative de Monsieur le Premier Ministre, le Directeur du CDREF convoqua un groupe de travail composé des différents acteurs publics dans le déroulement des cérémonies devant le MNSL et dans l'entretien de ce monument.

Au cours de deux réunions au Ministère d'État, d'une réunion in situ et de diverses entrevues en cercle restreint selon la nature de la question étudiée, nous pûmes nous échanger et sur l'état du site et sur le déroulement des cérémonies. Beaucoup de détails furent déjà ajustés ou modifiés. Le protocole fut réexaminé et ajusté. En printemps 2011, le groupe présentera un rapport intermédiaire à Monsieur le Premier Ministre.

5.2. Le département pédagogique

5.2.1. La formation pédagogique

Une série de séminaires à l'intention des enseignants-stagiaires furent proposés dans le cadre de la formation pédagogique de l'Université de Luxembourg. Le « Mémorial de la Déportation », le Centre de Documentation et de Rencontre de Hinzert comme lieux de mémoire et d'enseignement firent partie du programme proposé. Une rencontre avec un témoin de l'Holocauste, Monsieur Gerd Klestadt, fut réalisée.

5.2.2. La Journée de la Mémoire de l'Holocauste et de la Prévention des Crimes contre l'Humanité

Notre institution fut retenue comme lieu de formation pour les enseignants en 2011.

5.2.3. Le forum des jeunes

Le 24 septembre se réunit pour la première fois un groupe de jeunes gens dans les locaux du CDREF, pour réfléchir sur l'avenir des commémorations.

Cet échange nous permet d'avoir des impulsions nouvelles pour organiser la Journée de la Commémoration nationale et pour continuer à travailler sur des approches nouvelles à la mémoire. Une publication est en planification.

5.2.4. L'encadrement du projet Natzweiler-Lyon-Izieu de l'Athénée de Luxembourg

Le CDREF contribua à l'encadrement d'un voyage commémoratif d'une classe d'élèves de deuxième de l'Athénée de Luxembourg à Natzweiler-Struthof, au Centre d'Histoire et de la Résistance à Lyon et au Mémorial de la Maison d'Izieu. Le groupe fut accueilli au Mémorial de la Déportation en guise de préparation. Du 6 au 8 juillet 2010, les jeunes se rendirent sur les lieux témoignant des crimes nazis. Le camp de concentration de Natzweiler-Struthof et la cité de Lyon témoignent aussi des souffrances des enrôlés de force qui y furent incarcérés et exécutés. Après le voyage, quelques jeunes rejoignirent le groupe de travail sur la commémoration, le forum des jeunes au CDREF.

5.2.5. Le lancement d'un projet pédagogique sur la mémoire avec des jeunes de l'Athénée de Luxembourg

Le 10 décembre, dans le cadre de l'exposition « 1945-2010. Découvrons l'inoubliable. Comment transmettre? », les élèves d'une option en art photographique visitèrent le Mémorial de la Déportation et y rencontrèrent le photographe François Wehrbach. Ils initièrent un projet de réflexion sur la transmission de l'histoire et de la mémoire et notamment sur des lieux d'histoire et de mémoire luxembourgeois. La finalisation se fera en coopération avec le CDREF au cours de l'année 2011.

5.3. Le département public

5.3.1. L'accueil de visiteurs d'honneur

En 2010, nous fûmes honorés d'accueillir Leurs Excellences, Messieurs les Ambassadeurs du Royaume-Uni et de la Fédération Russe.

5.3.2. L'organisation d'expositions, de conférences et de séminaires

Le 27 janvier, dans le cadre de la Journée internationale en mémoire des victimes de l'Holocauste, le professeur Georges Goedert encadra une conférence autour de son ouvrage « Pleurs sur Dubrovnik ». A cette occasion la bibliothèque-médiathèque du CDREF fut officiellement présentée au public.

Le 11 avril, le CDREF contribua à la célébration de Yom Hashoah devant le Monument de la Déportation et dans la bibliothèque-médiathèque organisée par B'nai B'rith.

Du 7 juin au 15 juillet eut lieu une exposition de bandes dessinées en langue française, intitulée « La BD dans la littérature de la mémoire ».

Le 21 juin, l'auteur de la BD « Airborne 44 », Monsieur Philippe Jarbinet fit une conférence devant des élèves d'une classe artistique du Lycée de Garçons de Luxembourg.

Le 11 juillet, le CDREF encadra un tour de ville commenté des lieux du souvenir à Luxembour-Ville avec la Landeszentrale für politische Bildung Rheinland-Pfalz.

Le 11 octobre, le CDREF assista le CDSEF pour encadrer la journée pédagogique et la séance académique « 65 ans de messages d'histoire et de mémoire » avec le Comité du souvenir et l'Administration communale de Steinsel.

Le 14 octobre, le CDREF accueillit l'historienne Madame Stéphanie Kovacs dans le cadre de sa conférence « Le PC dans l'immédiat après-guerre ».

Du 21 octobre au 15 décembre, le CDREF et la Fondation du Mémorial de la Déportation présentèrent l'exposition « 1945-2010. Dé-couvrons l'inoubliable. Comment transmettre? », en partenariat avec le CERD du Struthof.

Le 10 décembre, l'auteur de l'exposition, le photographe François Wehrbach rencontra des lycéens d'une option en art photographique de l'Athénée de Luxembourg.

Le 13 décembre, le CDREF, la Librairie Libo, ainsi que l'Ecole Privée Fieldgen réalisèrent une après-midi de débat-discussion autour de la littérature de la mémoire dans les locaux de la librairie. A cette occasion le CDREF présenta un dossier pédagogique sur la bande dessinée « Paroles d'Etoile ».

5.3.3. La participation à des réunions ou des cérémonies commémoratives

Le CDREF assista régulièrement aux réunions du CDSEF.

Le 31 janvier, le CDREF participa à la Journée commémorative en l'honneur des victimes du massacre de Sonnenburg (Slonsk).

Le 7 mai, le CDREF assista à la séance académique organisée par la Chorale des Exilés.

Le 8 mai, le CDREF fut représenté à la célébration officielle du 65e anniversaire de la fin de la guerre en Europe, du « VE-Day », à Dudelange

Le 8 mai, le CDREF intervint au Congrès des enrôlés de force organisé à Echternach.

Le 9 mai, le CDREF fut représenté lors d'une cérémonie commémorative en l'honneur des victimes russes décédées sur le territoire luxembourgeois pendant la Seconde Guerre mondiale.

Le 19 mai, le CDREF participa et intervint dans le cadre de la Commémoration des victimes du 19 mai 1944 au cimetière et à la mairie de Differdange.

Le 4 juin, le CDREF fut invité à la présentation de la version allemande du livre du professeur Robert Steegmann sur le camp de concentration Natzweiler-Struthof dans la Consulat de la RFA à Strasbourg.

Le 1er septembre, en coopération avec la Section des Enrôlés de force de Luxembourg-Ville, le CDREF organisa un moment de convivialité sur la « Schueberfouer ».

Le 18 septembre, le CDREF assista à la cérémonie internationale au Mémorial de Hinzert et au sein du Centre de Documentation et de Rencontre de l'ancien camp spécial SS/KZ-Hinzert.

Le 26 septembre, le CDREF participa à la célébration de la Journée commémorative des enrôlés de force.

Le 3 octobre, le CDREF fut engagé dans l'organisation et le déroulement de la Journée de la Commémoration nationale.

Le 17 novembre, le CDREF assista à la cérémonie de remise d'un uniforme de soldat soviétique à Monsieur le Président des Anciens de Tambow, Monsieur Gaston Junck par son Excellence l'Ambassadeur de la Fédéraion russe, Alexander Shulgin au sein de l'Ambassade russe.

Le 25 novembre, le CDREF assista à la présentation du livre « Luxemburg im Zeichen des Hakenkreuzes », organisée par le CDRR et à la remise du Prix René Oppenheimer à Monsieur le Député Ben Fayot.

5.3.4. Le film « Emil »

Le 12 avril, la présentation devant la presse de la docu-fiction « Emil », officiellement lancé les 15 et 16 se fit en compagnie des témoins Madame Léa Vezzani-Kremer, Monsieur Léon Beckius et Monsieur Guy de Muyser. Depuis le mois de novembre le film existe en DVD en version originale, française et allemande. Il porte encore de la documentation supplémentaire. L'intérêt de la population fut grand. Même à

l'étranger cette production ne passa pas inaperçue. Selon les producteurs, en janvier 2011, 10.000 spectateurs auraient vu le film et 6000 DVDs auraient été vendus.

5.3.5. Le projet d'implanter un monument à Tambow

Le CDREF fut chargé par Monsieur le Premier Ministre de coordonner ensemble avec l'Ambassade de Russie, le CDSEF et l'Amicale des Anciens de Tambow le projet d'un monument commémoratif en l'honneur des enrôlés de force luxembourgeois anciens prisonniers de Tambow.

5.3.6. Les publications

Le CDREF lança la publication des deux premiers numéros de ses cahiers « Histoire&Mémoire ». Le périodique comprendra des documentations thématiques, des analyses scientifiques, des témoignages, des actes de colloques ou de séminaires, des contributions à l'histoire et à la mémoire de la Seconde Guerre mondiale. Certains numéros seront conçus comme catalogues d'exposition. L'impression de cette revue est réalisée par l'intermédiaire du SCIE.

Les travaux préparatifs à l'ouvrage de Monsieur Léon Beckius purent être clôturés et le manuscrit fut transmis à la maison d'édition fin décembre 2010. La publication se fera en 2011. Appuyé sur une riche documentation, Monsieur Beckius y retrace ses souvenirs d'enrôlé de force déserté et rendant hommage à des camarades d'infortune et surtout à toutes celles et tous ceux qui aidèrent les jeunes réfractaires et évadés à se cacher devant les sbires nazis au péril de leur liberté et de leur vie.

Les recherches autour de l'ouvrage consacré aux lettres du front de l'enrôlé de force Lou Everling purent être entamées. La publication sera prévue pour 2012, dans le cadre de nos activités autour du 70ème anniversaire de la proclamation et de l'introduction de l'enrôlement forcé au Grand-Duché de Luxembourg occupé. Une exposition est en planification.

5.3.7. Le lancement du site internet www.secondeguerremondiale.lu

Le 28 octobre le CDREF et le CDRR présentèrent leur site internet www.secondeguerremondiale.lu en coopération avec le CTIE dans la bibliothèque-médiathèque du CDREF. Le site est actuellement en langue française. Dans une prochaine étape, nous travaillerons à rendre visibles et, dans la mesure du possible, accessibles des bases de données, telles que l'inventaire de la bibliothèque du CDREF, l'inventaire de nos archives, ainsi que diverses bases de données en rapport avec l'enrôlement forcé. L'entretien du site sera assuré par un agent rattaché au CDREF et au CDRR.

6. Mémorial de la Déportation

En 2010, le Mémorial put accueillir 457 visiteurs malgré les perturbations causées encore par les travaux de restauration du vitrage. Comme dans le passé, le CDREF prit en charge et la gestion administrative et l'encadrement des groupes et la promotion du mémorial au niveau national et international. Afin de contribuer à la transmission de l'histoire et de la mémoire, un jeton commémoratif, le « Remembrance Chip » fut réalisé.

7. Le budget

Pour l'exercice budgétaire 2010, le CDREF et le CDSEF disposaient de 34.000 euros. Les investissements furent de 30.717,85 euros.

Les 3.282,15 euros restants seront investis dans la vaste opération de conservation de nos fonds d'archives en coopération avec une entreprise allemande spécialisée dans ce travail. La première tranche de paiement se chiffra à 11.000 euros en tout. En total les frais sont évalués à 25.000 euros.

CDREF	
Menues dépenses (livres, matériel):	8.994,47 euros
Documentation et archivage:	7.832,82 euros
Formation pédagogique et séminaires:	2.996,52 euros
Frais de nettoyage:	7.345,22 euros
Sous-total 1 :	<u>27.165,03euros</u>
CDSEF	
Frais représentatifs liés aux cérémonies commémoratives:	2.928,00 euros
Frais de fonctionnement:	346,39 euros
Impression « Les Sacrifiés » :	274,43 euros
Sous-total 2 :	<u>3.548,82 euros</u>
TOTAL :	<u>30.717,85 euros</u>

D. Annexes

Visites auprès de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker

7 janvier 2010	Visite de travail de Madame Elena Salgado, Vice-Présidente du Gouvernement et Ministre de l'Economie et des Finances espagnol
19 janvier 2010	Rencontre avec Monsieur Rinchinnyamyn Amarjargal, Président du Groupe d'amitié parlementaire Mongolie-Luxembourg
27 janvier 2010	Visite de travail de S.E. Monsieur Herman Van Rompuy, Président du Conseil Européen
2 février 2010	Visite de travail de Monsieur Simeon Djankov, Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances de la République de Bulgarie
4 février 2010	Rencontre avec Monsieur Frank-Walter Steinmeier, Président de la "SPD-Fraktion im Deutschen Bundestag"
24 février 2010	Visite de travail de S.E. Monsieur Guéorgui Parvanov, Président de la République de Bulgarie
25 février 2010	Visite de travail de S.E. Monsieur Yves Leterme, Premier Ministre du Royaume de Belgique
1 ^{er} mars 2010	Rencontre avec Monsieur Jorge Santos, Vice-Président du Mouvement pour la Démocratie de la République du Cap Vert
5 mars 2010	- Visite de travail de S.E. Monsieur George Papandreou, Premier Ministre de Grèce - Visite de S.E. Madame Sujata Koirala, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères de la République du Népal
9 mars 2010	Visite officielle de S.E. Madame Angela Merkel, Chancelière fédérale de la République fédérale d'Allemagne
18 mars 2010	Visite de Monsieur Mamadou Diarra, Ministre de l'Energie et de l'Eau de la République du Mali

	Rencontre avec Monsieur Joseph Daul, Président du Groupe du PPE au Parlement Européen
23 mars 2010	Visite de travail de Monsieur Egemen Bağiz, Ministre d'Etat et Négociateur en chef avec l'Union Européenne de la République de Turquie
12 avril 2010	Visite de travail de S.E. Monsieur José Maria Neves, Premier Ministre de la République du Cap Vert
28 mai 2010	Rencontre avec Monsieur Péter Medgyessy, ancien Premier Ministre de la République de Hongrie
7 juin 2010	Rencontre avec Monsieur Dominique Strauss-Kahn, Directeur du Fonds Monétaire International
11 juin 2010	Visite de S.E. Madame Meira Kumar, Présidente du Parlement indien
14 juin 2010	- Visite de travail de S.E. Monsieur Vladimir Filat, Premier Ministre de la République de Moldavie - Rencontre avec Monsieur José Manuel Barroso, Président de la Commission Européenne
16 juin 2010	Visite officielle de S.E. Madame Dalia Grybauskaitė, Présidente de la République de Lituanie
24 juin 2010	Visite officielle de Monsieur Anders Fogh Rasmussen, Secrétaire général de l'OTAN
28 juin 2010	Rencontre avec Monsieur le Professeur Paul Krugman, Prix Nobel d'Economie 2008
8 juillet 2010	Visite de travail de Monsieur Michel Mercier, Ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du Territoire
30 août 2010	Rencontre avec Monsieur Thomas Mirow, Président de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
24 septembre 2010	Rencontre avec le Cardinal Óscar Andrés Rodríguez Maradiaga, Président de Caritas Internationalis
20 octobre 2010	Visite de travail de S.E. Monsieur Mark Rutte, Premier Ministre du Royaume des Pays-Bas
25 octobre 2010	Rencontre avec Monsieur Roger Cayzelle, Président du Conseil économique et social de Lorraine

3 novembre 2010	Visite de S.E. Monsieur Moussa Koussa, Ministre des Affaires étrangères de Libye
9 novembre 2010	Visite officielle de Monsieur Jerzy Buzek, Président du Parlement européen
12 novembre 2010	Visite de S.E. Monsieur Christian Wulff, Président de la République fédérale d'Allemagne
23 novembre 2010	Visite de travail de S.E. Monsieur Uri Rosenthal, Ministre des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas

* * * * *

Déplacements à l'étranger de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker
--

14 janvier 2010	<u>Paris</u> : Entrevue avec S.E. Monsieur Nicolas Sarkozy, Président de la République Française
9 février 2010	<u>Berlin</u> : Intervention à l'occasion de la présentation du livre de Monsieur Dietrich von Kyaw, ancien Représentant permanent allemand
10-12 février 2010	<u>Bruxelles</u> : - Rencontre avec Monsieur Herman Van Rompuy, Président du Conseil Européen - Réunion informelle des Chefs d'Etat ou de Gouvernement
1 ^{er} mars 2010	<u>Metz</u> : Participation à un meeting politique de la Grande Région
12 mars 2010	<u>Bonn</u> : Intervention à l'occasion de la "2. Petersberger Convention"
15 mars 2010	<u>Bruxelles</u> : Entrevue avec Monsieur Herman Van Rompuy, Président du Conseil Européen
18 mars 2010	<u>Francfort</u> : Intervention à l'occasion de la manifestation "Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik e.V. (DGAP) im Dialog"
24-26 mars 2010	<u>Bruxelles</u> : Conseil Européen
31 mars 2010	<u>Paris</u> : Entrevue avec Monsieur Jacques Chirac, ancien Président de la République Française
7 mai 2010	<u>Bruxelles</u> : Réunion des Chefs d'Etat ou de Gouvernement de la zone EURO
18-21 mai 2010	<u>Japon</u> : Visite de travail à Tokyo
26 mai 2010	<u>Bruxelles</u> : Rencontre avec Monsieur Guy Verhofstadt, Président du Groupe Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe
1 ^{er} juin 2010	<u>Fulda</u> : Cérémonie de remise du "Winfried-Preis" der Barockstadt Fulda

6 juin 2010	<u>Paris</u> : Enregistrement de l'émission "Internationales" de TV5 Monde
10 juin 2010	<u>Bruxelles</u> : Participation à la Conférence des Présidents du Parlement Européen
15 juin 2010	<u>Oslo</u> : Visite de travail
16-18 juin 2010	<u>Bruxelles</u> : Conseil Européen
30 juin 2010	<u>Düsseldorf</u> : - Rencontre avec le Ministre-Président du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie - Remise de la "RKW Medaille für Verdienste um Rationalisierung und Innovation"
12-13 juillet 2010	<u>Bruxelles</u> : - Entrevue avec Monsieur Philippe Lamberts, Groupe des Verts / Alliance libre européenne au Parlement Européen - Entrevue avec S.E. Madame Iveta Radicova, Premier Ministre de la République de Slovaquie
14 juillet 2010	<u>Vienne</u> : Déplacement officiel - Réunion de travail avec S.E. Monsieur Werner Faymann, Bundeskanzler - Rencontre avec S.E. Monsieur Heinz Fischer, Bundespräsident - Remise du "Großes Goldenes Ehrenzeichen am Bande für Verdienste um die Republik Österreich"
26 juillet 2010	<u>Ljubljana</u> : Visite officielle
24 août 2010	<u>Sotchi</u> : Déplacement officiel – Réunion de travail avec S.E. Monsieur Dimitri Medvedev, Président de la Fédération de Russie
31 août 2010	<u>Bruxelles</u> : Entrevue avec Monsieur Herman Van Rompuy, Président du Conseil Européen
1 ^{er} septembre 2010	<u>Kempen</u> : Remise de la "Thomas-a-Kempis-Ehrenstele 2010"
9-11 septembre 2010	<u>Cracovie</u> : - Réunion de travail avec S.E. Monsieur Bronislaw Komorowski, Président de la République de Pologne - Rencontre avec l'ancien Premier Ministre, Monsieur Mazowiecki - Participation à la "X Jubilee Conference: The role of the

Catholic Church in a process of the European Integration"

14 septembre 2010	<u>Münster</u> : Discours à l'occasion de la manifestation "Europas Zukunft – Zwischen Geist und Geld"
15 septembre 2010	<u>Berne</u> : Visite officielle
16 septembre 2010	<u>Bruxelles</u> : Conseil Européen extraordinaire
21 septembre 2010	<u>Berlin</u> : - Rencontre avec Monsieur Norbert Lammert, Président du Bundestag - Intervention à l'occasion du 68. Deutscher Juristentag
26 septembre 2010	<u>Fribourg</u> : Allocution à l'occasion de l'Assemblée générale de la "Görres-Gesellschaft zur Pflege der Wissenschaft"
4-5 octobre 2010	<u>Bruxelles</u> : Sommet ASEM 8 (Asia-Europe Meeting)
7-10 octobre 2010	<u>Washington</u> : - Intervention à l'occasion d'un déjeuner du European Institute - Assemblées annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale
24-25 octobre 2010	<u>Bruxelles</u> : Réunion/Dîner avec S.E. Monsieur Nursultan Nazarbayew, Président de la République du Kazakhstan
27 octobre 2010	<u>Francfort</u> : Intervention à l'occasion du "Wirtschaftstag 2010 der Volksbanken und Raiffeisenbanken"
28-29 octobre 2010	<u>Bruxelles</u> : - Rencontre avec S.E. Monsieur Nikola Gruevski, Premier Ministre de l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine - Conseil Européen - Rencontre avec S.E. Monsieur Viktor Orban, Premier Ministre de Hongrie
5 novembre 2010	<u>Paris</u> : Dîner-débat organisé par l'Institut français des Relations Internationales (IFRI)
15 novembre 2010	<u>Innsbruck</u> : Remise du titre de "Docteur honoris causa" de la "Medizinische Universität Innsbruck"

Francfort: Laudatio à l'occasion de la remise du prix "European Banker of the Year" à Monsieur le Dr Josef Ackermann

19-20 novembre 2010 Lisbonne: Sommet OTAN

22 novembre 2010 Passau: Intervention à l'occasion de la manifestation "Menschen in Europa"

28-30 novembre 2010 Libye: Sommet Afrique – Union Européenne

30 novembre – 2 décembre 2010: Tunisie: Visite officielle

3 décembre 2010: Berlin:

- Intervention à l'occasion d'une "Sondersitzung des EU-Ausschusses des Deutschen Bundestages"
- Entretien avec S.E. Monsieur Christian Wulff, Président de la République fédérale d'Allemagne
- Remise du Schwarzkopf-Europa-Preis
- Dîner de travail avec Monsieur Wolfgang Schäuble, Ministre des Finances de la RFA

16-17 décembre 2010 Bruxelles: Conseil Européen

* * * * *

Participation de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker à des événements et rencontres sur le plan national
--

11 janvier 2010	Présentation des Vœux de Nouvel An des Membres du Gouvernement à LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Palais grand-ducal
21 janvier 2010	- Rencontre avec une délégation du Votum-Klima - Discours à l'occasion de la réception de Nouvel An des Entreprises
23 février 2010	Rencontre avec les Présidents des groupes politiques du PCS, du POSL, du PD et du Parti "Déi Gréng"
1 ^{er} mars 2010	Discours à l'occasion de la Conférence diplomatique au Centre de Conférences à Luxembourg-Kirchberg
17 mars 2010	Réunion du Comité de Coordination Tripartite
24 mars 2010	Réunion du Comité de Coordination Tripartite
29 mars 2010	Discours à l'occasion d'une conférence publique dans le cadre du 30 ^e anniversaire de l'ASTI
10 avril 2010	Réunion du Comité de Coordination Tripartite
27 avril 2010	Réunion du Comité de Coordination Tripartite
5 mai 2010	Déclaration sur la situation économique, sociale et financière du pays
31 mai 2010	Rencontre avec les anciens élèves de l'ENA du Luxembourg
3 juin 2010	- Participation au "Frühstücksgespräch" du CDU/CSU-Freundeskreises en présence de Monsieur Thomas de Maizière, Bundesminister des Innern - Dialogue avec Monsieur Jacques Attali à l'occasion du "Luxembourg Financial Forum 2010"
11 juin 2010	Participation au déjeuner communautaire offert par S.E. Monsieur l'Ambassadeur d'Espagne
19 juin 2010	Participation à l'émission "Background" de RTL Radio Lëtzebuerg

23 juin 2010	Participation aux cérémonies à l'occasion de la Fête Nationale luxembourgeoise
9 juillet 2010	Discours à l'occasion de la conférence "Une crise, de nouveaux défis" dans le cadre de l'Assemblée générale de la Confédération luxembourgeoise du Commerce
8 septembre 2010	Discours à l'occasion d'une conférence sur "L'union économique et monétaire 40 ans après le Rapport Werner"
23 septembre 2010	Intervention dans le cadre d'une séance académique à l'occasion du 100 ^e anniversaire de Siemens Luxembourg
24 septembre 2010	- Intervention à l'occasion du 40^e anniversaire de la Deutsche Bank Luxembourg - Discours dans le cadre des "Journées sociales du Luxembourg 2010"
12 octobre 2010	Rentrée parlementaire
15 octobre 2010	Rencontre avec les membres des Chambres de Commerce Internationales établies à Luxembourg
26 octobre 2010	Intervention lors d'une séance académique à l'occasion du 125 ^e anniversaire de la naissance de Pierre Dupong, Ministre d'Etat
10 novembre 2010	Réunion des Gouvernements du Luxembourg et de la Sarre au Château de Senningen
16 novembre 2010	Rencontre avec la Présidence et les Coordinateurs de l'Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe – ADLE
22 novembre 2010	Intervention dans le cadre du "Global China Business Meeting"
25 novembre 2010	Séance académique à l'occasion du 40 ^e anniversaire de la Fondation du Mérite Européen
10 décembre 2010	Déjeuner communautaire offert par S.E. Monsieur l'Ambassadeur de Belgique Alain Kundycki

* * * * *